MAGHREBAIL

Maghrebail

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET AU 1ER SEMESTRE 2022

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 14/02/2023 sous la référence EN/EM/003/2023.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

• du présent document de référence ;

• de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 11/02/2022 sous la référence EN/EM/005/2022 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant :
https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_BSF_Maghrebail_005_2022_0.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT **2**

ABREVIATIONS **5**

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES **6**

I. ATTESTATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **7**

II. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 8
III. ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL 9
III. ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL 10
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE 10

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR **11**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL 12
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE MAGHREBAIL 14
III. ENDETTEMENT 20

PARTIE III. GOUVERANCE DE L'EMETTEUR **26**

I. ASSEMBLEES GENERALES 27
II. ORGANE D'ADMINISTRATION 29
III. LES ORGANES DE DIRECTION 42

PARTIE IV. ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR **48**

I. HISTORIQUE DE L'EMETTEUR 49
II. APPARTENANCE DE MAGHREBAIL A BANK OF AFRICA 51
III. FILIALES DE MAGHREBAIL 59
IV. SECTEUR D'ACTIVITE DE L'EMETTEUR 62
V. PRODUITS ET MARCHES 87

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES **102**

I. ENVIRONNEMENT 103
II. SOCIAL 105

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES **111**

I. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 112
II. MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES 114

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR **118**

I. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES ENTRE 2019 ET LE 1ER SEMESTRE 2022 119
II. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 121
III. ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 130

IV. CONTEXTE DU DEROULEMENT DES EXERCICES 2020 ET 2021 132
V. ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION 132
VI. ANALYSE DE LA STRUCTURE BILANCIELLE ET DE LA SOLVABILITE 141
VII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 149
VIII. ANALYSE DE LA RENTABILITE 150
IX. ANALYSE DU RISQUE CLIENT 151
X. ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION SEMESTRIELS 153
XI. ANALYSE DE LA STRUCTURE BILANCIELLE ET DE LA SOLVABILITE SEMESTRIELLES 159
XII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE SEMESTRIELS 164
XIII. ANALYSE DE LA RENTABILITE SEMESTRIELLE 165
XIV. ANALYSE DU RISQUE CLIENT SUR LE PREMIER SEMESTRE 2022 165
XV. INDICATEURS TRIMESTRIELS : T3 2022 166

PARTIE VII. PERSPECTIVES 168

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE MAGHREBAIL 169
II. PRINCIPALES TENDANCES, INCERTITUDES OU ACTIVITES AYANT UNE INFLUENCE SUR L'ACTIVITE DE MAGHREBAIL 170
III. REALISATIONS DE MAGHREBAIL 170
IV. PREVISIONS ACTUALISEES EN 2021 POUR L'EXERCICE 2022 170

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS 172

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 174

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE 176

I. RISQUE CLIENT 177
II. RISQUE DE MARCHE 177
III. RISQUE OPERATIONNEL 177
IV. RISQUE D'EVOLUTION DES TAUX D'INTERETS 178
V. RISQUE D'ADOSSEMENT DES EMPLOIS AUX RESSOURCES 178
VI. RISQUE CONCURRENTIEL 178
VII. RISQUE REGLEMENTAIRE 178
VIII. RISQUE DE LIQUIDITE 179
IX. RISQUE D'ILLIQUIDITE 179

PARTIE XII. ANNEXES 180

I. STATUTS 181
II. RAPPORT FINANCIER ANNUEL 181
III. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 181
IV. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 181
V. COMMUNICATION FINANCIERE 181

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BSF	Bons de Sociétés de Financement
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Économique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CBI	Crédit- Bail Immobilier
CBM	Crédit- Bail Mobilier
CGI	Code Général des Impôts
DG	Directeur Général
DPJR	Direction Pole Juridique et Recouvrement
DPDC	Direction Pole Développement Commercial
DPFP	Direction Pole Financiers et Production
CRM	Customer Relationship Management
GE	Grand Équipement
HT	Hors taxes
IMME	Industries Mécaniques Métallurgiques et Électriques
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôts sur les sociétés
KMAD	Millier de Dirhams
M	Million
MAD	Dirham
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
M MAD	Million de Dirhams
PE	Petit Équipement
PNB	Produit Net Bancaire
ROA	Return On Assets (Rentabilité des Actifs)
ROE	Return On Equity (Rentabilité des Fonds Propres)
TCN	Titre de Créance Négociable
TSC	Taxes sur les services communaux
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
Var	Variation

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Attestation du Président du Conseil d'Administration :

Identité

Dénomination ou raison sociale	Maghrebail
Représentant légal	Azeddine GUESSOUS
Fonction	Président Directeur général
Adresse	45, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 5 22 48 65 00
E-mail	azeddine.guessous@maghrebail.ma

Attestation du Président du Conseil d'Administration

Objet : Document de Référence de Maghrebail relatif à l'exercice 2021 et au 1er semestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghrebail. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 07 février 2023

M. Azeddine GUESSOUS

Président Directeur Général

Maghrebail

II. Attestation des Commissaires aux comptes

Identité

Dénomination et raison sociale	Fidaroc Grant Thornton	BDO Audit, Tax & Advisory S.A
Prénoms et noms	Faïçal MEKOUAR	Moutai CHAOUKI
Adresse	7 Boulevard Driss Slaoui, Casablanca, 20160	11, avenue Bir Kacem, Souissi Rabat, 10170
Numéro de téléphone	05 22 54 45 00	05 37 63 37 02
Numéro de fax	05 22 29 66 70	05 37 63 37 11
Adresse électronique	f.mekouar@fidarocgt.ma	mchaouki@bdo.ma
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2017	2017
Date de renouvellement du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019
Date d'expiration du mandat actuel	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2022	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2022

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de Maghrebail pour les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ainsi qu'aux situations intermédiaires des comptes sociaux au titre des semestres arrêtés au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022

Objet : Document de référence de Maghrebail relatif à l'exercice 2021 et au 1er semestre 2022

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- La situation intermédiaire des comptes sociaux de Maghrebail ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres arrêtés au 30 juin 2021 et 30 juin 2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des Informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 07 février 2023

Les commissaires aux comptes

Faïçal MEKOUAR	**Moutai CHAOUKI**
Fidaroc Grant Thornton	**BDO Audit, Tax & Advisory S.A**
Associé signataire	**Associé signataire**

III. Attestation de l'organisme conseil

Identité

Dénomination ou raison sociale	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	Ali SKANDRE
Fonction	Directeur Général
Adresse	63, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 42 91 00
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 43 00 21
Adresse électronique	a.skandre@bmcek.co.ma

Attestation de l'organisme conseil

Objet : Document de référence de Maghrebail relatif à l'exercice 2021 et au 1er semestre 2022

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de Maghrebail.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le Management de Maghrebail, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les comptes sociaux de Maghrebail pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports généraux des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les comptes sociaux de Maghrebail au 1er semestre 2021 et au 1er semestre 2022 ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux du 1er semestre 2021 et du 1er semestre 2022 ;
- Les indicateurs trimestriels au 3ème trimestre 2022 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021, 2022 et l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les études et données recueillies auprès de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement relatives aux exercices 2019, 2020 et 2021 et au 1er semestre 2022 ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghrebail. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, nous déclarons que Maghrebail est détenue à hauteur de 52,47% par Bank of Africa et que BMCE Capital Conseil est contrôlée à hauteur de 100,00% par BMCE Capital, filiale de Bank of Africa. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Casablanca, le 07 février 2023

BMCE Capital Conseil
Ali SKANDRE
Directeur Général

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Responsable de l'information et de la communication financière	Mme Ilham OUGHLA
Fonction	Directeur Général Adjoint
Adresse	45, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 48 65 00
Adresse électronique	ilham.oughla@maghrebail.ma

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	▪ Société Maghrébine de Crédit-bail (Leasing) par abréviation « Maghrebail »
Siège social	▪ 45, Bd Moulay Youssef - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	▪ +212 5 22 48 65 00
Adresse électronique	▪ maghrebail@maghrebail.ma
Site internet	▪ www.maghrebail.ma
Forme juridique	▪ Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	▪ 03 août 1972
Durée de vie	▪ La durée de vie a été fixée à 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts et/ou par la loi ;
Numéro et lieu d'inscription au Registre de Commerce	▪ RC 31611 au registre de commerce de Casablanca
Exercice social	▪ Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	▪ Conformément à l'article 3 des statuts, Maghrebail a pour objet : ✓ Le financement, par voie de crédit-bail ou de location, de tous biens mobiliers ou immobiliers, notamment biens d'équipement, matériel et outillage, concernant toutes activités industrielles, commerciales, professionnelles ou autres, ces biens étant acquis par la société qui en demeure propriétaire et le locataire ayant la possibilité, en fin de contrat de crédit-bail, d'acheter tout ou partie des biens loués ; ✓ La pratique de la location simple de tous biens mobiliers ou immobiliers ; ✓ L'exercice de toutes les activités des sociétés de financement pour lesquelles elle a été agréée ou sera agréée conformément au Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) ; ✓ La construction, l'acquisition, l'importation, la vente, l'exportation, la gestion et l'exploitation sous quelque forme que ce soit, notamment par la mise en location d'usines, ateliers, biens d'équipement ou matériels de toute nature, mobiliers ou immobiliers, que ce soit pour son compte ou pour le compte de tiers ; ✓ La réception de fonds du public, sous forme de dépôts ou autrement, d'un terme de plus de deux ans, notamment par l'émission de bons de sociétés de financement ; ✓ La prise d'intérêts par voie d'apport, de fusion, de participation, de souscription de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et en général dans toutes entreprises financières, commerciales, industrielles ou de travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale, ou qui auraient pour effet de favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ; ✓ La construction, l'aménagement, l'installation, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société, ainsi que de tous fonds de commerce et d'industrie, matériels, objets mobiliers, et tous établissements industriels, commerciaux et comptoirs ; ✓ La création de succursales ou agences tant à l'étranger qu'au Maroc ; ✓ Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter sa réalisation.
Capital social (30/09/2022)	▪ Capital de 138 418 200 MAD divisé en 1 384 182 actions de 100 MAD chacune
Lieux de consultation des documents juridiques	▪ Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de Maghrebail : 45, Bd Moulay Youssef, Casablanca

Textes législatifs et réglementaires applicables à la Société	▪ De par sa forme juridique, Maghrebail est régie par les lois en vigueur au Maroc, notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. ▪ De par son activité, elle est soumise au : ✓ le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ✓ L'arrêté du Ministre des finances et de la privatisation du 29/09/2006 déterminant le taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit. ▪ De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, ainsi que ses émissions de titres de créances, Maghrebail est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ✓ Le Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 35-94 relative à certains titres de Créances Négociables telle que modifiée et complétée ; ✓ L'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°692-00 du 25 Rabii II 1421 (28 Juillet 2000) modifiant l'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 tel que modifié par les arrêtés n°692-00, n°1311-01 et n°2232-02 ; ✓ La circulaire de Bank Al Maghrib numéro : 3/G/96 relative aux bons de sociétés de financement et son modificatif ; ✓ Les circulaires de l'AMMC ; ✓ Le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 juillet 2016 ; ✓ Le Dahir n° 1-96-246 du 09 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété par la loi 43-02 ; ✓ Le Dahir n°1-12-55 du 14 Safar 1434 (28 Décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ✓ Le Règlement général du dépositaire central Maroclear approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et complété par l'arrêté 77-05 du 17 Mars 2005. ✓ Le Dahir n°1-16-151 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) portant promulgation de la loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ✓ Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ✓ le Dahir n°1-13-21 du 1er Joumada I 1434 (13 mars 2013) portant promulgation à la loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ✓ le Dahir n° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée.
Tribunal compétent en cas de litige	▪ Tribunal de commerce de Casablanca
Régime fiscal	▪ Maghrebail est régie par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Le taux de l'IS applicable aux sociétés de crédit-bail est de 37% et celui de la TVA de 20%.

II. Renseignements sur le capital de Maghrebail

II.1. Composition du capital

Le capital social de Maghrebail s'établit au 30 septembre 2022 à 138 418 200 MAD, entièrement libéré et réparti en 1 384 182 actions de même catégorie de valeur nominale de 100 MAD chacune.

II.2. Historique du capital

Suite à l'opération d'augmentation de capital par apport en numéraire réservée aux anciens actionnaires et aux détenteurs des DPS durant l'année 2015 et à laquelle ces derniers ont participé, le nombre d'actions constituant le capital social de l'émetteur est passé de 1 025 320 à 1 384 182 avec l'émission de 358 862 actions nouvelles au prix de 680 MAD.

Aucune opération sur titres n'a été réalisée depuis l'augmentation de capital réalisée en 2015.

II.3. Evolution de l'actionnariat

Tableau 1 Actionnariat Maghrebail 2019-2021

Actionnaires	2019		2020		2021	
	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote
Bank of Africa	726 220	52,47%	726 220	52,47%	726 220	52,47%
RMA	384 419	27,77%	384 419	27,77%	384 419	27,77%
Mamda	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%
MCMA	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%
Autres porteurs (Flottant)	162 985	11,77%	162 985	11,77%	162 985	11,77%
Total	**1 384 182**	**100,00%**	**1 384 182**	**100,00%**	**1 384 182**	**100,00%**

Source : Maghrebail

Aussi, il est à noter que la structure de l'actionnariat de Maghrebail est restée stable au cours des 5 dernières années ainsi que l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence.

RMA a légèrement renforcé sa participation dans le capital de Maghrebail à 27,77% à fin 2020 (vs. 26,67% en 2016) au profit du flottant qui s'établit à 11,77% à fin 2020 (vs. 12,88% en 2016).

A fin 2020, l'actionnariat de Maghrebail reste quasi identique comparativement à l'exercice 2019, avec un capital social de 1 384 182 actions de valeur nominale de 100 dirhams.

A fin 2021, l'actionnariat de Maghrebail reste identique comparativement à l'exercice 2020, avec un capital social de 1 384 182 actions de valeur nominale de 100 dirhams.

II.4. Franchissement de seuils

Le capital de Maghrebail n'a connu aucun franchissement de seuil de participation pendant les cinq dernières années.

II.5. Actionnariat actuel

Tableau 2 Répartition du capital de Maghrebail à fin juin 2022

Actionnaires	30/06/2022	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Bank of Africa	726 220	52,47%
RMA	387 158	27,97%
MAMDA	55 279	3,99%
MCMA	55 279	3,99%
Autres porteurs (Flottant)	160 242	11,58%
Administrateurs	*4*	*0,00%*
Total	**1 384 182**	**100,00%**

Source : Maghrebail

A la connaissance de l'émetteur, aucun actionnaire parmi les « autres actionnaires (flottant) » ne détient plus de 3% du capital.

Il est à noter que Bank of Africa et RMA sont sous le contrôle du groupe O Capital Group et agissent selon les mêmes intérêts pour le contrôle de Maghrebail, et ce même en l'absence d'un pacte d'actionnaires.

II.6. Pacte d'actionnaires

A la connaissance de l'émetteur, Maghrebail ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.7. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Bank of Africa :

Bank Of Africa est créée par les Pouvoirs Publics le 1er Septembre 1959. La mission essentielle qui lui est confiée outre une activité bancaire dite classique, est de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc. Le groupe BANK OF AFRICA est structuré en trois principaux segments d'activité :

- Les services financiers spécialisés à travers notamment Salafin dans le crédit à la consommation, Maghrebail dans le leasing, Maroc factoring dans l'affacturage et EULER-HERMES ACMAR dans l'assurance-crédit ;
- La gestion d'actif et autres activités de banque d'affaires à travers notamment BMCE Capital, BMCE Capital Gestion et BMCE Capital Bourse ;
- Les activités de banque à l'international à travers notamment la Banque de Développement du Mali, LCB, BMCE international Holding et BOA GROUP.

Tableau 3 Répartition de l'actionnariat de la Bank of Africa au 31 décembre 2021

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote
Bloc de contrôle	**72 998 783**	**35,51%**	**35,51%**
*RMA**	*56 347 727*	*27,41%*	*27,41%*
O Capital Group	*14 840 339*	*7,22%*	*7,22%*
SFCM	*1 810 717*	*0,88%*	*0,88%*
Participations stables	**86 000 201**	**41,82%**	**41,82%**
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	*50 492 025*	*24,56%*	*24,56%*
Caisse de Dépôt et de Gestion	*17 108 805*	*8,32%*	*8,32%*
*MAMDA/MCMA **	*10 310 563*	*5,01%*	*5,01%*

CIMR	*8 088 808*	*3,93%*	*3,93%*
Autres	**46 607 664**	**22,67%**	**22,67%**
Personnel BANK OF AFRICA	*2 210 244*	*1,07%*	*1,07%*
Flottant	*33 341 200*	*16,22%*	*16,22%*
CDC Group Plc	**11 056 220**	**5,38%**	**5,38%**
Total	**205 606 648**	**100,00%**	**100,00%**

Source : Bank of Africa

(*) Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés de RMA (2 930 019 actions)
(**) Détail Groupe MAMDA/MCMA Situation confirmée par l'actionnaire : MAMDA : 41 ; MCMA : 6 282 315 ; MAC : 4 028 207

Il convient de préciser qu'au cours de l'exercice 2021, Holding Benjelloun Mezian absorbe FinanceCom et devient O Capital Group.

Tableau 4 Principaux indicateurs financiers consolidés de Bank of Africa au 31 décembre 2021

KMAD	Au 31 Décembre 2021
Produit Net Bancaire	14 607 082
Résultat brut d'exploitation	6 650 932
RNPG	2 007 214
Capitaux propres consolidés	29 499 117

Source : Bank of Africa

RMA

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est un acteur majeur du secteur marocain des assurances. RMA est l'une des principales compagnies du secteur marocain des assurances. Elle est présente sur l'ensemble des segments du marché de l'assurance (Vie et Non Vie) et couvre l'ensemble du territoire marocain.

Tableau 5 Répartition de l'actionnariat de RMA au 31 décembre 2021

Actionnaires au 31/12/2021	% de détention
O Capital	**87,7%**
Divers	**12,3%**
Total	**100,00%**

Source : Site officiel RMA

Il convient de préciser qu'au cours de l'exercice 2021, Holding Benjelloun Mezian absorbe FinanceCom et devient O Capital Group.

Tableau 6 Principaux indicateurs financiers sociaux de RMA au 31 décembre 2021

En M MAD	Au 31 Décembre 2021
Chiffre d'affaires	**7 660**
Résultat net	**904**
Capitaux propres	**6 001**

Source : Site Officiel RMA

II.8. Capital potentiel de Maghrebail

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact futur sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

II.9. Négociabilité des titres de capital

Maghrebail est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 10 juillet 1997 sous le code ticker MAB. L'opération d'introduction en Bourse s'est faite par une augmentation de capital en numéraire par émission de 205 064 actions. Le titre est coté sur le marché principal – Compartiment B – de la Bourse de Casablanca.

Date de cotation de Maghrebail	10/07/1997
Ticker	MAB
Code de cotation	MA0000011215
Mode cotation	Multifixing
Compartiment de cotation	Marché principal
Variation depuis le début de l'année 2022 (03/01/2022 au 30/12/2022)	10,31%
Variation depuis 2021 (04/01/2021 au 30/12/2022)	2,98%
Variation depuis 2019 (02/01/2019 au 31/12/2021)	12,80%
Nombre de titre au 31/12/2022	1 384 182

Source : Bourse de Casablanca

Il n'existe aucune restriction à la négociabilité des titres à la Bourse de Casablanca – Marché principal B. Les actions sont librement négociables. La cession des actions a lieu conformément à la règlementation boursière en vigueur applicable aux transactions sur titres inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca.

Ci-dessous l'évolution du cours boursier de Maghrebail depuis 2018 jusqu'à fin décembre 2022 :

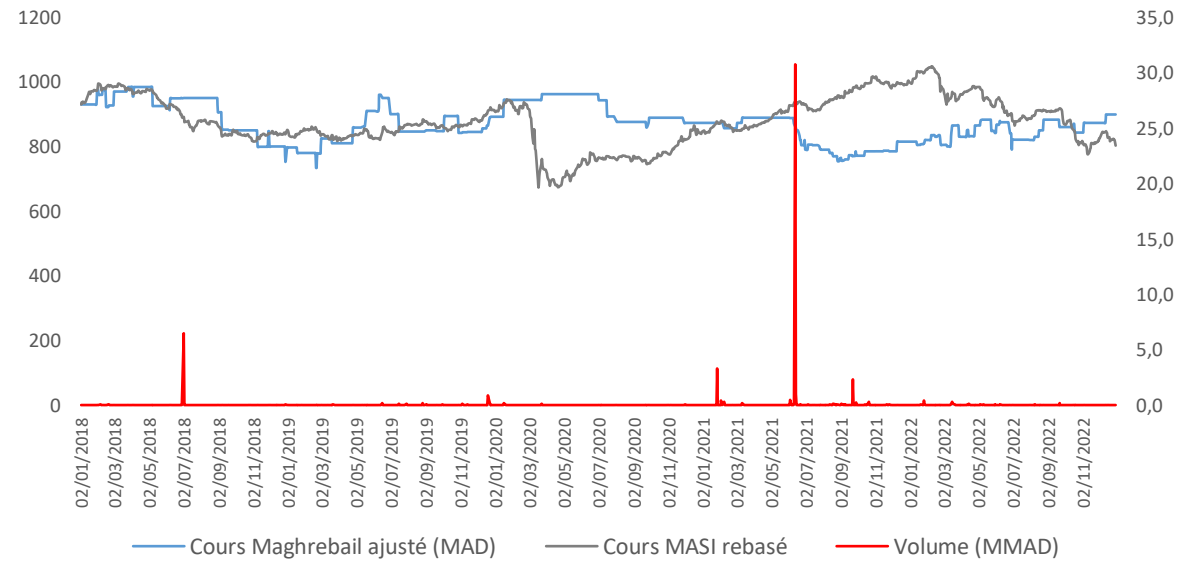

L'action Maghrebail se caractérise par une distribution de dividendes régulière et stable sur les dernières années avec un *dividend yield* de 5,61% en 2019, 3,4% en 2020 et 6,13% en 2021.

L'action de Maghrebail n'a fait l'objet d'aucune suspension de cotation pour raison particulière durant les trois dernières années et durant l'exercice en cours.

II.10. Évolution du cours de l'action Maghrebail

Ci-après, l'évolution du cours de l'action Maghrebail sur les 6 derniers mois (en MAD) :

Critères	Période	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions (MMAD)	Volume quotidien moyen (MAD)
Sur les six derniers mois	juil-22	821,00	821,00	0,00	123,2
	août-22	820,00	883,00	0,1	5 711,9
	sept-22	860,10	883,00	0,2	8 822,5
	oct-22	843,00	870,00	0,03	1 431,5
	nov-22	843,00	873,00	0,00	41,6
	déc-22	873,00	899,00	0,01	245,2

Source : Bourse de Casablanca

Tableau 7 Principaux indicateurs boursiers de Maghrebail sur la période 2020 – 2022 (en MAD)

Critères	Période	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions (MMAD)	Volume quotidien moyen (MAD)
Sur les trois dernières années	2020	859,00	962,00	0,4	1 649
	2021	755,00	889,00	40,38	162 173
	2022	790,30	899,00	2,10	8 266

Source : Bourse de Casablanca

** : Cours au 31 décembre x nombre d'actions composant le capital*

Tableau 8 Evolution du titre Maghrebail au cours des exercices 2020, 2021 et 2022

Critères	Période	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions (MAD)	Volume quotidien moyen (MAD)
Par trimestre sur l'année 2020	T1 2020	892	962	300 060	4 688
	T2 2020	962	962	0	0
	T3 2020	859	962	37 033	607
	T4 2020	872	889	75 202	1 213

Source : Bourse de Casablanca

Critères	Période	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions (MAD)	Volume quotidien moyen (MAD)
Par trimestre sur l'année 2021	T1 2021	856,00	889,00	4 284 566	69 106
	T2 2021	804,00	889,00	32 310 068	512 858
	T3 2021	755,00	805,70	3 297 064	54 050
	T4 2021	771,40	815,00	489 355	7 646

Source : Bourse de Casablanca

Critères	Période	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions (MMAD)	Volume quotidien moyen (MAD)
Par trimestre sur l'exercice 2022	T1 2022	800,00	865,00	1,30	20 604
	T2 2022	790,30	883,00	0,44	6 963
	T3 2022	820,00	883,00	0,33	5 045
	T4 2022	843,00	899,00	0,03	554

Source : Bourse de Casablanca

Le cours de Maghrebail s'établit à 899 MAD à fin décembre 2022 contre 892 MAD au 02 janvier 2020, ce qui représente une légère hausse 0,78%. Le cours du MASI quant à lui connait une régression sur la même période, passant de 12 111,07 points au 02 Janvier 2020 à 10 720,25 points au 31 décembre 2022, soit une baisse de 11,48%.

Au cours de l'année 2022, l'action Maghrebail a connu un rebond de 10,31% atteignant les 899 MAD au 30 décembre 2022 contre 815 MAD au 03 Janvier 2022. Le cours a évolué dans un intervalle d'un minimum 790,30 MAD et un maximum de 899 MAD. Sur la même année, le MASI a perdu 19,37% de sa valeur pour descendre à 10 720,25 points.

Au cours de l'année 2021, l'action Maghrebail a perdu 6,64% de sa valeur, passant de 873 MAD à 815 MAD sur cette période. Le Masi a quant à lui gagné 17,79% sur l'exercice 2021, passant de 11 340,86 points le 04 janvier 2021 à 13 358,32 points fin 2021.

Au 31 décembre 2021, le cours de Maghrebail s'établit à 815 MAD, en diminution de 8,63% par rapport au 02 janvier 2020. Le cours du MASI a quant à lui augmenté de 10,30% sur la même période.

Au 30 décembre 2022, le cours de Maghrebail s'établit à 899 MAD, en croissance de 0,78% par rapport au 02 janvier 2020. Sur la même période, le MASI ressort en baisse de 11,48%.

Le volume global des transactions sur le titre Maghrebail entre le 2 janvier 2020 et le 31 décembre 2022 s'élève à 42,9 MMAD.

II.11. Politique de distribution des dividendes

Concernant les dispositions statuaires, l'article 33 stipule que :

« Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société y compris amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé, cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel est attribué le premier dividende.

Ce premier dividende de 5%, calculé sur les sommes dont leurs actions seront libérées en vertu des appels de fonds, et non amorties, sera payé aux actionnaires concurremment entre eux, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas l'intégralité de ce paiement, les actionnaires puissent en réclamer le surplus sur les bénéfices des années subséquentes. »

Cependant, l'assemblée générale a la faculté de déterminer toute somme à prélever au titre de réserves facultatives ou à attribuer à titre de superdividende ou de reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

Tableau 9 Evolution des dividendes distribués sur la période 2019 - 2021

MMAD	2019	2020	2021
Résultat net	106,62	64,24	99,05
Report à nouveau	265,86	303,27	326
Dividendes distribués (en n+1)	69,21	41,53	69,21
Pay out ratio	64,91%	64,65%	69,87%
Nombre d'actions	1 384 182	1 384 182	1 384 182
Dividende par action (en MAD / action)	50	30	50
Résultat net par action (en MAD / action)	77,03	46,41	71,56

Source : Maghrebail

Pay out = Dividendes distribués en N+1 / Résultat net année N

Dividende par action = Dividendes distribués / Nombre d'actions

Résultat net par action = Résultat net / Nombre d'actions

La politique de distribution de dividendes de Maghrebail est d'optimiser le dividende distribuable tout en conservant des ratios réglementaires au-dessus des exigences locales.

La quasi-stabilité du pay-out en 2020 malgré la baisse du résultat net s'explique par le niveau de résilience dont a fait preuve Maghrebail qui a réussi à atténuer l'impact de la crise sanitaire et économique sur ses fondamentaux. Maghrebail disposait de surcroît d'un report à nouveau de 303,27 MMAD à fin 2020.

En 2021, les dividendes distribuables en N+1 s'établissent à 69,21 MMAD en augmentation par rapport à 2020 où ils étaient de 41,53 MMAD. En 2021, le dividende par action s'élève à 50 MAD soit une augmentation de 67%.
Le Pay-Out Ratio s'établit à 69,87% en 2021 contre 64,65% en 2020 soit une hausse de 5,22 points.
De surcroît, Maghrebail dispose d'un report à nouveau de 326 MMAD.

III. Endettement

Outre sa maison mère, Maghrebail entretient des relations commerciales avec les principales banques de la place.

Ainsi, depuis 1999, Maghrebail est devenu un acteur sur le marché de la dette privée à travers les émissions de BSF et d'obligations[1].

De plus, l'adossement Emplois/Ressources constitue également une préoccupation majeure de la gestion dynamique et optimale de la trésorerie de Maghrebail. Ainsi les refinancements sont taillés et structurés en intégrant le besoin ALM.

III.1. Dette privée (marché)

Le programme des BSF émis par Maghrebail a été initié en 2002 avec un plafond initial de 800 MMAD, des maturités allant de 2 à 7 ans et un nominal de 100 KMAD par titre.

Suite au Conseil d'Administration du 23 mars 2019, le plafond de l'émission a été augmenté pour atteindre 5 950 MMAD.

Caractéristiques du programme d'émission des Bons de Sociétés de Financement (à fin décembre 2022)

Nature du programme	Bons de Sociétés de Financement
Plafond du programme	5 950 MMAD
Nombre maximum de BSF à émettre	59 500
Encours du programme au 31/12/2022	2 455 MMAD
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Nombre de titres au 31/12/2022	43 650

Emission des Bons de Sociétés de Financement

L'encours des bons de sociétés de financement de Maghrebail hors intérêts courus non échus à fin décembre 2022 s'élève à 2 455 MMAD.

Les 18 émissions non encore échues au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Tableau 10 Emissions de BSF de Maghrebail non encore échues

Code ISIN	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant (MMAD)	Nature du taux	Taux d'intérêt	Spread	Mode de remboursement	Encours (MMAD)
MA0001007105	02/03/2018	02/03/2023	475	Fixe	3,36%	0,70%	Amort	95
MA0001007329	30/01/2019	30/01/2023	100	Fixe	3,31%	0,65%	Amort	25

[1] Emission obligataire par placement privé auprès de BMCE Bank en 2012 d'un montant de 3 226 476 350 MAD

MA0001007394	20/03/2019	20/03/2023	200	Fixe	3,19%	0,65%	Amort	50
MA0001007733	19/09/2019	19/09/2023	300	Fixe	3,04%	0,60%	Amort	75
MA0001007790	30/10/2019	30/10/2023	250	Fixe	2,95%	0,55%	Amort	63
MA0001007840	25/12/2019	25/12/2023	200	Fixe	2,82%	0,45%	Amort	50
MA0001007857	25/12/2019	25/12/2024	500	Fixe	2,88%	0,50%	Amort	200
MA0001007949	20/02/2020	20/02/2024	150	Fixe	2,86%	0,45%	Amort	75
MA0001007956	20/02/2020	20/02/2025	150	Fixe	2,93%	0,50%	Amort	90
MA0001008129	13/07/2020	13/07/2025	290	Fixe	2,53%	0,60%	Amort	174
MA0001008376	06/04/2021	06/04/2025	165	Fixe	2,30%	0,55%	Amort	124
MA0001008400	19/04/2021	19/04/2025	200	Fixe	2,33%	0,55%	Amort	150
MA0001008590	04/10/2021	04/10/2024	40	Fixe	2,32%	0,55%	Amort	26,67
MA0001008608	04/10/2021	04/10/2025	205	Fixe	2,43%	0,60%	Amort	154
MA0001008665	26/10/2021	26/10/2026	183	Fixe	2,49%	0,60%	Amort	146
MA0001008657	26/10/2021	26/10/2026	177	Fixe	2,68%	0,65%	Infine	177
MA0001008749	18/02/2022	18/02/2027	390	Fixe	2,57%	0,60%	Amort	390
MA0001008756	18/02/2022	18/02/2027	390	Fixe	2,76%	0,65%	Infine	390
Total encours au 31/12/2022 (en MMAD) *			**4 365**					**2 455**

Source : Maghrebail

(*) Encours hors intérêts courus non échus

L'émetteur n'a pas effectué de rachats de BSF sur la période.

Evolution de l'encours des bons de Sociétés de Financement émis entre 2019 et le 1er semestre 2022

Le tableau ci-dessous reprend l'encours des émissions de TCN depuis 2019 :

En K MAD	2019	2020	Var. 19-20	2021	Var. 20-21	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Encours Titres de créances	**4 913 437**	**4 077 884**	**-17,00%**	**3 017 021**	**-26,02%**	**3 114 910**	**3,24%**

Source : Maghrebail

L'année 2019 est caractérisée par une détente générale des taux sur le marché de la dette au Maroc. La baisse des taux a attiré plusieurs émetteurs cherchant à diversifier leurs sources de financement ou se refinancer à des taux plus bas et plus attractifs. C'est ce qui explique le pic d'émission de Maghrebail à 2,5 Mrd MAD.

L'encours des BSF a reculé en 2020 en raison d'un besoin plus faible de financement dans un contexte de ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire de la covid-19.

L'encours des BSF a poursuivi sa baisse à fin décembre 2021 et s'établit à 3 077 MMAD soit une baisse de 24,5% par rapport à l'encours BSF de l'année 2020, qui s'élevait à un montant de 4 078 MMAD.

L'encours des BSF ressort en hausse de 3,24% à fin juin 2022 à 3 115 MMAD.

Emissions décidées par les instances et non encore réalisées

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, l'émetteur n'a pas décidé d'émissions à réaliser prochainement.

III.2. Dette bancaire

Sur la période 2019 – 2021, Maghrebail a réussi à négocier différentes lignes de crédit à court terme et des emprunts à moyen et long terme, avec les banques de la place.

Evolution de la dette bancaire de Maghrebail entre 2019 et le 1er semestre 2022

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des dettes envers les établissements de crédit et assimilés entre 2019 et fin juin 2022 :

Tableau 11 Évolution des dettes bancaires entre 2019 et le 1er semestre 2022

En K MAD	2019	2020	Var. 19-20	2021	Var. 20-21	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Dettes bancaires moyen & long terme	5 369 228	5 765 802	7,39%	6 389 825	10,82%	5 778 853	-9,56%
Lignes de crédit (court terme, découvert, etc.)	1 181 671	588 999	-50,16%	864 571	46,79%	1 126 321	30,28%
Total dettes bancaires	**6 550 899**	**6 354 801**	**-2,99%**	**7 254 397**	**14,16%**	**6 905 174**	**-4,81%**

Source : Maghrebail

L'endettement bancaire de Maghrebail obéit à une politique rigoureuse de gestion ALM et de quête perpétuelle d'amélioration des conditions de financement. Dans ce sens, et au vu de l'année 2020 qui a connu un ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire de la covid-19, Maghrebail a diminué son recours à la dette bancaire sur cet exercice.

L'année 2021 est marquée par un ralentissement des effets de la crise sanitaire de la covid-19, dans ce sens, Maghrebail a un recours plus important à la dette bancaire qu'en 2020. En effet, les dettes bancaires moyen & long terme augmentent de 10,82% pour s'établir à 6 390 MMAD contre 5 766 en 2020. Cette tendance à la hausse s'applique également au niveau des lignes de crédit (qui comprennent les crédits courts termes, les découverts, etc…) passant ainsi de 589 MMAD en 2020 à 865 MMAD en 2021 soit une hausse de 46,79%.

Sur le premier semestre 2022, l'encours des dettes bancaires de Maghrebail a diminué de 4,81% à 6 905 MMAD dû à une baisse de 9,56% des dettes bancaires à moyen et long terme (à 5 779 MMAD) ayant permis de compenser la hausse de 30,28% des lignes de crédit à court terme (à 1 126 MMAD).

Dette contractée auprès des banques

A fin juin 2022, les dettes bancaires à moyen et long termes contractées par Maghrebail auprès des banques sont détaillées comme suit :

Tableau 12 Récapitulatif des contrats de dette bancaire de Maghrebail à fin juin 2022 – KMAD

Banque (En KMAD)	Montant accordé*	Montant débloqué *	Date de jouissance*	Date d'échéance du contrat*	Type de contrat (CCT/CMT)	Mode de remboursement	Encours à fin Juin 2022
Banque 1	7 671 000	7 671 000	Décembre 2014 à Mai 2022	de Avril 2023 à juin 2027	CMT	AMRT CONSTANT	4 863 000
Banque 2	600 000	600 000	de Juin 2018 à Décembre 2018	juin-25	CMT	AMRT CONSTANT	278 572
Banque 3	800 000	800 000	de Décembre 2016 à Décembre 2018	de juin 2025 à décembre 2026	CMT	AMRT CONSTANT	402 094
Banque 4	296 051	296 051	de Juin 2017 à Juin 2022	de Septembre 2025 à janvier 2045	CMT	AMRT CONSTANT	225 266
Total dettes bancaires à fin Juin 2022 (KMAD)	**9 367 051**	**9 367 051**					**5 768 932**

Source : Maghrebail
(*) Plusieurs lignes de dettes CMT tirées à différentes dates de jouissance et à rembourser selon les échéances. Le total du montant débloqué

A la date d'enregistrement du document de référence, Maghrebail n'est pas assujetti à des covenants en vertu de ses dettes bancaires.

Répartition de la dette bancaire de Maghrebail entre la dette en dirhams et en devises à fin juin 2022 :

Dette	Montant
Dette en dirhams	**5 543 666**
Dette en devise *	**22 963**
TOTAL (KMAD)	**5 768 932**

Source : Maghrebail
(*) Crédits en devises en euro relatifs à l'activité leasing en zone franche de Maghrebail

Facilités de caisse et découverts de Maghrebail

A fin juin 2022, les facilités de caisse et découverts dont bénéficie Maghrebail sont détaillés comme suit :

Tableau 13 Récapitulatif des facilités de caisse accordées à Maghrebail à fin juin 2022

Banque	Total lignes accordées (KMAD)	Montant consommé (KMAD)
Banque 1	400 000	644 281
Banque 2	300 000	209 438
Banque 3	200 000	96 224
Banque 4	40 000	0
Banque 5	15 000	8
Banque 6	22 000	0
Banque 7	196 200	169 071
Total *	**1 173 200**	**1 119 021**

Source : Maghrebail
(*) Hors intérêts courus

Dettes bancaires contractées depuis le dernier arrêté des comptes du 31 décembre 2021

Le tableau ci-dessous détaille les dettes bancaires contractées depuis le dernier arrêté des comptes du 31 décembre 2021 :

Tableau 14 Récapitulatif des contrats de dette bancaire de Maghrebail contractés depuis le dernier arrêté des comptes et jusqu'à fin juin 2022– KMAD

Banque	Montant accordé	Montant débloqué	Date du 1er déblocage	Date d'échéance du contrat	Type de contrat (CCT/CMT)	Mode de remboursement
BANQUE 1	900 000	900 000	Entre mars-22 et mai-22	mars-27	CMT	AMRT CONSTANT
BANQUE 2	12 561	12 561	Juin-22	Juin-34	CMT	AMRT CONSTANT

Source : Maghrebail

Dettes bancaires décidées par les instances et non encore réalisées :

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucune émission non encore réalisée n'a été décidée par les instances de Maghrebail.

Crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation :

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucun crédit bancaire n'est en cours de conclusion ou de négociation Maghrebail

III.3. Engagements hors bilan

Entre 2019 et 2021, les garanties et suretés octroyées et reçues par l'émetteur se présentent comme suit :

En K MAD	2019	2020	Var. 19-20	2021	Var. 20-21%	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Engagements donnés	**767 059**	**626 405**	**-18,34%**	**673 303**	**7,49%**	**789 322**	**17,23%**
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	18 488	8 002	-56,72%	9 170	14,60%	9 007	-1,78%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	748 570	618 403	-17,39%	664 133	7,39%	780 315	17,49%
Engagements reçus	**1 501 463**	**1 215 769**	**-19,03%**	**1 148 900**	**-5,50%**	**1 211 781**	**-5,50%**
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	n.a	0	n.a	0	n.a
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 501 463	1 215 769	-19,03%	1 148 900	-5,50%	1 211 781	5,47%

Source : Maghrebail

A fin juin 2022, les engagements donnés par Maghrebail ont progressé de 17,23% à 789 322 KMAD, portés par la hause de 17,49% des engagements de financements données en faveur de la clientèle à 780 315 KMAD. Sur le même semestre, les engagements reçus ont baissé de 5,50% à 1 211 780 KMAD.

A fin 2021, les engagements donnés par Maghrebail s'établissent en hausse de 7,49% pour s'établir à 673 303 KMAD.

D'autre part, les engagements reçus par Maghrebail se composent des deux éléments suivants :

- des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui représentent des lignes de crédits accordées par les banques, mais non encore utilisées.
- Des engagements reçus par Maghrebail correspondant à des garanties bancaires demandées par Maghrebail.

Les engagements reçus s'établissent à 1 148 900 KMAD à fin 2021, en diminution de 5,50%, et se composent uniquement d'engagements de garantie reçus des établissements de crédits et assimilés.

Les engagements donnés par Maghrebail ont reculé de 18,34% en 2020 pour atteindre 626,4 MMAD en lien avec la baisse de simultanée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 17,39%, pour atteindre 618,4 KMAD en 2020 contre 748 ,6 KMAD et des engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit, diminution de 56,7% pour s'établir à 8 002 KMAD en 2020 contre 18 488 KMAD en 2019.

En 2020, les engagements reçus ressortent en baisse de 19,03% à 1 215,8 MMAD en lien avec la baisse de 285,7 MMAD des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés. Maghrebail ne bénéficie plus d'engagements de financement reçus d'établissements de crédit depuis 2019.

III.4. Nantissement d'actions

Au 30 juin 2022, les actions de Maghrebail détenues par l'actionnaire majoritaire ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.5. Nantissement d'actifs

Les actifs de Maghrebail ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.6. Notation

Maghrebail n'a fait l'objet d'aucune notation au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

De même, les bons de société de financement émis par Maghrebail n'ont fait l'objet d'aucune notation au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

PARTIE III. GOUVERANCE DE L'EMETTEUR

I. Assemblées générales

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Maghrebail sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes tel que modifiée et complétée.

Par dérogation aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par application des dispositions statutaires, le quorum pour tenir l'AGE est de 1/3 sur 2ème convocation.

Les dispositions statutaires de Maghrebail, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

I.1. Mode de convocation

Selon l'article 25 des statuts de Maghrebail, les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration.

A défaut elles peuvent également être convoquées dans les conditions prescrites par la loi, par :

- Le ou Les Commissaires aux Comptes ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société ;
- Un mandataire désigné par le président du tribunal ;
- Le ou les liquidateurs.

La convocation des assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales ainsi trente (30) jours au moins avant la date fixée par la réunion.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunion le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée est convoquée huit (8) jours à l'avance, dans les mêmes formes que la première ; l'avis de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions sont arrêtés par l'auteur de la convocation. Ils figurent sur les avis ou lettres de convocation.

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du Capital ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour d'un ou de plusieurs projets de résolutions dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque le capital de la Société est supérieur à cinq (5) millions de dirhams, le montant du capital à représenter en application de l'alinéa précédent, est réduit à deux pour cent (2%) pour le surplus.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

I.2. Condition d'admission

L'article 26 des statuts stipule que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles et déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Les propriétaires d'action doivent, pour avoir le droit de participer aux Assemblée Générales, déposer au lieu indiqué dans l'avis de convocation, cinq (5) jours au plus tard avant la date de la réunion, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son conjoint ou par un ascendant ou un descendant ou toute personne morale ayant pour objectif social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les sociétés actionnaires et les actionnaires juridiquement incapables pourront se faire représenter par un mandataire, qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat ne vaut que pour une assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Il peut également être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai maximum de quinze jours.

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

I.3. Condition d'exercice du droit de vote

Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions de l'article 131 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Condition d'acquisition du droit de vote double

Les statuts ne prévoient pas de conditions spécifiques relatives au droit de vote double.

Dispositions statutaires en termes d'exercice du droit de vote

Les statuts de Maghrebail stipulent que :

L'article 12 – Droits et obligations attachés aux actions

« .. De même, toute action confère à son propriétaire le même droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, et chaque action donne droit à une voix. »

L'article 26 – Composition – Quorum – Vote – Nombre de voix

« 1. L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles et déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

« 2. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi. »

« …3. Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions de l'article 131 bis de la loi. »

I.4. Dispositions propres aux Assemblées Générales Ordinaires

Selon l'article 29 des statuts, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, annuelle ou convoquée extraordinairement, statue d'une manière générale sur toutes les questions qui excédent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire modificative des statuts.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prorogation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance de Justice à la demande du Conseil d'Administration. Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- Entendre le rapport de gestion du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les états de synthèse de l'exercice concerné,
- Discuter, approuver ou rejeter les comptes et bilan qui lui sont soumis ;
- Fixer les dividendes à répartir sur proposition du Conseil d'Administration ;
- Donner ou refuser quitus ou décharge de leur gestion aux Administrateurs ;
- Nommer, révoquer, remplacer ou réélire les Administrateurs ;
- Nommer les Commissaires aux comptes ;
- Déterminer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration ;
- Approuver et conférer les autorisations prévues par la loi et évoquées à l'article 23 ci-dessus.

Lorsqu'une assemblée a pour objet de statuer sur les états de synthèse, sa délibération doit être précédée de la présentation desdits états et de la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sous peine de nullité.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent le quart (1/4) au moins du capital social.

Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et délais indiqués à l'article 26 des statuts. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents et représentés.

I.5. Dispositions propres aux Assemblées Générales Extraordinaires

Selon l'article 30 des statuts, l'assemblée générales extraordinaires est seule habilitée, sur la proposition du Conseil d'Administration à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions aux conditions qu'elle détermine en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Toutefois elle ne peut ni augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Elle est habilitée à autoriser l'émission d'obligations convertibles en actions ou l'échange d'obligations en actions.

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant, sur première convocation, la moitié (1/2) au moins du capital social – et sur deuxième convocation, le tiers (1/3) au moins du capital social.

A défaut de ce quorum, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée. Elle est convoquée à nouveau dans les formes et délais ci-dessus prévus.

L'assemblée ainsi prorogée devra réunir le quorum du quart (1/4) au moins du capital social. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dans toutes les assemblées extraordinaires, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents et représentés.

II. Organe d'administration

II.1. Fonctionnement et composition du conseil d'administration

L'article 15 des statuts de la société Maghrebail stipule les éléments suivants en matière d'administration de la société :

Sous réserves des dérogations légales prévues en cas de fusion la société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à douze membres au plus, choisis parmi les personnes physiques ou morales actionnaires.

Toutefois en cas de fusion, le nombre de quinze pourra être dépassé jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six (6) mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieur à vingt-quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

La société doit désigner au sein de son conseil d'administration un ou plusieurs administrateurs indépendants selon les conditions fixées par la loi n° 103-12.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ou par l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de fusion ou de scission.

Conditions

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Un administrateur personne morale est tenu de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des Administrateurs liés à la société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs, autres que les administrateurs indépendants, doivent détenir au moins une (1) action de la société.

Durée de mandat et vacances

La durée de fonctions des Administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six années.

Les fonctions des Administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour

En cas de vacances par décès, par démission, ou par tout autre empêchement d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire dans un délai de 30 jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du Conseil. Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, le conseil doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées à titre provisoire par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil d'Administration n'en demeurent pas moins valables.

II.2. Membres des organes d'administration

L'article 18 des statuts de la société Maghrebail stipule que : Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de Maghrebail et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concerne.

A la veille de l'enregistrement du présent document de référence, Maghrebail est administrée par un conseil d'administration composé de 8 (huit) membres et présidé par Monsieur Azeddine GUESSOUS :

Tableau 15 Composition du Conseil d'Administration de Maghrebail à fin 2022 :

Nom	Qualité	Titre	Date d'entrée au Conseil d'administration*	Date d'expiration du mandat	Fonction au sein du comité d'audit et des risques	Fonction au sein du Comité de Nomination et Rémunération
M. Azeddine GUESSOUS	Président du Conseil d'Administration	Président Directeur Général de Maghrebail	29/05/2002	AGO statuant sur l'exercice 2027		Membre
M. Othman BENJELLOUN	Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Président Directeur Général de Bank of Africa	01/05/2004	AGO statuant sur l'exercice 2027		Président
RMA	Représentée par M. Zouheir BENSAÏD **	Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA	31/05/2005	AGO statuant sur l'exercice 2022	Membre	Membre

Bank of Africa	Représentée par M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI	Administrateur Directeur Général Délégué, Bank of Africa	28/05/1998	AGO statuant sur l'exercice 2027	
M. Omar TAZI	Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Directeur Général Délégué en Charge de la Banque au Maroc, Bank of Africa	08/05/2019	AGO statuant sur l'exercice 2024	
M. Khalid NASR	Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Directeur Général Exécutif de la corporate and investment Banking en charge de la Banque au Maroc, à BANK OF AFRICA	08/05/2019	AGO statuant sur l'exercice 2024	
MAMDA	Représentée par M. Hicham BELMRAH	Président Directeur Général MAMDA & MCMA	04/06/2010	AGO statuant sur l'exercice 2027	
MCMA	Représentée par M. Hicham BELMRAH	Président Directeur Général MAMDA & MCMA	04/06/2010	AGO statuant sur l'exercice 2027	
M. Samir DRISSI OUDGHIRI	Administrateur indépendant	-	11/05/2022	AGO statuant sur l'exercice 2027	Président

Source : Maghrebail

** A noter que la date d'entrée au Conseil d'Administration correspond à la date d'AGO ratifiant la nomination.*

*** A noter que M. Zouheir Bensaïd a présenté sa démission de son mandat de Directeur Général de la RMA suite à son départ à la retraite le 1er février 2023.*

La qualité d'Administrateur Indépendant est établie à l'aune des critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit

La présidence du Conseil d'Administration de Maghrebail est assurée par M. Azeddine Guessous dont le mandat pour cette fonction a été renouvelé par l'AGO tenue le 27 juin 2016.

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2022 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de ratifier la cooptation de Monsieur SAMIR DRISSI OUDGHIRI en qualité d'Administrateur indépendant de Maghrebail, pour un mandat de six ans.

En 2021, le conseil d'administration comptait 8 membres qui se sont réuni à une fréquence biannuelle avec une seule absence excusée, lors du conseil d'administration du 17 Mars 2021 et le 29 septembre 2021.

Le 1er février 2023, M. Zouheir Bensaïd a présenté sa démission de son mandat de Directeur Général de la RMA suite à son départ à la retraite. En attendant la nomination d'un nouveau Directeur Général de la RMA, la transition est assurée par la Direction Générale Déléguée, sous la supervision du Président Othman Benjelloun.

Le conseil d'administration de Maghrebail qui se tiendra en mars 2023 statuera sur le représentant de la RMA.

CV des membres du Conseil d'administration

Monsieur Azeddine GUESSOUS

M. GUESSOUS est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC Paris) en 1964 et de l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP Paris). Il intègre le groupe OCP en 1966 en tant que Directeur Commercial. En 1971, il est nommé Directeur Financier du groupe OCP avant d'occuper la fonction d'Administrateur Délégué de la Banque Commerciale du Maroc en 1977. L'année suivante, M. GUESSOUS est nommé Ministre du Commerce, de l'Industrie et du tourisme. Il occupe ce poste jusqu'en 1985, année où il est nommé Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne. En 1986, M. GUESSOUS est nommé Ambassadeur de Sa Majesté le Roi en Espagne. L'année 1995 marque sa prise de fonction en tant que Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites (CIMR). En 2001 il rejoint la Compagnie d'Assurances Al Wataniya en tant que Président Directeur Général. En 2004, M. GUESSOUS rejoint Maghrebail en tant que Président Directeur Général, fonction qu'il occupe actuellement. Par ailleurs, M. GUESSOUS est aussi Administrateur à Bank of Africa et à RMA, membre du Comité d'Audit Bank of Africa et Membre du Comité AVEROES.

Tout au long de sa carrière M. GUESSOUS s'est vu remettre le Wissam Reda (Officier), l'Ordre du Mérite Civil Espagnol (Grande Croix), l'Ordre d'Isabelle La Catholique (Grande Croix), l'Ordre National du Mérite Français, l'Order of British Empire (Chevalier) ainsi que d'autres décorations africaines et sud-américaines.

Autres mandats de M. Azeddine Guessous à fin juin 2022

SOCIÉTÉ	FONCTION
MAGHREBAIL	Président Directeur Général
BANK OF AFRICA	Administrateur
BOA West Africa	Administrateur
BMCE INTERNATIONAL MADRID	Administrateur
BOA Group	Administrateur
RMA	Administrateur
SETTAVEX	Administrateur
LYDEC	Administrateur
SONASID	Administrateur
RISMA	Administrateur
MAROCAINE DES TABACS	Administrateur
ALMA PACK	Administrateur
ALMA BAT	Administrateur
ORE	Administrateur
LOCASOM	Administrateur

Source : Maghrebail

Monsieur Othman Benjelloun

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- l'Education, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of London.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington -CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et également de la Médaille «Encomienda de Numéro de la Orden de Isabel la Catolica» par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut récemment décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse –, M.BENJELLOUN, marié au Docteur Leïla MEZIAN BENJELLOUN, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

Autres mandats de M. Othman Benjelloun à fin juin 2022

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	ADMINSTRATEUR	GÉRANT
O Capital Group	BMCE International Holding (B.I.H)	Financière Yacout (1)	Argan Invest	Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
O Capital Africa	Medi Telecom		Casablanca Finance City Authority	Président de la Fondation Othman Benjelloun
Cap Estate	M.B.T		Maghrebail	Président de la Fondation Benjelloun Mezian pour la science et l'éducation
Internationale de Financement et de Participation (INTERFINA)	Revly's Marrakech		MEDI 1 Radio(2)	Président de O CAPITAL EUROPE
O Tower	RMA		Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	
Ranch Adarouch	RMA Alternative Investments			
Société Financière du crédit du Maghreb (S.F.C.M)	RMA Asset Management			
CAP D'ARGENT	RMA CAPITAL			
BAB Consortium	RMA MADATES Société d'Aménagement Tanger Tech			
BANK OF AFRICA	Sensyo Pharmatech			

Source : Maghrebail

(1) Également représentant de O Capital Group au sein du Conseil de Surveillance de Financière Yacout
(2) Représentant de O Capital Group

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur Directeur Général délégué du Groupe de Bank of Africa.

A cet égard, il assure la Présidence du Comité de Direction Générale, la Vice-Présidence du Comité Exécutif Groupe et la Vice-Présidence du Comité de Crédit Senior.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe Bank of Africa, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président de Bank of Africa, Groupe bancaire présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés – affacturage, crédit à la consommation, leasing, recouvrement-, ou le courtage d'assurance.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group. Il est également Président du Conseil de Surveillance d'EurAfric Information spécialisée dans le domaine technologique ainsi qu'Administrateur d'Euro Information, filiale technologique du Groupe Crédit Mutuel - CIC.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE Bank pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE Bank en 1990.

Monsieur Benjelloun est marié et père de trois enfants.

Autres mandats de M. Brahim Benjelloun-Touimi à fin juin 2022

SOCIÉTÉ	FONCTION
BMCE international HOLDINGS	Administrateur
BANK OF AFRICA	Administrateur Directeur Général Délégué
BOA GROUP	Président
BOA WEST AFRICA	Président
EURAFRIC INFORMATION	Président du Conseil de Surveillance
SALAFIN	Président du Conseil de Surveillance
MAROC FACTORING	Président du Conseil de Surveillance
BMCE ASSURANCES	Président du Conseil d'Administration
BMCE EUROSERVICES	Président du Conseil d'Administration
BMCE CAPITAL	Président du Conseil de Surveillance
OPERATIONS GLOBAL SERVICES	Président du Conseil de Surveillance
BTI BANK	Vice-Président du Conseil d'Administration
RMA	Administrateur
O CAPITAL GROUP	Administrateur
LA FONDATION BMCE BANK	Administrateur
BOA UK	Administrateur
BOA EUROPE	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
RM EXPERTS	Administrateur
O'TOWER	Administrateur
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH	Administrateur
LA BOURSE DE CASABLANCA	Administrateur
EURO INFORMATION France	Administrateur
PROPARCO	Administrateur

Source : Maghrebail

Monsieur Omar TAZI

M. Omar TAZI est Directeur Général Délégué en charge de la Banque au Maroc, qui regroupe (i) la Banque des Particuliers/ Professionnels, elle-même fédérant un pool de compétences Marketing, spécialisé par marché - Particuliers, Professionnels, Clientèle Privée, Migrants -, la filiale BMCE Euroservices, établissement de paiement, et le Multicanal et (ii) la Banque PME qui fédère l'Investissement et Ingénierie Financière et le marché Entreprises ainsi que (iii) les 8 Directions Régionales et ce, depuis début janvier 2019.

Auparavant, M. Omar TAZI était Directeur Général Délégué en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels.

M. Omar TAZI a débuté sa carrière au sein de la Banque de Développement du Canada. En 1992, il intègre Wafa Bank, en tant que Responsable de la Trésorerie.

De 1993 à 2005, M. Omar TAZI a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein de la Société Générale Marocaine de Banques -SGMB-, notamment en tant que Responsable de la Direction des Crédits d'Investissement, Responsable du Réseau d'Exploitation des marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises, puis Directeur Général Adjoint de la Banque Commerciale.

Courant cette période, il a également été Administrateur, Vice-président et Président de plusieurs filiales de la SGMB, notamment de SOGEBOURSE, GESTAR, SOGECREDIT, SOGEFINANCEMENT et ACMAR Maroc.

De 2005 à 2010, M. Omar TAZI est Administrateur-Directeur Général du Groupe AFMA.

C'est en juin 2011 que M. Omar TAZI rejoint le Groupe Bank of Africa afin de donner une dynamique de progrès et de montée en compétence des forces commerciales de la Banque. En 2012, il a été désigné respectivement, Membre du Conseil de Surveillance de SALAFIN et Administrateur Délégué de BMCE EuroServices.

M. Omar TAZI est titulaire d'un Master en Sciences Finances de l'Université de Sherbrooke – Canada.

Autres mandats de M. Omar Tazi à fin juin 2022

SOCIÉTÉ	FONCTION
SALAFIN	Membre du Conseil de Surveillance
BMCE EUROSERVICES	Administrateur Délégué
BMCE IMMOBILIER	Administrateur
BMCE ASSURANCES	Administrateur
GNS TECHNOLOGIES	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
DAMANE CASH	Administrateur
BMCE CAPITAL GESTION	Administrateur
MAROC FACTORING	Membre du Conseil de Surveillance
OGS (OPERATIONS GLOBAL SERVICES)	Membre du Conseil de Surveillance

Source : Maghrebail

Monsieur Zouheir BENSAÏD[2]

Zouheir Bensaid est diplômé en finance de l'Université du Nevada en 1985 et a été membre du Phi Kappa Phi Honor Society. Fort de ses 30 ans d'expérience dans les secteurs bancaire, financier et industriel.

Au milieu des années 80, et après avoir été en charge des institutions financières à CITIBANK Maghreb, il a lancé le développement du réseau d'ABN AMRO dans la région nord-est du Maroc. Ainsi, il a lancé les premières opérations de levée de capitaux et participé aux premières introductions en bourse au Maroc via MIT la société de bourse de BMCE Bank, pour prendre les règnes de la Bourse des Valeurs de Casablanca en 1998, une époque

[2] A noter que M. Zouheir Bensaïd a présenté sa démission de son mandat de Directeur Général de la RMA suite à son départ à la retraite le 1er février 2023. En attendant la nomination d'un nouveau Directeur Général, la transition est assurée par la Direction Générale Déléguée, sous la supervision du Président Othman Benjelloun.

où le marché des capitaux au Maroc a connu un véritable essor. Zouheir Bensaid rejoint RMA en 2011 en tant que Président du Directoire, pour être nommé en 2015 Administrateur Directeur Général Exécutif.

Un financier brillant, Zouheir Bensaid a développé une carrière très ambitieuse dans ce secteur, grâce à sa détermination et sa volonté de découvrir en permanence les changements dans les modes de management dans le monde, afin d'évoluer et d'être tout à fait à l'aise dans ses fonctions.

Autres mandats de M. Zouheir Bensaid à fin juin 2022

SOCIÉTÉ	FONCTION
RMA	Administrateur Directeur Général
RMA ALTERNATIVE INVESTMENTS	Administrateur Directeur Général
RMA ASSET MANAGEMENT	Administrateur Directeur Général
RMA ASSITANCE	Président du Conseil d'Administration
RMA CAPITAL	Administrateur Directeur Général
RMA CAPITAL INTERNATIONAL	Président
RMA ELAN	Président Directeur Général
RMA INVESTMENT PARTNERS	Président du Conseil d'Administration
RMA MANDATES	Administrateur Directeur Général Exécutif
T CAPITAL	Administrateur
CAP Estate	Administrateur
INFRA INVEST	Président du Conseil d'Administration
MBT	Administrateur Directeur Général Exécutif
MEDIUM FINANCE	Président Directeur Général et Administrateur représentant de RMA
TERRASSES DE L'OCEAN	Co-gérant
BANK OF AFRICA	Administrateur
EURAFRIC INFORMATION	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
Saemog	Administrateur
MBT	Administrateur Directeur Général
IMMO FUND OF AFRICA -OPCI	Président du Conseil d'Administration
COPRO IMMO - OPCI	Président du Conseil d'Administration
REAL ESTATE RENDEMENT – OPCI	Président du Conseil d'Administration
RESILIENCE IMMO - OPCI	Président du Conseil d'Administration
O TOWER	Administrateur représentant de RMA
DBM MEDIA GROUP	Administrateur représentant d'O Capital Group
DECROW CAPITAL	Administrateur
O CAPITAL Europe	Administrateur
O CAPITAL GROUP	Administrateur
FINATECH	Administrateur
HANOUTY SHOP	Membre du Conseil d'Administration représentant de O Capital Group
REVLY'S	Administrateur représentant de RMA
VILLAJENNA	Gérant
CTM	Administrateur
LYDEC	Administrateur
RISMA	Membre du Conseil de Surveillance
VILLA ROOSEVELT	Administrateur
SOCIETE D'AMENAGEMENT D'ESSAOUIRA MOGADOR	Administrateur
TANGER MED ZONES	Administrateur

TANGER AUTOMOTIVE CITY	Administrateur
TANGER FREE ZONE	Administrateur
AIR ARABIA	Administrateur
AKWA AFRICA	Administrateur
ARGAN INVEST	Administrateur
BMCI LEASING	Administrateur représentant de RMA
COMPAGNIE D'ASSURANCE TRANSPORT (CAT)	Administrateur représentant de RMA
CFG	Administrateur représentant de Bank of Africa
FONCIERE EMERGENCE	Membre du Conseil de Surveillance représentant de RMA
MUTANDIS	Administrateur
MUTANDIS AUTOMOBILE	Administrateur
MUTATIS	Administrateur

Source : Maghrebail

M. Khalid Nasr

M. Khalid Nasr est Responsable de l'activité Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA. Il est également Président du Directoire de BMCE Capital, filiale du Groupe spécialisée dans les métiers de la Banque d'Affaires.

A cet égard, il est Membre du Comité Présidentiel et du Comité de Direction Générale Groupe de BANK OF AFRICA.

Il exerce, par ailleurs, plusieurs mandats sociaux au sein d'entités du Groupe, notamment BOA Group - Administrateur -, BOA Capital - Président Directeur Général – et Maghrebail - Administrateur -.

M. Khalid Nasr cumule une expérience de plus de 25 années dans les métiers de la finance, dont une part importante dans des postes de haute direction. Il a débuté sa carrière en France au sein d'un assureur européen de premier plan.

Après une expérience dans les marchés des capitaux au sein d'une banque marocaine, M. Khalid Nasr a intégré BMCE Capital - à sa création - en 1998. Il a ainsi développé les activités de marchés en tant que Responsable du Trading Obligataire et, à partir de 2005, Directeur de la Salle des Marchés.

M. Khalid Nasr a été nommé, en 2010, Président du Directoire de BMCE Capital et supervise l'ensemble des métiers de la Banque d'Affaires (Marchés des Capitaux, Gestion d'Actifs, Gestion Privée, Conseil Financier, Dépositaire, Intermédiation Boursière, Recherche Financière, Real Estate et Titrisation). Depuis début 2019, M. Khalid Nasr est en charge du Pôle de Direction Générale Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA.

M. Khalid Nasr a été nommé à la tête de la Direction Générale Exécutive CIB et Banque au Maroc en novembre 2021 dans le cadre de la nouvelle Gouvernance du Groupe Bank of Africa.

M. Khalid Nasr est titulaire d'un Executive MBA de l'ESSEC Business School – Paris -, d'un Mastère Spécialisé en Finance de l'ESC Marseille et d'une Maîtrise en Mathématiques de l'Université Saint Charles de Marseille. Il dispose de plusieurs certificats spécialisés, notamment en Asset & Liability Management - ALM - et en gestion des risques marchés.

Né en 1967, M. Khalid Nasr est marié et père de trois enfants.

Autres mandats de M. Khalid Nasr à fin juin 2022

SOCIÉTÉ	FONCTION
BOA GROUP	Administrateur
BMCE CAPITAL GESTION	Président du Conseil d'administration
BMCE CAPITAL BOURSE	Président du Conseil d'administration
BMCE CAPITAL TITRISATION	Président du Conseil d'administration

BMCE CAPITAL CONSEIL	Président du Conseil de surveillance
BMCE CAPITAL GESTION SOUS MANDAT	Président du Conseil d'administration
BMCE CAPITAL SOLUTIONS	Président du Conseil d'administration
BMCE CAPITAL REAL ESTATE	Président du Conseil d'administration
BMCE CAPITAL GLOBAL RESEARCH	Président du Conseil d'administration
BMCE CAPITAL INVESTMENTS	Président du Conseil d'administration
BOA CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Président du Conseil d'administration
BOA CAPITAL SECURITIES	Président du Conseil d'administration
BMCE CAPITAL TUNISIE	Président du Conseil d'administration
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (Tunisie)	Administrateur
BMCE CAPITAL SECURITIES (Tunisie)	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
BMCE CAPITAL	Président du Directoire
BOA CAPITAL HOLDING	Président Directeur Général
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE	Président Directeur Général
BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE INTERNATIONAL	Président Directeur Général
BOA West Africa	Administrateur
BOA United Kingdom	Administrateur
Locasom	Administrateur
BANK OF AFRICA	Directeur Général Délégué - Directeur Général Exécutif en charge du CIB & Maro

Source : Maghrebail

M. Hicham Belmrah

M.Hicham Belmrah est actuellement Président directeur Général du Groupe MAMADA-MCMA depuis 2010.

Il exerce plusieurs mandats sociaux au sein des entités du groupe, notamment au sein de la société Mutuelle Attamine Chaabi en qualité de Président du directoire, et administrateur directeur général au MAMDA RE, la société de réassurance.

Il a été nommé en 2010, Président du Conseil d'Administration de COSUMAR et Administrateur de sociétés dans divers secteurs d'activité, principalement au secteur financier : Banque Centrale Populaire (BCP), Crédit Agricole du Maroc (CAM), Maghrebail, Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) ; au secteur industriel et services, il est administrateur de Afriquia SMDC, RISMA, Lesieur, et aux Divers fonds d'investissement.

Président de nombreux comité (audit et des risques, nomination et rémunération, …) dans le secteur bancaire et industriel au Maroc.

Associé, expert-comptable et commissaire aux comptes, durant 16 ans au sein du cabinet d'audit financier et de conseil ERNST & YOUNG.

Doté d'une expérience solide en écosystème agricole marocain, et des connaissances approfondies dans les domaines de l'assurance, de la banque et des métiers financiers.

M. Belmrah est Lauréat de l'Université de Bordeaux et titulaire du Diplôme National d'Expertise Comptable en France.

Autres mandats de M. Hicham Belmrah à fin juin 2022

SOCIETE	FONCTION
BCP	Administrateur
COSUMAR	Président du Conseil d'Administration
LESIEUR	Administrateur
RISMA	Membre du Conseil de Surveillance
MAGHREBAIL	Administrateur
SONASID	Administrateur
MAC	Président du Directoire
AL MADA	Administrateur
CAM	Membre du Conseil de Surveillance
SOMED	Administrateur
AFRIQUIA SMDC	Administrateur
NSI	Administrateur
AKWA AFRICA	Administrateur
RYAD RESSORT DEVELOPPEMENT	Président du Conseil d'Administration
MAMDA RE	Administrateur Directeur Général
RESORT CO	Administrateur
UIR	Membre du Conseil de Surveillance
OLEA CAPITAL	Président du Conseil d'Administration
ODYSSEY INTERNATIONAL	Membre du Conseil de Surveillance
YAMED EDUCATION	Administrateur
OPCI EDUCAPITAL	Administrateur
MCR	Vice-Président du conseil
EURESA	Membre du Conseil de Gérance
MASSIMISSA	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
MAMDA	Président Directeur Général
MCMA	Président Directeur Général

Source : Maghrebail

M. Samir DRISSI OUDGHIRI

Entre 1994 et 2004, Samir Drissi Oudghiri a occupé le poste de Directeur Général Adjoint en charge du markéting et du commercial au sein Air Liquide Maroc.

Depuis 2004, il a intégré le Groupe Lesieur Cristal en tant que Directeur Commercial Adjoint en charge du commercial, et en 2010, il a été nommé Directeur Général de Lesieur Cristal. Il a exercé cette fonction jusqu'à son départ en 2021.

M. Drissi Oudghiri a construit une carrière réussie dans les secteurs du FMCG et de l'industrie. Il est notamment en charge de la cession de Lesieur Cristal au groupe Sofiproteol en 2012.

M. Drissi Oudghiri est ingénieur diplômé de l'école des arts et métiers de Paris, ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs de l'institut français du Pétrole à Paris. Il est également titulaire du Diplôme d'étude approfondie énergétique.

Autres mandats de M. Samir DRISSI OUDGHIRI à fin juin 2022

SOCIETE	FONCTION
MANAGEM	Administrateur indépendant
ISCAE	Administrateur indépendant

Source : Maghrebail

Rémunérations versées au conseil d'administration au cours des trois derniers exercices

A titre de rappel, les statuts de Maghrebail affirment que :

« L'Assemblée Générale peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le Conseil répartit entre ses membres dans des proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés sur décision préalable du Conseil dans l'intérêt de la société, les Administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil peut cependant allouer à certains Administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités techniques, une rémunération exceptionnelle sur décision préalable de sa part ; dans ce cas ces rémunérations, portées en charge d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire ».

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021 dans sa 5ème résolution, a fixé le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 à 1,2 MMAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022 dans sa 7ème résolution, a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et aux membres des comités spécialisés au titre de l'exercice 2021 à 1,26 MMAD.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En M MAD	2019	2020	2021
Jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration	**1,2**	**1,2**	**1,2**

Source : Maghrebail

A l'exception des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, aucune rémunération exceptionnelle n'a été accordée aux membres du conseil au cours des trois dernières années.

Prêts accordés aux membres du conseil d'administration au cours des trois derniers exercices

Les membres du Conseil d'Administration de Maghrebail n'ont bénéficié d'aucun prêt sur la période 2019- 2021.

II.3. Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration de Maghrebail compte un administrateur indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit...

Le Conseil d'Administration du 23/03/2020 a coopté un deuxième Administrateur Indépendant mais en raison de nouveaux mandats acceptés par ce dernier, une incompatibilité a été relevée concernant l'exercice de son mandat d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de Maghrebail.

Le Conseil d'Administration de mars 2022 a nommé Monsieur SAMIR DRISSI OUDGHIRI en qualité d'Administrateur indépendant de Maghrebail, pour un mandat de six ans. Maghrebail dispose à fin juin 2022 d'un administrateur indépendant.

II.4. Critères de parité Hommes/Femmes

Entre 2019 et 2021, aucune femme ne siège au Conseil d'Administration de Maghrebail

II.5. Comités spécialisés

II.5.1. Comités émanant du Conseil d'Administration au 30/06/2022

- **Comité de nomination et rémunération**
  - ✓ Membres : M. Othman BENJELLOUN (PDG BoA), M. Azzedine GUESSOUS (PDG Maghrebail), M. Zouheir BENSAID (administrateur représentant de RMA[3])
  - ✓ Président du comité : M. Othman Benjelloun
  - ✓ Règles de composition : Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres : le PDG du Groupe Bank of Africa, un administrateur de Maghrebail, et le PDG de Maghrebail
  - ✓ Fréquence de réunion : 1 fois par an
  - ✓ Mission et attribution : le Comité de Nomination et Rémunération émet avis et recommandation au Conseil d'Administration sur la mise en place et le maintien d'une politique de bonne gouvernance. Il est chargé du respect des principes de bonne gouvernance et des dispositions légales et réglementaires en vigueur notamment en matière de composition, cooptation d'Administrateurs, leurs rémunérations et la prévention de tout éventuel conflit d'intérêt les concernant.
- **Comité d'audit et des risques :**
  - ✓ Membres : M. Samir DRISSI OUDGHIRI (administrateur Indépendant Maghrebail), M. Zouheir BENSAID (administrateur représentant RMA), M. Driss BENJELLOUN (DG BOA), M. Khalid LAABI (Directeur Général Délégué en charge des Risques Groupe de BOA), M'hammed BOURAQADI-SAADANI (Contrôleur Général Groupe BOA)
  - ✓ Président du comité : M. Samir DRISSI OUDGHIRI en sa qualité d'administrateur indépendant
  - ✓ Règles de composition[4] : Le comité d'audit et des risques se compose (i) des membres de droit (Président du comité - administrateur indépendant et quatre membres), (ii) des membres associés (membres de la direction générale de Maghrebail), (iii) des membres invités (CAC, invités selon l'ordre du jour) et (iiii) du secrétariat (responsable de l'audit interne de Maghrebail)
  - ✓ Fréquence de réunion : Au moins 2 fois par an
  - ✓ Mission est attribution : Le Comité d'Audit et des Risques est chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de Contrôle Interne et la définition de la stratégie globale des risques de Maghrebail. Il assiste par ailleurs le Conseil d'Administration dans l'examen des comptes sociaux et s'assure de la fiabilité des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers ainsi que la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne de Maghrebail.

[3] A noter que M. Zouheir Bensaïd a présenté sa démission de son mandat de Directeur Général de la RMA suite à son départ à la retraite le 1er février 2023. En attendant la nomination d'un nouveau Directeur Général, la transition est assurée par la Direction Générale Déléguée, sous la supervision du Président Othman Benjelloun.

[4] Le conseil d'Administration a pris note des dispositions règlementaires qui impliquent que Maghrebail devra disposer d'un second administrateur indépendant au sein de son comité d'audit et des risques. Maghrebail est actuellement à la recherche d'un administrateur indépendant.

III. Les organes de direction

III.1. Direction Générale

Selon l'article 20 des statuts de Maghrebail, la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts. En outre, lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

III.1.1. Composition de la direction générale

La composition telle qu'arrêtée à fin décembre 2022 est la suivante :

Tableau 16 L'organe de direction de Maghrebail à fin 2022

Nom	Direction	Titre	Date d'arrivée à l'entreprise
M. Azeddine GUESSOUS	Direction Générale	Président Directeur Général	2004
M. Reda DAIFI	Direction Générale	Directeur Général	2012

Source : Maghrebail

Monsieur Azeddine GUESSOUS

Le CV de M. GUESSOUS est présenté en **II.2** (Cf CV des membres du conseil d'administration).

Monsieur Reda DAIFI

M. DAIFI est diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises à Casablanca (ISCAE) en 1987 et possède un diplôme en méthodes scientifiques de gestion de l'Université Paris Dauphine. Entre février 1988 et juin 1992, il occupe plusieurs postes de responsabilité à l'Office d'Exploitation des Ports dont Chef de la division financière et comptable du groupe. Monsieur Reda DAIFI poursuit ensuite sa carrière de Juillet 1992 à Août 1993 en tant que Directeur Administratif et Financier au sein de Prestige Couture Groupe SOPAR. Entre Juin 1994 et Mars 2012, il rejoint Bank of Africa où il occupe divers postes de responsabilité notamment Chef de projet des systèmes d'information, Responsable du département ALM, Directeur de centres d'affaires et de succursales et enfin Directeur de réseau de centres d'affaires. M. Reda DAIFI est nommé Directeur Général de Maghrebail en charge du Commercial et des Engagements au cours du premier semestre 2012. Depuis mars 2015, les prérogatives de M. DAIFI ont été élargies pour superviser toutes les entités opérationnelles et de support de Maghrebail.

III.1.2. Liste des principaux dirigeants

A fin 2022, les principaux dirigeants de Maghrebail sont :

Principaux dirigeants de Maghrebail	fonction	âge	date d'entrée
M.Daifi Reda	**Directeur Général**	**57**	**13/02/2012**
I. OUGHLA	**DGA - Responsable Pôle Finances et Production**	**49**	**12/12/1994**

Source : Maghrebail

Mme Ilham OUGHLA

Madame Ilham OUGHLA a obtenu le diplôme d'expert financier en 1994. Elle intègre MAGHREBAIL la même année au sein de la Direction Financière.
En 1998, elle est promue fondée de pouvoirs puis Directeur Financier en 2006.
En 2015, elle est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances & Production.

III.1.3. Organigramme fonctionnel de Maghrebail à fin juin 2022

L'organigramme actuel de Maghrebail est structuré selon deux directions et trois pôles (chaque pôle regroupant deux directions) :

- ✓ La direction administrative et RH ;
- ✓ La direction Technologies et Système d'information ;
- ✓ Le pôle Développement commercial (regroupant la Direction Client A et la Direction Client B) ;
- ✓ Le pôle Finances et Production (regroupant la Direction Finances et comptabilité et la Direction Production) ;
- ✓ Le pôle Juridique et recouvrement (regroupant la Direction Juridique et la Direction recouvrement).

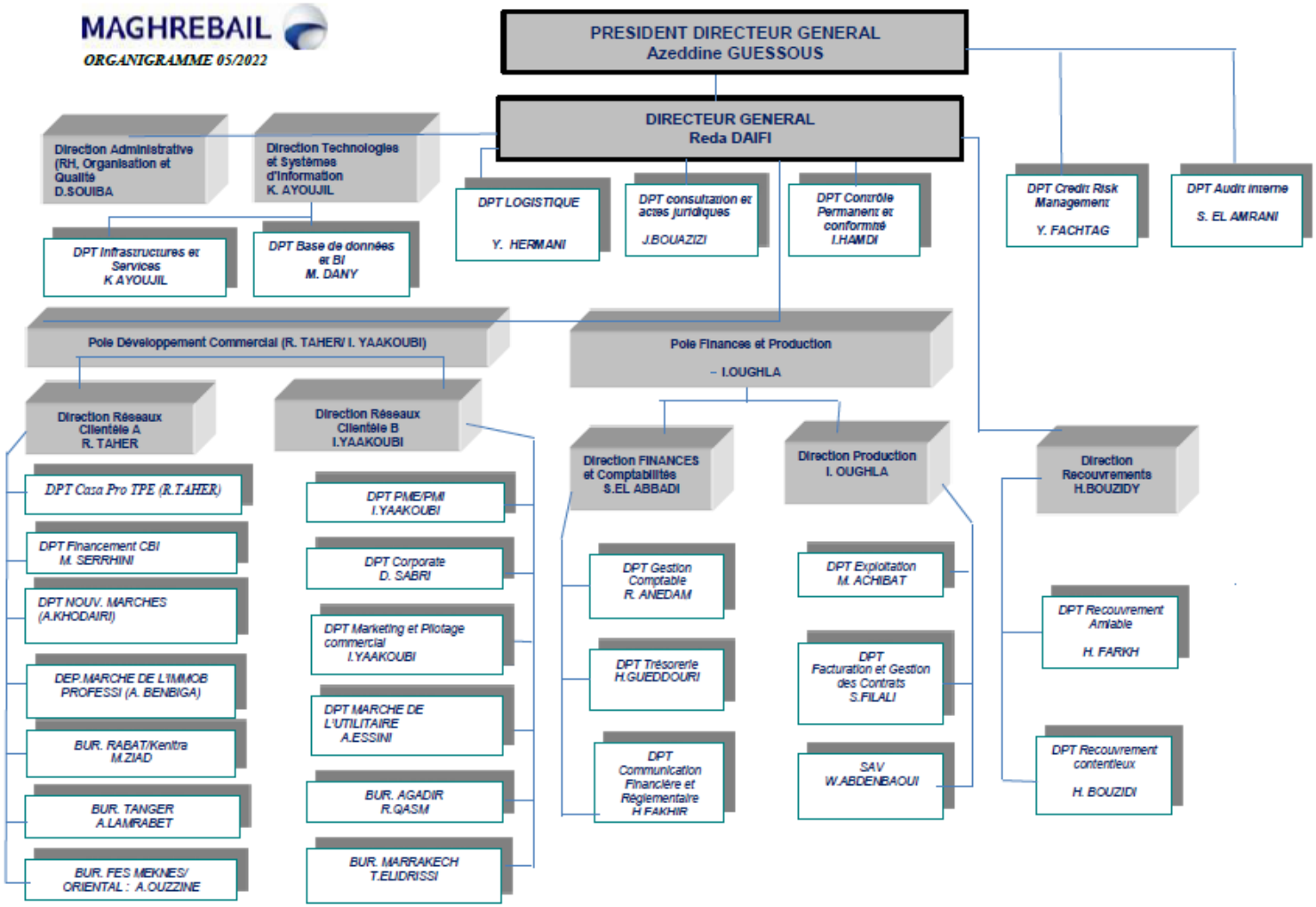

Source : Maghrebail au 30/06/2022

III.1.4. Autres comités

Maghrebail a constitué divers comités pour traiter des sujets spécifiques. Lesdits comités se présentent comme suit :

- **Le Comité de Direction Générale**

  - ✓ Membres : Directeur Pôle Développement Commercial-Directeur Pôle Finances & Production-Directeur Pôle Juridique & Recouvrement
  - ✓ Fréquence de réunion : Mensuellement

Le comité de Direction Générale est chargé de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques de Maghrebail et de leur suivi. Ce comité représente également un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre le management de MAGHREBAIL, portant sur des thèmes relatifs au Pilotage de l'activité, Contrôle interne, audit & gestion des risques et Ressources Humaines.

- **Comité de Coordination du Contrôle Interne**

  - ✓ Membres : Responsable Audit interne et conformité, responsable du contrôle permanent et conformité, responsable des risques et responsable des finances
  - ✓ Fréquence de réunion : Trimestriellement et chaque fois que nécessaire

Le comité de coordination et du contrôle interne est tenu de façon trimestrielle, il assiste le comité de Direction Générale en matière de gestion et suivi effectif et opérationnel des dispositifs de contrôle mis en place.

- **Comité de Fonctionnement**

  - ✓ Membres : Président Directeur Général-Directeur Général-Pôle Finances & Production-Pôle Juridique & Recouvrement-Pôle Développement Commercial-Département Organisation & pilotage-Crédit Risk Manager-Directeur Systèmes d'Information-Directeur Administratif-Directeur Financier-Directeur Recouvrements-Responsable Logistique-Contrôleur Interne & Conformité
  - ✓ Fréquence de réunion : En période de crise

Le Comité de fonctionnement est l'instance de remontée hebdomadaire, de partage de l'information et d'arbitrage concernant toute problématique liée au fonctionnement des activités de Maghrebail. Le comité apporte ainsi une expertise métier / technique et informe le Président des options retenues.

- **Comité de Gestion de Crise**

  - ✓ Membres : Directeur Pôle Développement Commercial-Directeur Pôle Finances & Production-Directeur Pôle Juridique & Recouvrement
  - ✓ Fréquence de réunion : Mensuellement

Pour faire face à des situations imprévues, Maghrebail a mis en place un comité de gestion de crise qui formalise son engagement au plus haut niveau vis-à-vis de ses partenaires, qui permettra de garantir un niveau adéquat de services à ses clients, de respecter ses engagements contractuels, ses obligations

- **Le comité « Retail » :**

  - ✓ Membres : CRM, DR
  - ✓ Fréquence de réunion : Quotidien

Prise de décision pour tous les dossiers de crédit-bail mobilier, pour les clients dont l'encours (y compris la nouvelle demande) ne dépasse pas 500 000 Dirhams HT.

- **Le comité « Petit Équipement » (PE) :**

  - ✓ Membres : DG, CRM, DR
  - ✓ Fréquence de réunion : Quotidien

Prise de décision pour tous les dossiers de crédit-bail mobilier, pour les clients dont l'encours client (y compris la nouvelle demande) est inférieur ou égal à 1 millions de dirhams HT et pour tous les dossiers PROBAIL pour un encours inférieur à 2 millions de dirhams.

- **Le comité « Grand Équipement » (GE) et Crédit-Bail Immobilier (CBI) :**
  - ✓ Membres : PDG, DG, DPDC, CRM, DPJR
  - ✓ Fréquence de réunion : Bihebdomadaire

Prise de décision sur les dossiers de crédit-bail immobilier (CBI), ainsi que les dossiers de crédit-bail mobilier pour les clients dont l'encours dépasse 1 million de dirhams HT (Nouvelle opération incluse).

- **Le comité « Conseil » :**
  - ✓ Membres : ADG BANK OF AFRICA
  - ✓ Fréquence de réunion : A chaque nouvelle demande

Prise de décision sur les dossiers de crédit-bail pour les clients dont l'encours (y compris nouvelle demande) dépasse 15 M MAD.

- **Comité « recouvrement et contentieux » :**
  - ✓ Membres : PDG, DG, DPJR, DPDC, DPFP, CRM
  - ✓ Fréquence de réunion : Hebdomadaire

Prise de décision sur les dossiers de recouvrement et de contentieux: procédures judiciaires à mettre en œuvre, choix des avocats et suivi. Ses actions se résument comme suit :

- ✓ Apprécier le niveau de risque engrangé par la Société (montant et proportion des impayés par rapport aux engagements sains, etc.) ;
- ✓ Évaluer les actions de recouvrement mises en œuvre ;
- ✓ Statuer sur le niveau de risque associé à chaque contrepartie (pré-douteux, douteux, compromis, etc.) ;
- ✓ Valider la proposition de passage en contentieux et les actions contentieuses à mettre en œuvre ;
- ✓ Évaluer les actions contentieuses mises en œuvre ;
- ✓ Approuver les montants de provisions à constater.
- ✓ Ledit comité se compose des membres suivants : le président Directeur Général de Maghrebail, et le Directeur Juridique Recouvrement & Contentieux (ou son adjoint).
- ✓ Le comité consigne ses décisions sur une « Recap contentieux » signée par ses membres.

- **Comité de déclassement :**
  - ✓ Membres : PDG, DG, DPFP, DPJR
  - ✓ Fréquence de réunion : Trimestriel

Analyse des créances en souffrance et prise de décision sur les déclassements manuels à effectuer.

- **Comité logistique (mobilier) :**
  - ✓ Membres : DG, DAL, DPDC, RL
  - ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

  Procéder aux ventes de biens mobiliers récupérés par voie de justice et prendre les décisions en matière logistique.

- **Comité logistique (immobilier) :**
  - ✓ Membres : PDG, DG, DAL, DPDC, RL

- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Procéder aux ventes de biens immobiliers récupérés par voie de justice et prendre les décisions en matière logistique.

- Comité informatique :
  - ✓ Membres : PDG, DG, DTSI
  - ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Préparer les décisions relatives aux divers investissements Soft & Hard, entretien, budgets, intervenants externes éventuels.

- **Comité de Coordination :**
  - ✓ Membres : DG, DPDC, CRM, DPFP, DTSI, DAL, DPJR, Resp. O&P, CIC, Resp. Expl
  - ✓ Fréquence de réunion : Hebdomadaire ou bimensuelle

Le Comité de coordination est l'instance de remontée, de partage de l'information et d'arbitrage concernant toute problématique liée au fonctionnement des activités de Maghrebail. Le comité apporte ainsi une expertise métier / technique et informe le Président des options retenues.

III.1.5. Rémunérations accordées aux dirigeants

Au titre de l'exercice 2021, Maghrebail a attribué aux principaux dirigeants une rémunération globale de 12 MMAD bruts.

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de Maghrebail au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2019	2020	2021
Rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants	11	12	12

Source : Maghrebail

III.1.6. Prêts accordés aux membres du comité de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction de Maghrebail en 2021 : néant.

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2019	2020	2021
Encours des prêts accordés aux principaux dirigeants	néant	néant	néant

Source : Maghrebail

PARTIE IV. ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

I. Historique de l'émetteur

1972	▪ Maghrebail a été créée à l'initiative de M. Mohamed Amine BENGELOUN avec le concours de la Banque Commerciale du Maroc (B.C.M.), de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (B.M.C.E.) et de la Banque Centrale Populaire (B.C.P.) pour développer l'activité du Crédit-bail, et ce, en l'absence d'une réglementation spécifique. Maghrebail est historiquement la deuxième société à s'implanter dans ce secteur au Maroc.
Au cours des années 1980	▪ Maghrebail innove dans le secteur du crédit-bail et lance plusieurs produits spécifiques en collaboration avec des partenaires bancaires et industriels : - « Location longue durée », commercialisée par la société LOCASOM (location de véhicules), détenue conjointement par Maghrebail (à hauteur de 20%) et SOMACA (montage et distribution d'automobiles). Maghrebail s'est par la suite retirée de LOCASOM en 1991 ; - « Factobail », un produit mixte combinant le crédit-bail et l'affacturage, développé en collaboration avec la BCM et Facto France Heller, l'une des principales sociétés d'affacturage en France ; - « Bailmatic », produit de crédit-bail classique distribué par la BCM ; ▪ Au cours de cette période et jusqu'à la promulgation de la loi relative aux établissements de crédit en 1993, M. Mohamed Amine BENGELOUN préside APROBAIL, association regroupant les sociétés de crédit-bail. Dans ce contexte, Maghrebail mène activement au nom de la profession des négociations d'ordre réglementaire et parvient notamment à obtenir un statut fiscal avantageux pour le crédit-bail immobilier.
1992	▪ Maghrebail est la première société à lancer le crédit-bail immobilier au Maroc. Elle finance alors les premières opérations pour le compte de clients tels que BCM, SNEP, SOMEPI. Le crédit-bail peut ainsi financer des biens existants ou en construction, qu'il s'agisse de bâtiments industriels, d'entrepôts, de magasins, de locaux commerciaux ou de bureaux. Maghrebail innove en proposant un service complet qui va de l'assistance dans la conception des plans jusqu'aux aspects juridiques, fiscaux et financiers.
1993	▪ La promulgation de la loi relative aux établissements de crédit et à leur contrôle établit un cadre juridique dans lequel doit intervenir l'activité des sociétés de financement. Ces dernières sont divisées en plusieurs catégories distinctes selon le critère de l'activité : sociétés de crédit à la consommation, sociétés de crédit-bail et sociétés d'affacturage. APROBAIL est alors intégrée à l'APSF (Association Professionnelle des Sociétés de Financement) dont la présidence est confiée à M. Mohamed Amine BENGELOUN, Président Directeur Général de Maghrebail.
1994	▪ Maghrebail élargit sa gamme de produits en proposant des financements sur mesure pour l'acquisition de matériel roulant par les entreprises et les professionnels, en collaboration avec plusieurs concessionnaires de matériel roulant (notamment Univers Motors, Auto Nejma, Saïda Star Auto et SMEIA). La spécificité de ces produits réside dans le choix accordé à l'utilisateur final pour la détermination de la durée du contrat, de la valeur résiduelle et des services complémentaires (entretien et assurance) offerts lors de l'acquisition du véhicule par crédit-bail.
1996	▪ Maghrebail est autorisée par l'arrêté n° 3145 du 1er safar 1417, correspondant au 18 juin 1996 du Ministère des Finances à recevoir du public des dépôts d'un terme supérieur à deux ans ; ▪ Maghrebail a profité des opportunités offertes par les marchés financiers pour accéder à de nouvelles sources de financement : elle a ainsi procédé à une augmentation de capital à travers une introduction en bourse portant sur 20% de son capital.
1997	▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Agadir.
1998	▪ La BMCE Bank et la Royale Marocaine d'Assurances – toutes deux actionnaires de Maghrebail – ont acquis les parts que détenait la Banque Commerciale du Maroc dans la Société. Cette dernière a mis en œuvre les synergies nécessaires avec ses partenaires (banques et assurances), en poursuivant sa politique de partenariat avec d'importants fournisseurs de biens d'équipement pour offrir à sa clientèle des produits à valeur ajoutée répondant à leurs besoins.
2002	▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Rabat.
2005	▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Tanger.
2006	▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Marrakech.

2007	▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Fès.
2007	▪ La loi de finances 2008 prévoit pour les sociétés de leasing le remboursement trimestriel de leur crédit de TVA sur les opérations réalisées à partir du 1er janvier 2008.
2008	▪ Augmentation du taux de TVA sur le leasing de 10% à 20% ; ▪ Augmentation du taux d'IS à 37%.
2010	▪ Suppression par la loi de finances 2010 du droit d'enregistrement fixe de 300 MAD dont bénéficiaient les contrats de crédit-bail Immobilier et mise en place du droit d'enregistrement à hauteur de 3%.
2011	▪ Changement de l'identité visuelle de Maghrebail (Logo) ; ▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Oujda.
2012	▪ Cooptation d'un nouvel administrateur et nomination de Mr Reda Daîfi en tant que Directeur Général en charge du commercial et des engagements.
2013	▪ Création d'un « espace abonnés » afin de permettre aux clients de Maghrebail de consulter directement la situation de leurs contrats en ligne.
2014	▪ Lancement de la LeaseBox, une plateforme d'utilisation en ligne permettant aux clients de la Société de consulter leurs données. Les services proposés vont de la simple consultation des contrats, des échéanciers et des factures à l'impression de tous les documents contractuels, à savoir les bons de commande, les PV de réception, les attestations d'assurances, etc.
2015	▪ Lacement de l'ENERGY LEASE en partenariat avec le MORSEFF (MOROCCO SUSTAINABLE ENERGY FINANCING FACILITY) destiné à l'acquisition d'équipements neufs et/ou la réalisation de projets d'investissements permettant soit de réduire la consommation énergétique ou d'avoir recours à l'énergie renouvelable
2016	▪ Pour être proche des donneurs d'ordre et répondre aux besoins de financement en devises des sociétés installées en zones franches opérant notamment dans les industries automobile et aéronautique, Maghrebail s'installe en zone franche de TANGER. La succursale vise à assurer une mise en place rapide du financement et permet par un financement en devises, une meilleure compétitivité aux entreprises de la zone.
2017	▪ Association de Maghrebail au Centre Monétique Interbancaire pour permettre le règlement en ligne des factures par carte bancaire Visa, Mastercard ou toute carte bancaire nationale homologué par le CMI ▪ Lancement du Leasing en devise au niveau des zones franches
2019	▪ Restructuration organisationnelle du pôle Développement Commercial : ▪ Création du département Marketing et Pilotage Commercial ; ▪ Création du département animation fournisseurs - Véhicule Utilitaire ; ▪ Lancement de 3 nouveaux produits : Médecins débutants, Matériel Roulant et Prime de renouvèlement des véhicules utilitaires destinés à la casse ; ▪ Ouverture d'une nouvelle Agence Maghrebail à Kenitra ;
2020	▪ Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus. ▪ Mise en place de plusieurs mesures d'accompagnement adéquates pour les clients impactés par la crise sanitaire ▪ Mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité pour faire face à la crise COVID-19 .
2021	▪ Reprise progressive de l'activité économique de la majorité des secteurs, à l'exception du tourisme. ▪ La signature d'une nouvelle ligne de financement verte « GEFF II » avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement-BERD pour appuyer les efforts du Maroc dans le domaine de l'environnement et le développement durable.
2022	▪ Augmentation de la production de crédit-bail de 6,2% à 6,9 Mds MAD à fin juin 2022 comparativement au 1er semestre de 2021. ▪ Progression de l'encours net comptable de Maghrebail de 2,5% à fin septembre 2022 à 10 882 MMAD.

II. Appartenance de Maghrebail à Bank of Africa

II.1. Présentation générale de Bank of Africa

Maghrebail est la filiale spécialisée dans le *Leasing* de « Bank of Africa ».

Bank Of Africa est créée par les Pouvoirs Publics le 1er Septembre 1959. La mission essentielle qui lui est confiée outre une activité bancaire dite classique, est de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

Le capital de Bank Of Africa est augmenté de 6 MMAD en 1961 à 1 587 MMAD à fin 2006. Les actifs de Bank Of Africa ont été développés grâce notamment à une série d'absorptions de banques au cours des années soixante et soixante-dix (Banco Espagnol en Marruecos, Société de Banque du Maghreb) qui a permis un accroissement rapide des opérations bancaires traditionnelles, une extension et une spécialisation du réseau domestique à 336 agences, et un renforcement constant de ses effectifs à 3 538 collaborateurs à fin 2006.

Première banque marocaine à être privatisée en 1995, Bank Of Africa a déployé depuis cette période, un ensemble d'actions visant le renforcement de sa dimension internationale à travers l'élargissement de son actionnariat international, le développement de son implantation à l'étranger ainsi que la conclusion de partenariats de référence avec des institutions financières étrangères de renom.

Bank Of Africa a augmenté ses fonds propres en 1996 par un recours notamment au marché international des capitaux à travers l'émission de 60 millions de dollars d'actions GDR (Global Depositary Receipts) cotées à la Bourse de Londres, une opération inédite au Maroc.

L'expérience internationale de la banque est également renforcée par une présence en Europe – en France depuis 1973 à travers une succursale et un réseau d'agences et de bureaux de représentation, en Espagne via une filiale de droit espagnol instituée en 1993, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en Italie et en Chine.

Dans le cadre de sa stratégie visant à ériger Bank Of Africa en banque des réseaux de distribution pour l'ensemble des produits du Groupe, l'institution a procédé, au cours du 1er semestre 1999, à une prise de participation dans le domaine des assurances, aux côtés de la Royale Marocaine d'Assurances (RMA), de Commerzbank et de l'Union Bancaire Privée, dans le capital des compagnies Al Watanya et l'Alliance Africaine (respectivement à 67% et 85% du capital). Cette opération aboutit à l'émergence du premier Pôle d'assurance du pays avec près de 21,7%[5] de parts de marché en 2006. Ces acquisitions par Bank Of Africa et RMA furent en partie financées à travers un emprunt de 160 millions d'euros, souscrit par un syndicat de 25 banques internationales.

En 1999, Bank Of Africa prend une participation à hauteur de 20% du capital d'un opérateur télécoms privé au Maroc – Médi Télécom – en partenariat avec Telefonica, Portugal Telecom et d'autres investisseurs institutionnels marocains.

L'évolution récente de la Banque est marquée par :

- La mise en place d'outils performants de gestion et de suivi des risques ;
- La certification ISO du système de management de la qualité mis en place pour les activités Etranger, Monétique, Titres, Crédits aux particuliers, Financement de Projets, et Recouvrement ;
- L'obtention en 2004 d'un rating social par une agence européenne de notation sociale (VIGEO) dans les domaines des Droits Humains (note « Actif ») et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (note « Actif »).

En 2004, l'actionnariat international de la Banque s'est renforcé par l'entrée dans son capital de la Banque française Crédit Industriel et Commercial – CIC – à hauteur de 10% et de Morgan Stanley Investment Management pour 3%[6].

L'année 2005 est marquée par le lancement d'un programme d'extension du réseau d'agences de la Banque dans le cadre de sa politique de proximité avec la clientèle et ce à travers l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans.

En 2010, la Caisse de Dépôt et de Gestion acquiert 8% du capital de Bank Of Africa pour porter sa participation à 9,4%.

[5] Source : Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance

[6] Cette participation a été entièrement cédée en mai 2007.

La stratégie d'expansion de Bank of Africa vers les pays d'Afrique subsaharienne s'est concrétisée à travers son implantation au Sénégal (en 2003), des prises de participation dans la Banque de Développement du Mali (en 2000) et LCB Bank (en 2004).

Par ailleurs, pour consolider son leadership sur les métiers de banque d'affaires et s'assurer un rôle d'acteur régional de référence en Corporate et Investment Banking, Bank of Africa crée à Londres en 2006 Médicapital Bank pour fédérer toutes ses activités de banque d'affaires à l'international.

Au cours de l'année 2019, Bank of Africa accueil à son tour de table le fonds d'investissement britannique CDC Group à travers une augmentation de capital dédiée à ce nouvel investisseur.

Au 31 décembre 2020, Bank Of Africa est détenue à hauteur de 35,30% par le Groupe Finance.com, directement et indirectement – participations détenues par RMA et Finance.com S.A., SFCM et Holding Benjelloun Meziane.

Finance.com est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales s'articulant autour de 3 métiers clairement identifiés et intervenant dans les secteurs suivants :

- Services financiers, à travers la participation directe ou indirecte dans :
  - Bank Of Africa ;
  - Maghrébail, société de leasing ;
  - Salafin, société de crédit à la consommation ;
  - Casablanca Finance Markets.
- Assurances : Groupe RMA Watanya, issu de la fusion de la RMA et Al Watanya;
- Télécommunications, Médias et Technologies avec Médi Télécom ; Industries et services, notamment (i) le transport avec des participations dans la CTM, Regional Airlines, Locasom (société de location longue durée), M'dina Bus, (ii) le tourisme à travers Risma, (iii) la distribution avec Jaguar Maroc et M. Bricolage et (iv) l'agro-industrie à travers Ranch Addarouch

Sous l'impulsion de son Président Othmane Benjelloun, BANK OF AFRICA a contribué en 2020 à hauteur d'un milliard DH au Fonds de gestion de la pandémie du COVID-19 créé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une initiative qui traduit un engagement fort du Groupe en cette période de mobilisation.

BANK OF AFRICA a par ailleurs poursuivi en 2020 le déploiement de son Programme de Transformation Digitale avec 3 ambitions stratégiques :

- Améliorer l'expérience client sur l'ensemble des canaux de la Banque ;
- Positionner BANK OF AFRICA comme acteur de référence dans le Digital et l'innovation ;
- Digitaliser les processus métiers front-to-back afin de renforcer l'efficacité opérationnelle.

Le groupe a procédé au changement de la dénomination sociale des filiales madrilène et londonienne qui deviennent BANK OF AFRICA EUROPE et BANK OF AFRICA UK.

Le groupe a également créé une nouvelle Structure managériale pour porter la vision 2030.

II.2. Filiales de Bank of Africa à fin juin 2022

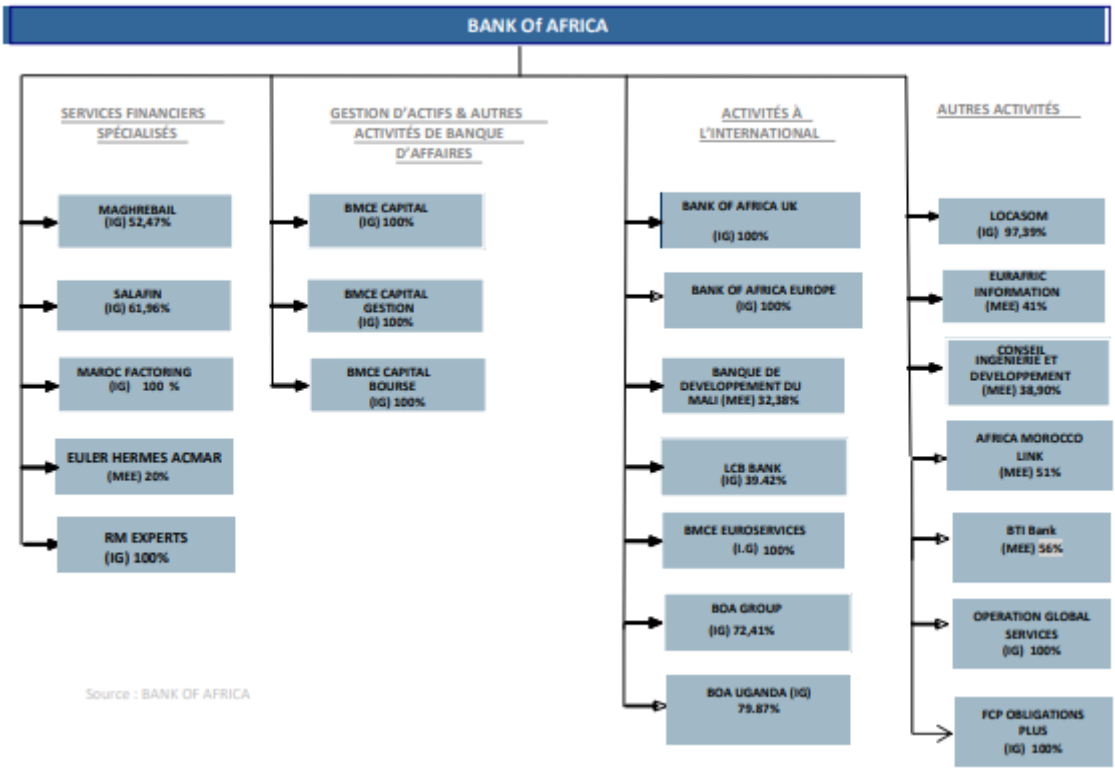

Source : Bank of Africa

L'organigramme ci-dessus reprend uniquement les filiales comprises dans le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt.

II.3. Présentation des principales entités du Groupe

a. Pôle des services financiers spécialisés

❖ Maghrebail

En activité depuis 1972, MAGHREBAIL agit aussi bien sur le crédit-bail mobilier que sur le crédit-bail immobilier et propose à ses clients une gamme diversifiée de produits dans le cadre du crédit-bail opérationnel, tels que les packages incluant la prise en charge des services d'entretien et d'assurance des biens d'équipements donnés en crédit-bail.

❖ Salafin

En activité depuis 1997, Salafin est la filiale société de financement détenue à 61,96% par Bank of Africa. Elle offre une large gamme de financements aux particuliers: Crédit personnel, financements automobiles et Crédit Revolving.

❖ Maroc Factoring

Créée en 1988 à l'initiative de BANK Of Africa qui détient aujourd'hui 100% de son capital, la société Maroc Factoring est pionnière de l'activité de factoring au Maroc. La société offre aux entreprises un certain nombre de produits s'articulant autour de son activité principale : ♣ Le financement immédiat de leurs factures, en totalité ou en partie ; ♣ La gestion et le recouvrement des factures en lieu et place du client ; ♣ La garantie à 100% contre les risques d'impayés sur les acheteurs privés

❖ RM Experts

RM Experts, est une filiale de Bank Of Africa, créée en 2011, en charge du recouvrement des créances du Groupe.
Pôle de la gestion d'actifs & autres activités de banque d'affaires

b. Pôle de la gestion d'actifs & autres activités de banque d'affaires

❖ BMCE Capital

La Banque d'Affaires du Groupe a structuré ses activités par lignes de métiers spécialisées :

▪ Pôle Marchés, en charge des activités relatives à :

- Gestion d'actifs, au sein de la filiale existante du Groupe, BMCE Capital Gestion mais également BMCE Capital Gestion Privée ;
- Intermédiation boursière au sein de la filiale société de bourse, BMCE Capital Bourse ;
- Marchés des capitaux à travers BMCE Capital Markets ;
- Custody au sein de BMCE Capital Opérations ;
- Distributions multiproduits par la Plate-forme Commerciale ;
- Conseil à travers BMCE Capital Conseil.

c. Pôle « Activité à l'international »

❖ BMCE International Holding

BMCE International Holding est un holding bancaire basé à Londres. C'est la plateforme Européenne du Groupe BANK OF AFRICA qui regroupait BANK OF AFRICA United Kingdom (ex BBI Londres) et BANK OF AFRICA EUROPE (Ex BBI Madrid) avant une réorganisation en 2021.

En 2021, BANK OF AFRICA a procédé à la réorganisation de la plateforme Européenne (BIH) en reprenant en direct la filiale BOA Europe. BIH ne détient désormais plus que BOA UK.

❖ Banque de Développement du Mali –BDM S.A-

Dans le cadre de la politique de privatisation des banques étatiques par l'Etat Malien, BANK OF AFRICA a acquis au cours de l'exercice 2000, en consortium avec la Banque de Développement du Mali, 51% du capital dans la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts -BMCD-23.

Au cours de l'exercice 2001, une opération de fusion des deux banques BMCD et BDM S.A. a été menée et ce, afin de notamment (i) renforcer l'assise domestique de la BDM-SA sur le marché intérieur, (ii) atteindre la taille critique et une dimension sous régionale permettant de répondre aux besoins de financement des différents secteurs d'activité et (iii) développer et diversifier les activités de la banque fusionnée et accroître sa rentabilité.

En juillet 2021, la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) a inauguré sa succursale du Sénégal, constituant ainsi sa sixième représentation hors territoire malien (France, Guinée Bissau, Côte-D'ivoire, Burkina Faso et le bureau BDM installé en Espagne).

Par ailleurs, et afin d'accompagner son développement, BDM-SA a procédé à une augmentation de son capital social de 25 milliards de FCFA, portant son capital à 50 milliards de FCFA et devenant ainsi la 2ème banque de la zone UEMOA en termes de capitalisation.

❖ BOA Group SA

Né il y a plus de 35 ans au Mali, BOA GROUP SA compte aujourd'hui environ 6 500 collaborateurs.

Depuis 2010, le BOA Group est majoritairement détenu par BANK OF AFRICA. Celle-ci apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel à BOA Group, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

BOA Group est implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France.

BOA Group propose un large choix de produits et services à destination des Grandes Entreprises, des PME/PMI, des institutions, des associations et des professions libérales, notamment : Assurances, banque en ligne, financement, opérations à l'international, placements, monétiques, cautions & avals et investissement.

En octobre 2008, BANK OF AFRICA a augmenté de 7,5% sa participation dans BOA GROUP SA pour la porter à 42,5%. Entre 2015 et 2016, le pourcentage d'intérêt dans BOA Group SA est passé à 72,85% (contre 74,97% auparavant) suite à une augmentation de capital réservée à un actionnaire minoritaire.

En 2019, BANK OF AFRICA a acquis une participation supplémentaire en direct dans la filiale BOA Uganda. Le pourcentage d'intérêt dans cette filiale est passé de 47,48% en 2018 (via le palier BOA) à 77,65%. Cette opération d'acquisition a été réalisée partiellement par échange de titres BOA Group avec le FMO. Aussi, le pourcentage d'intérêt dans la holding BOA Group a légèrement baissé de 72,85% à 72,41%.

II.4. Cotation des entités du Groupe

Bank of Africa ainsi que ses filiales Salafin et Maghrebail font l'objet d'une cotation sur la bourse des valeurs de Casablanca.

II.5. Chiffres consolidés du Groupe au 31 décembre 2021

Activité	Banque
Produit net bancaire 2021 (en K MAD) – Consolidé	14 607 082
Résultat net part du groupe 2021 (en K MAD) - Consolidé	2 007 214
Principaux actionnaires au 31/12/2021	-RMA: 27,41% -Banque Fédérative du Crédit Mutuel : 24,56% -Divers actionnaires : 16,22% -Caisse de Dépôt et de Gestion : 8,32% -O Capital Gr : 7,22% -CDC Group PLC : 5,38% -Groupe MAMDA/MCMA: 5,01% -CIMR : 3,93% -Personnel : 1,07% -SFCM : 0,88%

Source : Document de Référence de Bank Of Africa

II.6. Conventions réglementées conclues avec les entités du Groupe – Exercice 2021

1- Mandats spéciaux de gestion des opérations de financement en crédit-bail conclus entre Bank Of Africa (Anciennement dénommée BMCE Bank Of Africa) et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 01/01/2017

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Parties concernées : Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail, Monsieur Othman Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de Bank Of Africa, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la Bank Of Africa et Monsieur Zouheir Bensaid en sa qualité d'Administrateur dans les deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Bank Of Africa donne mandat spécial à Maghrebail de faire réaliser, au nom et pour le compte du mandant, les opérations de financement en crédit-bail au profit de clients en signant en son nom, lieu et place le contrat de crédit-bail et ses annexes.

Modalités essentielles : Une commission de gestion est fixée par type d'opération et facturée selon les conditions du mandat.

Condition de tarification : Une commission de gestion est fixée par type d'opération.

Prestation ou produits livrés ou fournis en 2021 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 742 KMAD HT.

Sommes reçues en 2021 : 1 059 KMAD TTC.

Solde du compte de créances au 31 décembre 2021 : 483 KMAD TTC.

2- Convention de pension conclue entre la Bank Of Africa (Anciennement dénommée BMCE Bank Of Africa) et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 2012

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail, Monsieur Othman Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de Bank Of Africa, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la Bank Of Africa et Monsieur Zouheir Bensaid en sa qualité d'Administrateur dans les deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet d'emprunter des titres auprès de Bank Of Africa pour une durée déterminée, afin de les donner en pension avec l'engagement irrévocable de les rendre à une date et à un prix convenu en vue de permettre à Maghrebail de lever des fonds sur le marché des capitaux.

Modalités essentielles : Emprunt des titres pour une durée déterminée, renouvelable avant échéance, selon différents taux.

Condition de tarification : Emprunt de titres auprès de BOA pour une durée déterminée afin de les donner en pension avec l'engagement irrévocable de les rendre à une date et à un prix convenu en vue de permettre à Maghrebail de lever des fonds sur le marché des capitaux.

Prestation ou produits livrés ou fournis en 2021 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2021 : Néant .

Solde du compte de créances au 31 décembre 2021: Nul.

3- Convention cadre conclue entre la Bank Of Africa (Anciennement dénommée BMCE Bank Of Africa) et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 08/05/2009

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail, Monsieur Othman Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de Bank Of Africa, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la Bank Of Africa et Monsieur Zouheir Bensaid en sa qualité d'Administrateur dans les deux sociétés.

Nature et objet de la convention :Placement par Bank Of Africa pour le compte de Maghrebail des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE Bail, du produit BMCE Immobail Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail, assortis ou non de la caution solidaire de Bank Of Africa.

L'avenant de la convention apporte une nouvelle définition du produit formaté BMCE Probail et modifie certains articles de la convention.

Date de signature de l'avenant : 23 mars 2012 avec effet rétroactif au 1er juillet 2011.

Modalités essentielles :

- Maghrebail s'engage à verser des commissions d'apport à Bank Of Africa telles que définies dans la fiche de rémunération (modifiées au niveau de l'avenant du 23 mars 2012) ;
- Maghrebail s'engage à verser des commissions d'aval à Bank Of Africa telles que définies dans la fiche de rémunération (modifiées au niveau de l'avenant du 23 mars 2012).
- Maghrebail s'engage également à verser à Bank Of Africa des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par le comité de pilotage. Le taux et le montant des commissions d'apport sont déterminés en annexe de la convention (modifiée par l'avenant du 23 mars 2012) et son réglés au plus tard fin mars de l'exercice N+1.
- Au titre de la rémunération des commissions d'aval, Maghrebail s'engage, pour les produits formatés et le BMCE Bail, à rémunérer la caution de Bank Of Africa au taux annuel exprimée dans la fiche de rémunération. La rémunération de la caution bancaire ainsi que le taux de rémunération de la commission d'aval, à la charge du client ou de Maghrebail, sont déterminés au cas par cas pour les dossiers classique assortis d'une caution solidaire de Bank Of Africa. La commission d'aval (versée trimestriellement par Maghrebail à Bank Of Africa) est calculée annuellement sur l'encours financier de Maghrebail garanti par Bank Of Africa (encours financier x quotité de l'aval bancaire)

Condition de tarification : Maghrebail s'engage à verser des commissions d'apport à BOA telle que définies dans la fiche de rémunération. Maghrebail s'engage à verser des commissions d'aval à BOA telles que définies dans la fiche de rémunération.

Le taux de commission est de 1% de l'encours financier garanti pour les produits formatés[7], et 0,5% de l'encours financier garanti pour les produits non formatés

Prestation ou produits livrés ou fournis en 2021 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 7 827 KMAD HT.

Sommes versées en 2021 : 3 839 KMAD TTC.

II.7. Récapitulatif des flux financiers entre les entités du groupe entre 2019 – 2021 (en KMAD)

Nature de la convention	Société Concernée	2019		2020		2021	
		Encaissement / (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement / (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement / (Décaissement)	Produit/ (Charge)
Mandats de gestion des opérations de financement	Bank of Africa	554	401	268	567	1059	742
Convention de pension	Bank of Africa	-	-	-3 413	-3 413	-	-
Convention cadre	Bank of Africa	-4 420	-10 750	-3 003	-8 999	-3 839	-7 827
Totaux		**-3 866**	**-10 349**	**-6 148**	**-11 845**	**-2 780**	**-7 085**

Source : Maghrebail

II.8. Flux financiers avec les autres entités du Groupe entrant dans le cadre normal de l'activité

Nature de l'opération	Société concernée	Flux sortants (En KMAD)		
		2019	2020	2021
Opérations de financement en crédit-bail	**Bank Of Africa**	29 362	14 631	23 437
Opérations de financement en crédit-bail	**RMA**	3 362	4 025	1 259
Opérations de financement en crédit-bail	**RISMA**	0	0	0
Opérations de financement en crédit-bail	**SETTAVEX**	0	0	0
Opérations de financement en crédit-bail	**LOCASOM**	0	56 435	24 487
Opérations de financement en crédit-bail	**ALMA PACK**	0	202	0

Source : Maghrebail

[7] Les produits formatés sont les produits dont les conditions d'éligibilité sont prédéfinies et mises en place entre Maghrebail et BOA. Il s'agit de : produit BMCE Bail, produit BMCE Immobail Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail.

Nature de l'opération	Société concernée	Flux entrants (En KMAD)		
		2019	2020	2021
Lignes de refinancement débloqués*	**Bank Of Africa**	500 000	3 073 032	2 683 360
Dividendes des titres de participation	**LOCASOM**	1 050	1 142	1 142

Source : Maghrebail
(*) Conformément aux dettes bancaires de Maghrebail détaillées au titre III.2 du présent Document de Référence

II.9. Synergies entre les entités du groupe

En termes de synergies, Maghrebail s'appuie sur le réseau bancaire de Bank of Africa afin de générer un surplus de couverture sur l'ensemble du territoire. Cela lui permet d'agrandir son assise clientèle au-delà de son réseau d'agences classique.

Également, via cette collaboration, Bank of Africa est capable de proposer à sa clientèle une gamme de financement plus globale et complète avec notamment les solutions de crédit-bail proposées par Maghrebail. Ces synergies ont pour but de saisir toutes les opportunités qu'offre le marché en lui proposant la gamme la plus diversifiée de produits possibles.

III. Filiales de Maghrebail

III.1. Présentation de ORE

Maghrebail détient 99,6% de la société ORE spécialisée dans la promotion immobilière. Il s'agit de l'unique filiale de Maghrebail.

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Participation au capital en %	% de contrôle	Capital social 2021 (en KMAD)	Résultat net 2021 (en KMAD)	Valeur nette comptable 2021 (en KMAD)
ORE (Filiale)	**Promotion Immobilière (détenant uniquement le siège de Maghrebail)**	**99,6%**	**99,6%**	**1 000**	**53**	**3 287**

Source : Maghrebail

La société ORE a réalisé pour seule opération la location du siège de Maghrebail. Aucune opération n'est en cours ou n'est prévue pour la filiale.

Le tableau ci-dessous permet de résumer les principales caractéristiques de la filiale ORE :

Dénomination sociale	SCI ORE
Date de création	1994
Siège social	45 BD MY YOUSSEF
Forme juridique	SA
Domaine d'activité	PROMOTION IMMOBILIERE
Capital Social (décembre 2021) en MAD	1 000 000
Valeur nominale des actions	1000
Actionnariat (décembre 2021)	La filiale ORE est détenue à 99,6% Par Maghrebail.

Les indicateurs financiers de la filiale ORE se présentent comme suit entre 2019 et 2021 :

MAD	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	684 800	1 360 000	1 360 000
Fonds propres	3 830 084	3 975 566	4 028 136
Résultat net	156 698	145 483	52 570
Dividendes versés à Maghrebail relatif à l'exercice n-1	-	-	-

Source : Maghrebail

Le chiffre d'affaires de la filiale ORE est tributaire du loyer versé par Maghrebail dans le cadre de la location du siège de Maghrebail.

La hausse du chiffre d'affaires annuel de 684 800 KMAD en 2019 à 1 360 000 KMAD en 2020 résulte de la révision du loyer trimestriel de 171 200 Dhs HT/Trimestre en 2018 et 2019 à 340 000 Dhs HT/Trimestre en 2020. Cette révision des loyers a eu lieu afin de s'aligner sur les tarifs du marché.

En 2021 le chiffre d'affaires reste inchangé et résultat net ressort en baisse à 52 570 KMAD. Cette baisse du résultat net s'explique le recul des dividendes reçus sur des titres de participation détenus par la filiale ORE.

III.2. Conventions réglementées conclues avec ORE – Exercice 2021

1- Convention d'avances de trésorerie conclue entre la société ORE et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 18/09/1998 ;

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : La société Maghrebail en sa qualité d'actionnaire dans la société ORE, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la société ORE.

Nature et objet de la convention : Avances en comptes courants non rémunérées au profit de la société ORE.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2021 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Condition de tarification : convention non rémunérée.

Sommes reçues en 2021 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2021 : 2 338 KMAD.

2- Contrat de location conclu entre la société ORE et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 01/01/1997 ;

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : La société Maghrebail en sa qualité d'actionnaire dans la société ORE, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la société ORE.

Nature et objet du contrat : Location de l'immeuble construit sur le terrain objet du titre foncier n°92D, situé angle Taymour et Boulevard Moulay Youssef.

Modalités essentielles : Loyer trimestriel de 340 KMAD HT.

Condition de tarification : Loyer trimestriel de 340 000 DH HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2021 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 360 KMAD.

Sommes versées en 2021 : 1 360 KMAD.

Solde du compte au 31 décembre 2021 : Nul.

Ci-dessous les flux entrants/sortants entre Maghrebail et sa filiale ORE (En KMAD):

Nature de la convention	Société Concernée	2019		2020		2021	
		Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)
Convention d'avances de trésorerie	ORE	-	-	-	-	-	-
Contrat de location	ORE	-685	-685	-1 360	-1 360	-1 360	-1 360

Source : Maghrebail

Maghrebail détient une filiale, ORE, destinée à la promotion immobilière et la détention d'actifs fonciers. Une convention réglementée encadre le loyer versé par Maghrebail à ORE au titre de la location du siège de Maghrebail à Casablanca.

Les titres de participation dans LOCASOM et Vivalis sont des investissements historiques de Maghrebail et ne revêtent pas d'intérêt stratégique particulier pour l'émetteur.

III.3. Flux financiers entrant dans le cadre normal de l'activité

	2019		2020		2021	
	Créances/dettes	Produits/charges	Créances/dettes	Produits/charges	Créances/dettes	Produits/charges
Opérations de financement en crédit-bail		631		1200		1200

Source : Maghrebail

III.4. Participations hors filiales de Maghrebail

Maghrebail détient des titres de participation à hauteur de 2,6% dans Vivalis, anciennement Assalaf Chaabi, spécialisée dans le crédit à la consommation et 6,7% de LOCASOM qui opère dans le secteur de la location de véhicules.

Tableau 17 Situation nette sur la période entre 2019 et 2021 et le pourcentage des actions détenues dans les participations hors filiales de Maghrebail

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Participation au capital (%)	% de contrôle	Valeur comptable nette 2019	Valeur comptable nette 2020	Valeur comptable nette 2021
Participations dans les entreprises liées						
LOCASOM	*Location de véhicules*	*6,74%*	*6,74%*	10 106	10 106	10 106
Autres titres de participation						
VIVALIS	*Crédit à la consommation*	*2,57%*	*2,57%*	4 141	4 141	4 141
TOTAL				**14 247**	**14 247**	**14 247**

Source : Maghrebail

La valeur nette du portefeuille des autres participations de Maghrebail reste stable au cours des trois dernières années à 4,1 MMAD en 2021.

IV. Secteur d'activité de l'émetteur

Le Leasing a été introduit au Maroc en 1965 avec la création à Casablanca de la Compagnie Marocaine de Location d'Équipement - Maroc Leasing - par la BNDE et la banque Paribas. Durant les sept années qui ont suivi sa création, Maroc Leasing détiendra le monopole de ce nouveau mode de financement jusqu'à l'entrée de Maghrebail sur le marché en 1972.

Conscientes du potentiel de croissance du secteur, les principales banques marocaines ont créé à leur tour des filiales spécialisées dans le crédit-bail. Ainsi, à fin 2020, sept sociétés de leasing sont recensées par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

IV.1. Principe du crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat de location avec promesse de vente par lequel une personne (le locataire) demande à un organisme financier (le crédit bailleur) d'acheter un bien mobilier ou immobilier afin de lui louer pendant une période déterminée.

A la différence du crédit classique, le crédit-bail permet à l'entreprise d'être locataire (le crédit bailleur reste propriétaire) et non pas propriétaire du bien acheté. En contrepartie de ce service, le locataire règle une série de loyers qui permet au bailleur, sur la période du contrat, de couvrir, en principe, la totalité des couts, intérêts compris. Depuis son introduction au Maroc, le leasing a renforcé sa présence dans l'équipement d'entreprises privées de toutes les dimensions professionnelles et a été également utilisé pour financer certains investissements publics. Cet essor pourrait être expliqué par les multiples avantages que présente le crédit-bail par rapport à un crédit bancaire classique.

En effet, le crédit-bail présente les avantages, aussi bien pour le crédit bailleur que pour l'entreprise utilisatrice (preneur), suivants :

Pour le crédit bailleur :

- la rentabilité est plus importante, du fait de la prise en charge de l'intégralité du risque de financement de l'investissement ;
- de plus, le crédit bailleur demeure propriétaire du bien mobilier ou immobilier financé.

Pour le preneur :

- il profitera d'un financement total de l'investissement tandis que le crédit bancaire nécessite un apport partiel ;
- le preneur n'est pas contraint de fournir des sûretés dans la mesure où le crédit bailleur est propriétaire du bien ;
- le preneur pourra avoir un accès rapide au crédit-bail du fait que la réponse à la demande de financement est donnée plus rapidement ;
- l'optimisation financière motive également le recours au crédit-bail car ce financement permet de préserver la trésorerie de l'entreprise qui conserve les fonds propres nécessaires au financement des besoins de son exploitation ;
- A l'issue de la location, le locataire bénéficie d'une option d'achat du bien, pour un prix fixé à l'avance, et figurant au contrat de crédit-bail : la valeur résiduelle ;
- l'avantage fiscal : déductibilité de la totalité de la redevance.

IV.2. Cadre légal et réglementaire des activités de crédit-bail au Maroc

Lors de l'introduction du crédit-bail au Maroc en 1965, les sociétés opérant dans le financement par crédit-bail n'avaient aucun statut réglementaire régissant leurs activités. Elles étaient assimilées à des entreprises commerciales et industrielles.

Un cadre réglementaire régissant les activités de crédit-bail au Maroc a vu le jour à partir de la promulgation de la loi 1-93-147 du 6 juillet 1993. Dès lors, les sociétés de crédit-bail ont acquis le statut d'établissement de crédit et une association professionnelle des sociétés de financement a été créée, avec l'obligation pour toute société de crédit-bail d'y adhérer.

De plus, du fait de la promulgation, le 1er août 1996, de la loi 15-95 formant le code de commerce, les contrats de crédit-bail n'ont plus été soumis au Dahir des obligations et des contrats mais régis par le code de commerce qui a, à ce titre, précise la nature du crédit-bail en se référant aux dispositions de la loi bancaire.

Enfin, les opérations de crédit-bail bénéficient de certains avantages fiscaux.

IV.2.1. Loi bancaire du 26 décembre 2014 n°103-12

Aujourd'hui, le crédit-bail est régi par la loi bancaire, loi 103-12 du 24 décembre 2014, adoptée et publiée au bulletin officiel en date du 5 mars 2015, qui abroge et remplace la loi bancaire 34-03 du 14 février 2006.

L'article 4 de la loi bancaire du 26 décembre 2014 stipule que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat concernent :

- Les opérations de location de biens meubles qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens pris en location, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ;
- Les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immeubles, achetés par elle ou construits pour son compte, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, permettent au locataire de devenir propriétaire de tout ou partie des biens pris en location, au plus tard à l'expiration du bail ;
- Les opérations de location de fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, le fonds de commerce ou l'un de ses éléments incorporels, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers, à l'exclusion de toute opération de cession de bail, à l'ancien propriétaire, dudit fonds ou de l'un de ses éléments.
- La cession bail est l'acte par lequel une entreprise utilisatrice vend un bien à une personne qui le lui donne aussitôt en crédit-bail.

Au-delà d'assimiler les opérations de crédit aux opérations de crédit-bail, la loi 103-12 définit un cadre précis pour les activités des banques et sociétés de financement notamment concernant les prises de participations ainsi que les règles prudentielles auxquelles ces entités doivent se soumettre.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

Nouvelles mesures de la loi bancaire

L'une des principales mesures de la nouvelle loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib
- La protection de la clientèle.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la nouvelle loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

Le code de commerce

Le code de commerce a repris la définition du crédit-bail de la loi du 6 juillet 1993 ; il a en outre exclu des contrats de crédit-bail :

- La révision périodique des prix de location des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Les baux d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Les rapports contractuels entre les bailleurs et les locataires des locaux, d'habitation ou à usage professionnel.

Le code de commerce en excluant ces opérations des contrats de crédit-bail interdisait la naissance d'un quelconque droit de propriété sur les biens objet de location.

En effet, la propriété juridique, privilège du bailleur, et dissociée de l'usage économique privilège du preneur.

IV.2.2. Régime fiscal des opérations de crédit-bail

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre ; l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- La déductibilité des redevances *Leasing* : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- La possibilité pour les sociétés de financement, de bénéficier de l'option d'amortissement accélérée ;
- Les actes d'acquisition par les sociétés de crédit-bail immobilier, de locaux à usage d'habitation ou professionnel ou de terrains nus destinés à la construction de locaux, sont exonérés des droits d'enregistrement.

Il convient de noter que :

- La TVA au taux de 20% acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- Un nouveau dispositif fiscal dédié à la vente de biens d'occasion a été instauré par la loi de finance 2013. Parmi ces biens, les véhicules acquis selon la formule LOA, sont soumis à 20% de TVA appliquée à la valeur résiduelle du véhicule, pour les contrats signés à compter de janvier 2013 ;
- Les établissements de crédit-bail sont soumis à l'IS au taux de 37% ;
- En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début de l'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du *Leasing*.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a ramené la TVA collectée et a décaissé au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1er janvier 2008, les sociétés de *Leasing* bénéficie du remboursement du crédit de TVA non imputé à partir de cette date.

Il convient de signaler que la contrainte de la durée d'amortissement a été résolue suite une intervention de l'APSF qui a obtenu un document écrit de l'administration fiscale : celle-ci admet dorénavant que la durée d'amortissement fiscal coïncide avec la durée du contrat de *Leasing*[8].

[8] *L'usage des sociétés de crédit-bail depuis l'introduction de ce métier au Maroc en 1965, consiste à amortir les biens donnés en crédit-bail sur la durée du contrat (ces biens étant inscrits dans le bilan des sociétés de crédit-bail, puisqu'elles en sont propriétaires). Si les sociétés de leasing*

IV.2.3. Agrément et conditions d'exercice

Les établissements de crédit (Banques et sociétés de financement) doivent, avant d'exercer leur activité au Maroc, avoir été préalablement agréés par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, Bank Al-Maghrib s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale postulante, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs du capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

IV.2.4. Les autorités de contrôle

Les établissements de crédit-bail sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Epargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

La loi bancaire vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Bank Al Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la législation relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Ministère des finances

La loi bancaire accorde un rôle de tutelle au Ministère des Finances dans le cadre du contrôle des établissements de crédit

Les commissaires aux comptes

Selon les dispositions de la loi bancaire, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Afin d'encadrer les missions de Commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank-Al Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006:

- Une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et à l'exercice de leur mission (21/G/2006) ;
- Une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Ces dispositions ont été complétées par la circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit.

avaient été amenées à adopter l'amortissement des biens selon la durée fiscale, la dépréciation selon l'utilisation réelle des biens dégagerait une plus ou moins-value certaine à la cession. La décision de maintenir l'amortissement des biens en crédit-bail sur la durée de leasing ne fait que renforcer cette pratique.

Les organes consultatifs

Il a été institué trois organes de consultation, dont l'avis est requis avant la prise de toute décision par les Autorités Monétaires. Il s'agit du CNCE, du CEC et de la Commission de Discipline des Établissements de Crédit.

- **Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne (CNCE) :**

Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ».

Le CNCE est présidé par le Ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.

- **La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit :**

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du Ministère des Finances et deux magistrats.

- **Le Comité des établissements de crédit :**

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il regroupe les représentants du Ministère des Finances, ceux de la profession bancaire, le Président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

Organe de consultation

Pour les sociétés de crédit-bail, l'organe de coordination est représenté par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) qui regroupe toutes les sociétés de financement exerçant au Maroc. L'APSF fut créée par la loi bancaire du 6 juillet 1993. Elle regroupe aujourd'hui six métiers très spécialisés :

- ♣ Le crédit-bail ;
- ♣ L'affacturage ;
- ♣ Le cautionnement ;
- ♣ La mobilisation de créances ;
- ♣ Crédit à la consommation ;
- ♣ Gestion des moyens de paiement.

Conformément aux attributions qui lui sont dévolues par la loi, l'APSF défend les intérêts des professions qu'elle réunit, développe avec ses partenaires des relations de confiance et d'assistance au management, et veille au respect des valeurs éthiques que ses membres se sont imposés.

Par ailleurs, l'APSF informe régulièrement les organes de presse sur son action professionnelle et sur l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement membres. Chaque fois que c'est nécessaire, les dirigeants de l'APSF accordent des entretiens pour éclairer l'opinion publique sur le rôle des sociétés de financement dans le développement social et économique du pays.

Enfin, périodiquement l'APSF publie des statistiques du secteur sur son site web : www.apsf.org.ma.

IV.2.5. Règles de gestion

En vertu de la loi bancaire n° 103-12 promulguée par dahir le 24 décembre 2014, les établissements de crédit sont tenus de respecter certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- **Un coefficient de liquidité fixé à 100%**, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- **Un ratio Tier I fixé à un minimum de 9%**[9], défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres de base et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;
- **Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12%**[10], défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;
- **Un coefficient maximum de division des risques de 20%**, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Classification et provisionnement des créances en souffrance

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Compte tenu du degré de risque de perte, les créances en souffrance sont réparties en trois catégories :

- Les créances pré-douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Les créances pré douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100% (déduction faite des agios réservés et des garanties).

Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals…) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

IV.2.6. Protection de la clientèle

Taux Maximum des Intérêts Conventionnels « TMIC »

Une nouvelle méthode de calcul, applicable dès octobre 2006, a été instituée par la circulaire n°19/G/06 de BAM qui fixe les modalités d'application de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29 septembre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base. Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG)

[9] Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 8.5% jusqu'en juin 2022

[10] Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 11.5% jusqu'en juin 2022.

doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liées à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150. Le TMIC en vigueur du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,09% en baisse de 27 pts de par rapport à fin mars 2022.

L'évolution du TMIC sur la période avril 2010 – avril 2023 se présente comme suit :

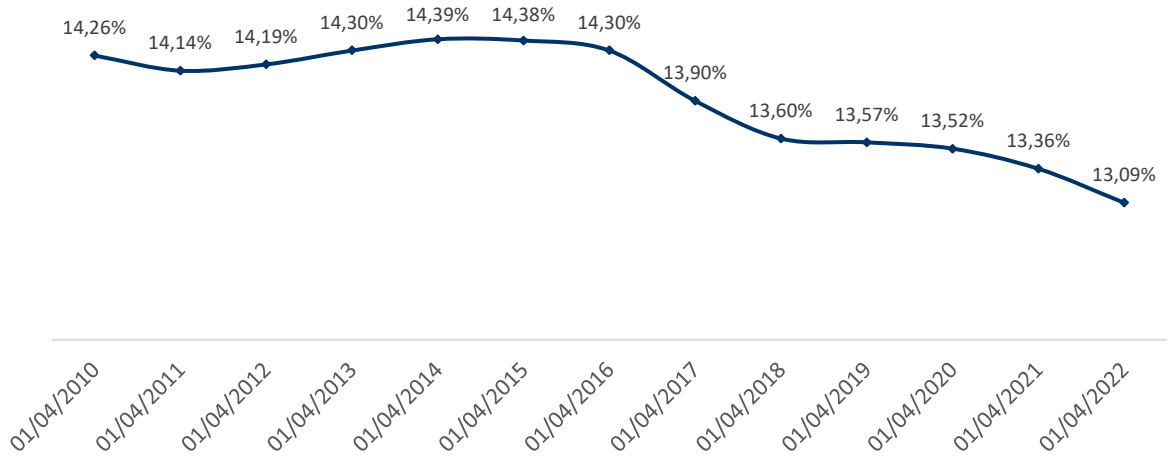

Source : Bank Al-Maghrib

Constitution d'un fonds de garantie

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif[11] de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants[12] des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

Publication des conditions d'octroi de crédit

Les sociétés de financement publient les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions sont affichées dans les agences propres ainsi que chez les correspondants et les vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur

Cette loi a pour objet:

[11] Conformément aux dispositions de l'article 105 de la nouvelle loi bancaire

[12] *Le montant de l'indemnisation est plafonné à 80 000 MAD par déposant*

- D'assurer l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- De garantir la protection du consommateur quant aux clauses contenues dans les contrats de consommation, notamment les clauses abusives et celles relatives aux services financiers, aux crédits à la consommation et immobiliers, ainsi qu'aux clauses relative à la publicité, aux ventes à distance et aux démarchages ;
- De fixer les garanties légales et contractuelle des défauts de la chose vendue et du service après-vente et de fixer les conditions et les procédures relatives à l'indemnisation des dommages ou préjudices qui peuvent toucher le consommateur ;
- D'assurer la représentation et la défense des intérêts des consommateurs à travers les associations de protection du consommateur opérant conformément aux dispositions de la présente loi.

En somme, il s'agit d'offrir au consommateur un degré de confort et de transparence dans la prise de décision quant à l'appréciation d'une offre de crédit en mettant à sa disposition toutes les informations essentielles et cruciales relatives au contrat de crédit de manière limpide. Cela passe principalement par un effort pédagogique dans l'instruction et la présentation des dossiers de crédit ainsi que par une présentation plus claire de l'ensemble des contours dudit contrat.

La mise en application de cette loi implique des changements dans le processus de financement des dossiers de crédit et des règles de gestion :

Impact organisationnel :

- Mise à jour de la documentation contractuelle : intégration des nouveaux documents (demande expresse, formulaire de rétractation) ;
- Mise à jour du processus de financement : intégration du délai de rétractation (prise en charge du formulaire de rétractation, etc.)

Impact financier :

- Suppression de la perception des intérêts M+1 lors d'un rachat anticipé ;
- Suppression de la perception des pénalités contractuelles ;
- Réduction du taux d'intérêts de retards à 4% maximum.

IV.2.7. Traitement des difficultés

Lorsque la gestion ou la situation financière d'un établissement de crédit n'offre pas de garanties suffisantes sur le plan de la solvabilité, de la liquidité ou de la rentabilité, ou que son système de contrôle interne présente des lacunes graves, Bank Al-Maghrib lui adresse une injonction à l'effet d'y remédier dans un délai qu'elle fixe.

Bank Al-Maghrib peut, dans ce cas, exiger communication d'un plan de redressement, appuyé, si elle l'estime nécessaire, par un rapport établi par un expert indépendant, précisant notamment les dispositions prises, les mesures envisagées ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.

Dans le cas où elle estime que les moyens de financement prévus dans le plan de redressement sont insuffisants, Bank Al-Maghrib peut faire appel aux actionnaires ou aux sociétaires détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital et faisant partie des organes d'administration, de direction ou de gestion de l'établissement en cause, pour fournir à celui-ci le soutien financier qui lui est nécessaire.

Bank Al-Maghrib peut, sans faire application de l'injonction et de l'appel aux actionnaires ou sociétaires, adresser directement un avertissement à l'établissement de crédit concerné à l'effet de se conformer, dans un délai qu'elle détermine, aux prescriptions de la loi bancaire et des textes pris pour leur application, d'améliorer ses méthodes de gestion, de renforcer sa situation financière ou redresser les anomalies constatées au niveau du système de contrôle interne.

Centre marocain de médiation bancaire

Le Centre marocain de médiation bancaire dont les statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive tenue le 26 juin 2013 à Casablanca, est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif.

Le Centre gère le dispositif de médiation bancaire destiné au règlement à l'amiable des différends nés ou pouvant naître entre les Établissements de crédit et leurs Clients. Il s'agit d'un dispositif de médiation institutionnelle conventionnelle ou judiciaire au profit des personnes physiques ou morales régi par la loi 08-05 relative à la médiation.

Le Centre peut organiser des manifestations visant la sensibilisation et la promotion de la médiation bancaire.

Il peut également conclure tout partenariat avec des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux en vue de développer ce mode de règlement des différends.

IV.2.8. Fiscalité

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre, l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- la déductibilité des redevances leasing : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- le montant du financement porte sur le montant hors taxe. La TVA à l'achat est récupérée par la société de leasing ;
- La possibilité aux sociétés de financement de bénéficier de l'option d'amortissement accélérée ;
- Les actes d'acquisition par les sociétés de crédit-bail immobilier, de locaux à usage d'habitation ou professionnel ou de terrains nus destinés à la construction de tels locaux, sont exonérés des droits d'enregistrement.

Il est à noter que :

- la TVA au taux de 20% acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- les établissements de crédit-bail sont soumis à l'IS au taux de 37,0% depuis le 1er janvier 2008.

En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début d'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du leasing.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a, quant à elle, ramené la TVA collectée et décaissée au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1er janvier 2008, les sociétés de leasing bénéficient du remboursement du crédit de TVA non imputé né à partir de cette date.

La loi de finances 2010 a quant à elle supprimé l'exonération des droits d'enregistrement dont bénéficiaient les sociétés de leasing concernant les contrats de crédit-bail immobilier.

La loi de finance 2013 a instauré un nouveau dispositif fiscal dédié à la vente de biens d'occasion. Parmi ces biens, les véhicules acquis selon la formule LOA, sont assujettis à une TVA de 20% appliquée à la valeur résiduelle du véhicule, pour les contrats signés à compter de janvier 2013.

Avantages pour le crédit-bailleur :

- Bénéficier du droit de propriété sur le bien objet de leasing jusqu'à la cession de ce bien ;
- Bénéficier de l'option d'amortissement accéléré du bien ;
- Bénéficier d'une exonération relative aux droits d'enregistrement des actes d'acquisition ou de locaux à usage professionnel (crédit-bail immobilier).

Avantage pour le preneur :

- Bénéficier de la déductibilité des loyers du résultat imposable.

La loi de finances 2014 a prévu, notamment en matière de TVA, un taux de 20% au lieu de 14% sur les véhicules utilitaires, aussi la suppression de la règle de décalage d'un mois et a fixé les modalités de remboursement du crédit de TVA cumulé (butoir).

En 2017, la DGI a émis une note-circulaire relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit (n° 5/2017 du 3 février 2017). Les clarifications portent notamment sur les « provisions et suivi des créances fiscalement douteuses ».

La loi de finances 2019 a institué, au titre des années 2019 et 2020, une contribution sociale de solidarité de 2,5% sur les bénéfices supérieurs à quarante millions de dirhams.

La loi de finances 2021 a aménagé un cadre incitatif au financement des entreprises en instituant l'exonération des droits d'enregistrement, des actes constatant les avances en comptes courants d'associés ainsi que les actes relatifs aux obligations et reconnaissances de dettes visées à l'article 18 de la loi n° 103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Les actes précités demeurent, néanmoins, obligatoirement soumis à la formalité de l'enregistrement contre mention " gratis".

IV.3. Historique du secteur de crédit-bail

En 1952, le crédit-bail vit le jour aux Etats-Unis sous la dénomination de leasing, avec la création de la United States Corporation qui s'adonna à la location des biens d'équipement (petites machines, avions…).

Le concept « leasing » a fait l'objet de diverses appellations : « prêt bail », « prêt vente », « location financement», « location amortissement » et enfin « crédit-bail ».

L'appellation adoptée par le législateur français de 1966 et de 1967 a été reprise par les textes marocains, notamment par la note du Ministère des Finances du 1er juillet 1978, la loi bancaire du 6 juillet 1993 et par la loi de finance 1992.

Le recours au leasing a été stimulé par :

- ✓ l'absence de marché de capitaux à moyen terme développé ;
- ✓ l'insuffisance des fonds propres des entreprises ;
- ✓ la dépréciation monétaire ;
- ✓ le besoin de renouvellement au fur et à mesure de la croissance technologique.

Treize ans après son apparition aux USA, et trois ans après son introduction en France, le leasing a vu le jour au Maroc en 1965 avec la création de Maroc-Leasing. A compter de 1972, d'autres sociétés de leasing ont vu le jour, notamment :

- Inter Leasing ;
- Wafabail ;
- Maghrebail ;
- Diac leasing.

Le secteur du crédit-bail a été marqué par les événements suivants :

- En 2008, le secteur du crédit-bail a été marqué par l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée à 20% sur les redevances leasing contre 10% auparavant ;
- En 2009, fusion-absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing ;
- En 2010, le secteur a connu la suppression de l'exonération des droits d'enregistrement pour les biens immobiliers financés par crédit-bail, suivi de la suppression de l'exonération de la TVA sur la valeur résiduelle en 2013 ;
- En 2017 : deux nouvelles mesures ont été adoptées en matière de TVA sur cession de biens meubles et immeubles :
  - La taxation des cessions de biens meubles à 20% indépendamment de leur durée de conservation et ce, quelle que soit leur date d'acquisition ;
  - Le reversement de la TVA sur cession de biens immeubles est tributaire dorénavant d'une durée de conservation de 10 ans en lieu et place de 5 ans.

Principaux intervenants du crédit-bail au Maroc

Au Maroc, les principales sociétés de crédit-bail intervenantes sur le marché sont adossées à des groupes bancaires afin de profiter des synergies mutuelles entre l'activité de banque de détail et l'offre de leasing.

Ainsi, à fin 2020, il existe 7 sociétés de leasing au Maroc :

- WAFABAIL : adossée au groupe bancaire Attijariwafa Bank
- MAGHREBAIL : adossée au groupe bancaire Bank Of Africa
- MAROC LEASING : adossée au groupe bancaire Banque Centrale Populaire
- SOGELEASE : adossée au groupe bancaire Société Générale
- BMCE LEASING : adossée au groupe bancaire BMCI BNP Paribas
- CDM LEASING : adossée au groupe bancaire Crédit du Maroc
- CAM LEASING : adossée au groupe bancaire Crédit Agricole (nouvel entrant sur le marché du crédit-bail)

Historiquement et initialement centrée autour du crédit-bail mobilier, la gamme de produits proposée par les sociétés de crédit-bail s'est élargie aux produits concernant le crédit-bail immobilier. Le crédit-bail peut ainsi

financer des biens existants ou en construction, qu'il s'agisse de bâtiments industriels, d'entrepôts, de magasins, de locaux commerciaux ou de bureaux. Maghrebail innove en proposant un service complet qui va de l'assistance dans la conception des plans jusqu'aux aspects juridiques, fiscaux et financiers.

Par la suite, les produits proposés se sont affinés autour de contrats personnalisés et modulables en fonctions des biens mis en leasing et surtout grâce aux partenariats que les sociétés de crédit-bail ont pu nouer avec les fournisseurs et sociétés commerciales (matériel roulant, matériel professionnel, etc.)

Principaux produits commercialisés

Les principaux produits commercialisés par les sociétés de crédit-bail au Maroc sont :

- Le crédit-bail mobilier (CBM) : permet de louer un bien d'équipement, du matériel et outillage à usage professionnel avec la possibilité de racheter le bien à l'issue du contrat ;
- Le crédit-bail immobilier (CBI) : permet de louer un bien immobilier à usage professionnel (immeuble achevé, immeuble à construire, vente en l'état futur d'achèvement) assortie d'une promesse unilatérale de vente au profit du locataire.

Evènements marquants en 2020

En 2020 l'activité leasing se développe dans un contexte économique morose impacté par la crise sanitaire, une récession du PIB de -5,2% en 2020 par rapport à une croissance de 2,3% en 2019. La dynamique du secteur s'opère sur un temps d'investissements faible et une concurrence acharnée.

➢ **Premières mesures pour faire face aux effets socio-économiques de la crise**

Le 19 mars 2020, CVE (comité de Veille économique) a décidé pour les activités des sociétés de financement :

♣ Pour les salariés, de pouvoir bénéficier du report du remboursement des échéances des crédits bancaires (crédit consommation et crédit acquéreur) ;

♣ Pour les entreprises et les professions libérales en difficulté :

- La mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances des crédits bancaires et pour le remboursement des échéances des leasings jusqu'au 30 juin sans paiement de frais ni de pénalités ;
- L'activation d'une ligne supplémentaire de crédit de fonctionnement octroyée par les banques et garantie par la CCG.

En vue d'atténuer les effets de la pandémie et de soutenir le financement de l'économie nationale, BKAM a abaissé par deux fois son taux directeur, le ramenant à 1,5%.

BKAM a également adopté un ensemble de mesures :

♣ De politique monétaire, en vue de renforcer la capacité de refinancement des banques auprès de Bank Al-Maghrib ;

♣ Prudentielles, avec des mesures d'accompagnement des établissements de crédit couvrant les exigences en matière de liquidité, de fonds propres et de provisionnement des créances à l'effet de renforcer la capacité de ces établissements à soutenir les ménages et les entreprises dans ces circonstances exceptionnelles.

Par ailleurs, BKAM a recommandé aux établissements de crédit de surseoir à la distribution des dividendes pour préserver leurs fonds propres.

➢ **Quatre propositions pour limiter l'impact du moratoire**

Afin de limiter l'impact du moratoire, les sociétés de leasing ont formulé quatre propositions :

♣ Harmoniser les critères de définition des affaires en difficulté et de leur traitement, au sein de la Section crédit-bail, au sein du GBPM et au sein de l'APSF, ce qui permettra de neutraliser les demandes non justifiées.

♣ Demander à BKAM de les autoriser à suspendre les amortissements relatifs aux redevances pour limiter l'impact sur le PNB et le résultat ;

♣ Demander à BKAM d'assouplir les règles de provisionnement, surtout pour les clients qui étaient sains avant la pandémie ;

♣ Prévoir des traitements simplifiés des demandes de reports d'échéances et ce en concertation avec les institutions concernées et les clients : actualisation des contrats et garanties, cautions bancaires, CCG, ... ».

➢ **BKAM autorise la suspension de l'amortissement des biens donnés en crédit-bail**

Les sociétés de crédit-bail membres de l'APSF ont décidé d'adresser à BKAM une doléance les autorisant à suspendre l'amortissement des biens donnés en crédit-bail ayant fait l'objet du moratoire.

A titre exceptionnel et dérogatoire, un courrier a été reçu permettant de procéder à la suspension des dotations aux amortissements des biens donnés en crédit-bail sur la durée du moratoire pour les dossiers ayant fait l'objet de suspension.

➢ **Application des moratoires à fin juin 2020**

Le moratoire accordé par les sociétés de leasing, à fin juin 2020, a concerné un encours de 13,5 milliards de dirhams sur un encours global de 50,1 milliards que portent ces sociétés, et a totalisé 1,3 milliard de dirhams.

➢ **Application d'un moratoire « bis » à fin décembre 2020 pour le tourisme**

En l'absence d'un accompagnement spécifique du secteur, les impacts de cette crise continueront à se faire sentir au moins jusqu'à la fin de l'année 2023. Pour limiter ces impacts, un contrat programme 2020-2022 relatif à la « relance du secteur touristique en phase post covid19 » a été adopté.

Parmi les mesures financières de soutien au secteur, figure la « mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances des crédits bancaires et pour le remboursement des échéances des leasings jusqu'au 31 décembre 2020 sans paiement de frais, ni de pénalités pour les entreprises touristiques et leurs employés ».

La DSB autorise la suspension des amortissements, pour le tourisme, jusqu'à fin décembre 2020.

➢ **Traitement des difficultés après le dernier moratoire à fin mars 2021**

Lundi 6 décembre 2021, le ministère du Tourisme, la DTFE, BAM, le GPBM et l'APSF examinent les doléances des transporteurs touristiques et échangent sur les éclairages à apporter au CVE en vue de l'accompagnement de ces opérateurs.

Ces doléances en matière de crédit portaient sur le report des échéances des crédits bancaires et de leasing jusqu'à la reprise de l'activité du secteur touristique et sur la prise en charge des intérêts liés à ce report par Tamwilcom (ex CCG). A l'issue de cette réunion, il a été décidé :

- La suspension des procédures judiciaires et l'arrêt de saisie des véhicules ;
- La mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances des crédits bancaires jusqu'au 31 décembre 2022 avec application des intérêts intercalaires aux traites pendant le moratoire ;
- L'adossement du moratoire à un mécanisme de garantie couvrant la différence entre la valeur vénale des véhicules et l'encours des banques, garantie prise en charge par Tamwilcom ;
- La reconduction par Bank Al-Maghrib et la DGI des mesures exceptionnelles de non-comptabilisation des amortissements des véhicules en leasing par les sociétés de leasing.

➢ **Plan d'urgence en faveur du secteur du tourisme**

Le 14 janvier 2022, le gouvernement a annoncé un plan d'urgence en faveur du secteur du tourisme comprenant plusieurs « mesures phares » pour soutenir ce secteur.

L'enjeu est de permettre la sauvegarde d'entreprises, d'éviter la destruction massive des emplois et de préparer la relance du secteur.

Parmi les mesures annoncées, figure « l'établissement d'un moratoire relatif aux échéances bancaires sur une durée pouvant aller jusqu'à 1 an, pour les hôteliers et les transporteurs touristiques », sachant que « les intérêts intercalaires seront pris en charge par l'État pour une période équivalente aux mois de non-activité en 2021, ainsi que le premier trimestre 2022. »

En vue de traduire dans les faits les décisions décidées dans le cadre de ce plan d'urgence, les Autorités et l'APSF ont travaillé dans la foulée, en fait dès le 25 janvier 2022, à la rédaction d'un protocole relatif à la mise en place d'un moratoire au titre des crédits et leasing.

État de lieux du secteur en 2021 et à fin juin 2022

Le secteur du leasing a affiché en 2021 une production globale de 14,8 milliards de dirhams, marquant ainsi une hausse de 28,9% par rapport à l'exercice 2020. Cette nouvelle production est composée à 80,2% de crédit-bail mobilier avec 11,9 milliards de dirhams réalisés en 2021 et à 19,8% de leasing immobilier avec 2,9 milliards de dirhams de réalisations en 2020.

A fin décembre 2021, l'encours net financier de l'ensemble des sociétés de leasing du secteur s'est élevé à 48,3 milliards de dirhams, en diminution de 0,6%. Maghrebail affiche une part de marché de 23,86%.

A fin juin 2022, la production du secteur du leasing a atteint 6,9 milliards de dirhams contre 6,5 milliards de dirhams à fin juin 2021, marquant ainsi une progression de 6,2%. Cette production est répartie à 81,9% en crédit bail mobilier (5,7 milliards de dirhams) et à 18,1% en crédit-bail mobilier (1,3 milliards de dirhams).

L'encours net financier de l'ensemble des sociétés de leasing du secteur s'est élevé à 48,5 milliards de dirhams, stable par rapport à fin juin 2021. Maghrebail remonte en 2ème position avec une part de marché de 24,4%.

IV.4. Evolution du secteur

IV.4.1. Evolution des encours nets comptables par société de crédit-bail

L'évolution des encours nets comptables par société de crédit-bail sur la période 2019 – S1 2022 se présente comme suit :

Raison sociale	2019		2020			2021			S1 2022		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-21 en %	En M MAD	Part de marché	Var 21-S1 22 en %
WAFABAIL	12 474	25,74%	12 240	25,23%	-1,88%	12 158	24,97%	-0,67%	11 889	24,86%	-2,21%
MAGHREBAIL	**12 244**	**25,27%**	**11 744**	**24,21%**	**-4,08%**	**11 617**	**23,86%**	**-1,08%**	**11 533**	**24,11%**	**-0,72%**
MAROC LEASING	11 263	23,24%	11 331	23,35%	0,60%	11 630	23,88%	2,64%	11 313	23,65%	-2,72%
SOGELEASE	6 921	14,28%	7 255	14,95%	4,83%	7 046	14,47%	-2,88%	6 803	14,22%	-3,45%
BMCI LEASING	3 847	7,94%	4 032	8,31%	4,81%	4 055	8,33%	0,57%	4 121	8,62%	1,63%
CDM LEASING	1 672	3,45%	1 560	3,22%	-6,68%	1 586	3,26%	1,65%	1 526	3,19%	-3,78%
CAM LEASING	38	0,08%	356	0,73%	837%	606	1,24%	70%	648	1,35%	7%
Total*	**48 458**	**100%**	**48 517**	**100%**	**0,12%**	**48 698**	**100%**	**0,37%**	**47 834**	**100%**	**-1,78%**

Source : APSF
(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2019

Dans un contexte sanitaire marqué en 2020 par la pandémie du covid-19, l'encours net comptable de l'ensemble des intervenants du secteur est resté quasi stable pour s'établir à 48 517 MMAD après une hausse de 2,47% en 2019.

Wafabail se positionne en tête du classement avec, en 2020 25,23% de parts de marché, suivi de Maghrebail et de Maroc Leasing avec respectivement 24,21% et 23,35% de parts de marché. Sogelease se maintient à la quatrième position avec 14,95% de parts de marché. Viennent ensuite BMCI Leasing et CDM Leasing avec des parts respectives de 8,31% et 3,22%. CAM Leasing ferme le classement en 2020 avec 0,73% de du marché.

En 2021, Wafabail détient 24,97% % des parts de marché en termes d'encours nets comptables avec un encours de 12 158 MMAD en baisse de 0,67% par rapport à 2020. Elle est suivie de de Maroc Leasing et Maghrebail avec respectivement 23,88% et 23,86% de parts de marché pour des encours respectifs de 11 630 MMAD (+2,64% vs.2020) et 11 617 MMAD (-1,08% vs.2020).

En 2021, Sogelease se maintient à la quatrième position avec 14,47 % de parts de marché et un encours de 7 046 MMAD en régression de 2,88%. Viennent ensuite BMCI Leasing et CDM Leasing avec des parts respectives de 8,33% % et 3,26%. Dernière société de crédit-bail lancée sur le marché, CAM Leasing détient 1,24% de parts de marché avec un encours de 606 MMAD.

L'encours net comptable de Maghrebail a enregistré en 2021 une légère baisse, contrairement au marché qui a connu une légère progression (-1,08% vs +0,37%) ce qui explique la légère diminution de sa part de marché.

A fin juin 2022, l'encours net comptable du secteur baisse de 1,78% pour s'établir à 47 834 MMAD. BMCI Leasing et Maghrebail se distinguent avec des parts de marché en hausse à respectivement 8,62% et 24,11% grâce à des performances meilleurs que le marché. Maghrebail reprend ainsi la seconde place des sociétés de crédit-bail devant Maroc leasing dont la part de marché s'établit à 23,65% à fin juin 2022.

Sur la base de l'encours net comptable global, la structure du marché du Leasing en 2021 se présente comme suit :

- **Parts de marché en termes d'encours nets comptables à fin 2021**

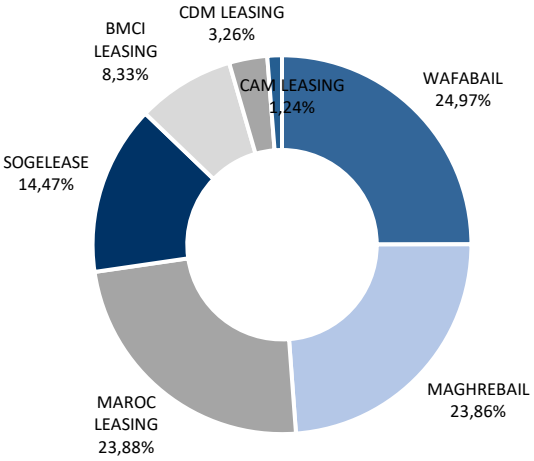

Source : APSF

Wafabail, Maghrebail et Maroc Leasing détiennent près de 72,70% de l'encours net comptable du marché du crédit-bail en 2021.

La ventilation de l'encours sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 18 Ventilation de l'encours sectoriel entre CBI et CBM entre 2019 et 2021 (hors créances en souffrance)

En M MAD	2019	Part en %	2020	Part en %	2021	Part en %
Encours net sectoriel CBM	31 060	64,10%	29 598	63,67%	29 932	64,34%
Encours net sectoriel CBI	17 398	35,90%	16 890	36,33%	16 593	35,66%
Encours net sectoriel total	**48 458**	**100%**	**46 488**	**100%**	**46 525**	**100%**

Source : APSF

Le crédit-bail mobilier représente 63,67% du total de l'encours net comptable à fin 2020 avec un encours net de 29 598 MMAD. La part de l'encours net du segment immobilier s'établit quant à elle à 36,33% de l'encours total net avec un encours de 16 890 MMAD en 2020.

Sur l'année 2021, la tendance reste similaire avec une prépondérance de l'encours net CBM qui représente 64,34% avec un encours net total de 29 932 MMAD, tandis que la part de l'encours net du segment immobilier s'établit à 35,66% avec un encours net de 16 593 MMAD.

Sur la période étudiée, Le crédit-bail mobilier occupe une part prépondérante de l'encours net total avec une moyenne de 64,03%.

Tableau 19 Ventilation de l'encours sectoriel semestriel entre CBI et CBM (incluant les créances en souffrance)

En M MAD	S1 2022	Part en %
Encours net sectoriel CBM	31 106	65,03%

Encours net sectoriel CBI	16 727	34,97%
Encours net sectoriel total	**47 834**	**100%**

Source : APSF

Sur le 1er semestre 2021, la tendance reste similaire avec une prépondérance de l'encours net CBM qui représente toujours 65,03% de l'encours net total, contre 34,97% pour l'encours net CBI.

IV.4.2. Evolution des encours nets financiers par société de crédit-bail

L'évolution des encours nets financiers par société de crédit-bail sur la période 2019 à 2021 se présente comme suit :

Raison sociale	2019		2020			2021			S1 2022		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-21 en %	En M MAD	Part de marché	Var 21-S1 22 en %
WAFABAIL	13 115	25,95%	12 556	25,84%	-4,26%	12 228	25,33%	-2,61%	12 286	25,36%	0,48%
MAGHREBAIL	**12 553**	**24,83%**	**11 617**	**23,91%**	-7,46%	**11 468**	**23,75%**	**-1,28%**	**11 821**	**24,40%**	**3,08%**
MAROC LEASING	11 813	23,37%	11 698	24,08%	-0,97%	11 868	24,58%	1,45%	11 781	24,31%	-0,74%
SOGELEASE	7 408	14,66%	7 196	14,81%	-2,86%	6 949	14,39%	-3,43%	6 769	13,97%	-2,59%
BMCI LEASING	3 936	7,79%	3 646	7,50%	-7,37%	3 649	7,56%	0,08%	3 638	7,51%	-0,31%
CDM LEASING	1 695	3,35%	1 559	3,21%	-8,02%	1 556	3,22%	-0,19%	1 540	3,18%	-1,03%
CAM LEASING	27	0,05%	311	0,64%	>100%	561	1,16%	80,39%	619,5	1,28%	10,43%
Total	**50 547**	**100,00%**	**48 584**	**100%**	**-3,88%**	**48 279**	**100,00%**	**-0,63%**	**48 454**	**100,00%**	**0,36%**

Source : APSF

L'encours net financier de Maghrebail enregistre une légère baisse de 7,46% entre 2019 et 2020 plus importante que celle du marché dans son ensemble (-3,9%).

En 2020, Maghrebail a perdu sa seconde place sur le marché en termes de part de marché des encours financiers des société de crédit-bail en faveur de Maroc Leasing. En effet la part de marché de Maghrebail en 2020 diminue à 23,91% (vs. 24,83% en 2019) contre 24,08% pour Maroc Leasing en 2020 (vs. 23,37% en 2019).

En 2021, l'encours net financier total diminue légèrement pour atteindre 48 279 MMAD. Le positionnement des sociétés du secteur en termes de part de marché de l'encours financier net n'évolue pas par rapport à fin 2020.

La part de marché de Maghrebail diminue légèrement pour s'établir à 23,75%. La part de marché de Wafabail suit la même tendance à la baisse, pour diminuer à 25,33% en 2021 (contre 25,84% en 2020). A contrario, les parts de marché de Maroc leasing et CAM leasing augmentent légèrement pour atteindre respectivement, 24,58% (vs. 24,08% en 2020) et 1,16% (vs. 0,64% en 2020).

Au 1er semestre 2022, l'encours net financier progresse légèrement pour atteindre 48 454 MMAD. Le positionnement des sociétés du secteur en termes de parts de marché de l'encours financier net est marqué par le passage de Maghrebail devant Maroc Leasing. La part de marché de Maghrebail augmente à 24,40% quand celle de Maroc Leasing s'établit à 24,31%. CAM Leasing continue de voir sa part de marché croître à 1,28%.

Tableau 20 Évolution de l'encours financier par société de crédit-bail entre 2019 et S1 2022

Raison sociale	Encours financier (En M MAD)				Part de marché (%)			
	2019	2020	2021	S1 2022	2019	2020	2021	S1 2022
WAFABAIL	**13 115**	**12 556**	**12 228**	**12 286**	**25,95%**	**25,84%**	**25,33%**	**25,36%**
CBM	*9 331*	*8 770*	*8 437*	*8 559*	*28,66%*	*28,17%*	*27,15%*	*27,25%*
CBI	*3 784*	*3 786*	*3 791*	*3 727*	*21,04%*	*21,70%*	*22,04%*	*21,86%*
MAGHREBAIL	**12 553**	**11 617**	**11 468**	**11 821**	**24,83%**	**23,91%**	**23,75%**	**24,40%**
CBM	*7 058*	*6 531*	*6 553*	*6 835*	*21,68%*	*20,98%*	*21,09%*	*21,76%*
CBI	*5 495*	*5 087*	*4 914*	*4 987*	*30,55%*	*29,15%*	*28,57%*	*29,24%*
MAROC LEASING	**11 813**	**11 698**	**11 868**	**11 781**	**23,37%**	**24,08%**	**24,58%**	**24,31%**

CBM	*7 224*	*7 140*	*7 252*	*7 216*	*22,18%*	*22,93%*	*23,33%*	*22,98%*
CBI	*4 589*	*4 558*	*4 616*	*4 565*	*25,52%*	*26,12%*	*26,84%*	*26,77%*
SOGELEASE	**7 408**	**7 196**	**6 949**	**6 769**	**14,66%**	**14,81%**	**14,39%**	**13,97%**
CBM	*5 046*	*4 852*	*4 772*	*4 674*	*15,50%*	*15,58%*	*15,35%*	*14,88%*
CBI	*2 362*	*2 344*	*2 177*	*2 095*	*13,13%*	*13,43%*	*12,66%*	*12,29%*
BMCI LEASING	**3 936**	**3 646**	**3 649**	**3 638**	**7,79%**	**7,50%**	**7,56%**	**7,51%**
CBM	*2 607*	*2 379*	*2 388*	*2 433*	*8,01%*	*7,64%*	*7,68%*	*7,75%*
CBI	*1 329*	*1 267*	*1 261*	*1 204*	*7,39%*	*7,26%*	*7,33%*	*7,06%*
CDM LEASING	**1 695**	**1 559**	**1 556**	**1 540**	**3,35%**	**3,21%**	**3,22%**	**3,18%**
CBM	*1269*	*1168*	*1178*	*1 138*	*3,90%*	*3,75%*	*3,79%*	*3,62%*
CBI	*425*	*391*	*378*	*402*	*2,37%*	*2,24%*	*2,20%*	*2,36%*
CAM LEASING	**27**	**311**	**561**	**620**	**0,05%**	**0,64%**	**1,16%**	**1,28%**
CBM	*27*	*294*	*497*	*548*	*0,08%*	*0,94%*	*1,60%*	*1,75%*
CBI	*0*	*17*	*64*	*71*	*0,00%*	*0,10%*	*0,37%*	*0,42%*
TOTAL	**50 547**	**48 584**	**48 279**	**48 454**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
CBM	***32 562***	***31 134***	***31 078***	***31 403***	***100%***	***100%***	***100%***	***100%***
CBI	***17 985***	***17 450***	***17 201***	***17 051***	***100%***	***100%***	***100%***	***100%***

Source : APSF

En 2021, Wafabail et Maroc leasing occupent toujours les deux premières places du marché avec un encours financier net de 12 228 MMAD et 11 868 MMAD respectivement (pour des parts de marché de 25,33% et 24,58%). Maghrebail reste à la 3ème place avec un encours financier net de 11 468 MMAD soit 23,75% du marché.

Sogelease, BMCI Leasing et CDM Leasing détiennent respectivement une part de marché de 14,39%, 7,56% et 3,22% à fin 2021 (avec dans le même ordre des encours financiers nets de 6 949 MMAD, 3 649 MMAD et 1 556 MMAD).

Au 1er semestre 2022, Wafabail occupe toujours la première place du marché avec un encours financier net de 12 286 MMAD soit une part de marché de 25,36%. Maghrebail prend la seconde place du marché à Maroc Leasing qui se retrouve à la 3ème place.

Sogelease, BMCI Leasing et CDM Leasing détiennent respectivement une part de marché de 13,97%, 7,51% et 3,18% à fin juin 2022 (avec dans le même ordre des encours financiers nets de 6 769 MMAD, 3 638 MMAD et 1 40 MMAD).

La ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 21 Ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM entre 2019 et le 1er semestre 2022

En M MAD	2019	Part en %	2020	Part en %	2021	Part en %	S1 2022	Part en %
Encours net sectoriel CBM	32 562	64,42%	31 134	64,08%	31 078	64,37%	31 403	64,81%
Encours net sectoriel CBI	17 985	35,58%	17 450	35,92%	17 201	35,63%	17 051	35,19%
Encours net sectoriel total	**50 547**	**100%**	**48 584**	**100,00%**	**48 279**	**100%**	**48 454**	**100%**

Source : APSF

Sur la période étudiée (2019-2021), le poids des encours nets sur le crédit-bail mobilier représente en moyenne 64,29% de l'encours net sectoriel, contre 35,71% pour les encours nets sur le crédit-bail immobilier. En 2020, le montant de l'encours net sur le secteur du crédit-bail mobilier s'élève à 31 134 MMAD contre 32 562 MMAD en 2019, qui représente une baisse du poids de l'encours net CBM de 0,34 point sur l'encours net sectoriel total.

Sur l'année 2021, le montant total de l'encours net sectoriel s'établit à 48 279 MMAD contre 48 584 MMAD en 2020 et 50 547 en 2019, l'encours net sectoriel total diminue de 2,27% par an en moyenne % sur la période étudiée (2019-2021).

Le montant de l'encours net sur le secteur du crédit-bail mobilier s'élève à 31 078 MMAD en 2021 contre 31 134 MMAD en 2020, une régression du secteur CBM de 0,18%. Cette tendance baissière s'applique également sur le secteur du CBI avec une baisse en 2021 de 1,43%.

Au 1er semestre 2022, la part de l'encours net financier CBI diminue pour s'établir à 35,19% quand la part de l'encours net financier du CBM croît à 64,81%.

IV.4.3. Evolution de la production par société de crédit-bail

Tableau 22 Évolution de la production par société de crédit-bail entre 2019 et 2021

Raison sociale	Production (En M MAD)			Part de marché (%)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
WAFABAIL	**4 396**	**2 948**	**3 744**	**26,36%**	**25,68%**	**25,30%**
CBM	*3 420*	*2 236*	*2 971*	*26,35%*	*23,84%*	*24,89%*
CBI	*976*	*712*	*773*	*26,39%*	*33,86%*	*27,03%*
MAROC LEASING	**3 579**	**2 986**	**3 580**	**21,46%**	**26,01%**	**24,19%**
CBM	*2 995*	*2 363*	*2 778*	*23,08%*	*25,20%*	*23,27%*
CBI	*584*	*624*	*802*	*15,79%*	*29,67%*	*28,04%*
MAGHREBAIL	**3 772**	**2 051**	**3 397**	**22,62%**	**17,86%**	**22,96%**
CBM	*2 656*	*1 718*	*2 635*	*20,47%*	*18,32%*	*22,07%*
CBI	*1 116,00*	*333*	*762*	*30,17%*	*15,83%*	*26,64%*
SOGELEASE	**2 688**	**1 739**	**1 945**	**16,12%**	**15,15%**	**13,14%**
CBM	*2 128*	*1 492*	*1 727*	*16,40%*	*15,91%*	*14,47%*
CBI	*560*	*247*	*218*	*15,14%*	*11,75%*	*7,62%*
BMCI LEASING	**1 525**	**1 030**	**1 256**	**9,14%**	**8,97%**	**8,49%**
CBM	*1 092*	*896*	*1 075*	*8,41%*	*9,55%*	*9,00%*
CBI	*433*	*134*	*180*	*11,71%*	*6,37%*	*6,29%*
CDM LEASING	**678**	**372**	**518**	**4,07%**	**3,24%**	**3,50%**
CBM	*648*	*336*	*457*	*4,99%*	*3,58%*	*3,83%*
CBI	*30*	*36*	*62*	*0,81%*	*1,71%*	*2,17%*
CAM LEASING	**38**	**355**	**359**	**0,23%**	**3,09%**	**2,43%**
CBM	*38*	*337*	*295*	*0,29%*	*3,59%*	*2,47%*
CBI	*0*	*18*	*64*	*0,00%*	*0,86%*	*2,24%*
TOTAL	**16 676**	**11 481**	**14 798**	**100%**	**100%**	**100%**
CBM	***12 977***	***9 378***	***11 938***	***100%***	***100%***	***100%***
CBI	***3 699***	***2 103***	***2 860***	***100%***	***100%***	***100%***

Source : APSF

En 2021, WAFABAIL reprend la 1ère place en termes de production dans le secteur du crédit-bail avec une production de 3 744 MMAD. Sa part de marché se consolide à 25,30% en 2021 contre 25,68% en 2020.

Maroc LEASING est revenu en deuxième position avec 24,19% de la production totale en 2021 contre 26,01% en 2020.

Maghrebail occupe quant à elle la troisième place du marché avec une production de 3 397 MMAD, en hausse de 65,63% par rapport à 2020. Sa part de marché est ainsi passée de 17,86% en 2020 à 22,96% en 2021.

Sogelease, BMCI Leasing, CDM Leasing et CAM Leasing détiennent respectivement 13,14%, 8,49%, 3,50% et 2,43% des parts de marché en 2021.

Tableau 23 Évolution de la production par société de crédit-bail entre les 1ers semestres 2021 et 2022

Raison sociale	Production (En M MAD)		Part de marché (%)	
	S1 2021	S1 2022	S1 2021	S1 2022
WAFABAIL	**1 847**	**2 084**	**28,37%**	**30,15%**
CBM	*1 399*	*1 618*	*26,95%*	*28,59%*
CBI	*448*	*466*	*33,99%*	*37,23%*
MAROC LEASING	**1 550**	**1 556**	**23,81%**	**22,50%**
CBM	*1 196*	*1 312*	*23,04%*	*23,19%*
CBI	*353*	*243*	*26,81%*	*19,44%*
MAGHREBAIL	**1 300**	**1 459**	**19,98%**	**21,11%**
CBM	*1 084*	*1 106*	*20,88%*	*19,54%*
CBI	*216*	*353*	*16,41%*	*28,19%*
SOGELEASE	**859**	**826**	**13,20%**	**11,94%**
CBM	*692*	*760*	*13,34%*	*13,43%*
CBI	*167*	*66*	*12,63%*	*5,25%*
BMCI LEASING	**570**	**593**	**8,76%**	**8,57%**
CBM	*487*	*543*	*9,39%*	*9,60%*
CBI	*83*	*49*	*6,27%*	*3,92%*
CDM LEASING	**231**	**251**	**3,55%**	**3,63%**
CBM	*186*	*186*	*3,59%*	*3,28%*
CBI	*45*	*65*	*3,40%*	*5,19%*
CAM LEASING	**152**	**145**	**2,34%**	**2,10%**
CBM	*146*	*135*	*2,81%*	*2,38%*
CBI	*6*	*11*	*0,49%*	*0,85%*
TOTAL	**6 509**	**6 913**	**100%**	**100%**
CBM	***5 191***	***5 660***	***100%***	***100%***
CBI	***1 319***	***1 253***	***100%***	***100%***

Source : APSF

La production de crédit-bail du secteur a progressé de 6,21% au 1er semestre 2022 comparativement au 1er semestre 2021 pour s'élever à 6 913 MMAD.

Wafabail reste toujours le n°1 du secteur avec une part de marché en hausse à 30,15% (pour une production en croissance de 12,85% à 2 084 MMAD). Maroc leasing voit en revanche sa part de marché diminuer à 22,50% pour une production de 1556 MMAD.

Maghrebail voit sa part de marché augmenter à 21,11% grâce à une hausse de 12,2% de sa production à 1 459 MMAD (vs. Une hausse de 6,21% pour le marché). Sogelease et CAM Leasing enregistrent les deux seules baisses de production du secteur et voient ainsi leurs parts de marché reculer à respectivement 11,94% et 2,10%.

BMCI Leasing et CDM Leasing ont réalisé des productions de 593 MMAD et 251 MMAD sur le semestre écoulé, correspondant à des parts de marché de 8,57% et 3,63%.

La ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 24 Ventilation de la production brute sectorielle entre CBI et CBM entre 2019-2021

En M MAD	2019	Part en %	2020	Part en %	2021	Part en %
Production brute sectoriel CBM	12 977	77,82%	9 378	81,68%	11 938	80,67%
Production brute sectoriel CBI	3 699	22,18%	2 103	18,32%	2 860	19,33%
Production brute sectoriel total	**16 676**	**100,00%**	**11 481**	**100,00%**	**14 798**	**100,00%**

Source : APSF

En 2021, le crédit-bail mobilier représente 80,67% de de la production sectorielle de crédit-bail, avec une production de 11 938 MMAD. La part de la production du segment immobilier s'établit quant à elle à 19,33% du total avec une production générée de 2 860 MMAD.

En 2020, le crédit-bail mobilier représente 81,68% de de la production sectorielle de crédit-bail, avec une production de 9 379 MMAD. La part de la production du segment immobilier s'établit quant à elle à 18,32% du total avec une production générée de 2 103 MMAD.

Le crédit-bail mobilier occupe une part prépondérante du total de la production sectorielle brute totale avec une moyenne de 80,06% sur la période 2019-2021.

La ventilation de la production brute sectorielle entre CBI et CBM s'établit comme suit aux 1ers semestres 2021 et 2022 :

En M MAD	S1 2021	Part en %	S1 2022	Part en %
Production brute sectoriel CBM	5 191	79,74%	5 660	81,88%
Production brute sectoriel CBI	1 319	20,26%	1 253	18,12%
Production brute sectoriel total	**6 509**	**100,00%**	**6 913**	**100,00%**

Source : APSF

Le 1er semestre 2022 a été marqué par une hausse de la production de 6,21% à 6913 MMAD, portée par une croissance de 9,05% de la production brute de CBM (à 5 660 MMAD) ayant permis de compenser la diminution de 5,0% de la production brute de CBI (à 1 253 MMAD). Dans ce contexte, la part des CBM a grimpé à 81,88% sur le semestre contre 18,12% pour les CBI.

IV.4.4. Le crédit-bail mobilier (CBM)

Les parts de marché en termes d'encours net CBM par société de Crédit-bail se présentent comme suit :

Tableau 25 Parts de marché en termes d'encours nets CBM par société de crédit-bail sur la période 2019-2021 (hors créances en souffrance)

Sociétés	2019		2020			2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-21 en %
WAFABAIL	8 749	28,17%	8 195	27,69%	-6,33%	8 125	27,15%	-0,85%
MAROC LEASING	7 018	22,60%	6 968	23,54%	-0,71%	7 102	23,73%	1,92%
MAGHREBAIL	**6 857**	**22,08%**	**6 236**	**21,07%**	**-9,06%**	**6 319**	**21,11%**	**1,33%**
SOGELEASE	4 569	14,71%	4 386	14,82%	-4,01%	4 344	14,51%	-0,96%
BMCI LEASING	2 649	8,53%	2 422	8,18%	-8,57%	2 449	8,18%	1,11%
CDM LEASING	1 179	3,80%	1 051	3,55%	-10,86%	1 070	3,58%	1,81%
CAM LEASING	38	0,12%	340	1,15%	>100%	522	1,74%	53,53%
Total*	**31 060**	**100%**	**29 598**	**100%**	**-4,70%**	**29 932**	**100%**	**1,12%**

Source : APSF
(*) Encours net CBM hors créances en souffrance

Sur l'année 2021, on remarque une légère augmentation de l'encours net du crédit-bail mobilier à 29 932 MMAD soit une hausse de 1,12% par rapport à fin 2020.

Wafabail maintient sa position de leader en termes d'encours nets du Crédit-bail Mobilier en 2021 malgré une baisse de 0,85% de son encours par rapport à 2020. Sa part de marché s'établit ainsi à 27,15% en 2021 contre 27,69% en 2020.

Maroc Leasing se conserve à la deuxième place du marché avec 23,73% de l'encours net CBM total contre 23,54% en 2020.

Maghrebail occupe la troisième place du marché en détenant 21,11% des encours nets CBM à fin 2021 contre 21,07%, avec une hausse de son encours CBM de 1,33% qui se stabilise à 6 319 MMAD.

Sogelease détient une part de marché de 14,51% en 2021, en légère diminution par rapport à 2020 où sa part de marché était 14,82% soit une diminution de 0,31 point.

BMCI Leasing, CDM Leasing et Cam Leasing détiennent quant à eux 8,18%, 3,58% et 1,74% des encours nets de crédit-bail mobilier à fin 2021 avec un encours de 2 449 MMAD, 1 070 MMAD et 522 MMAD respectivement.

Tableau 26 Parts de marché en termes d'encours CBM par société de crédit-bail sur le 1er semestre 2022 (créances en souffrance inclues)

Sociétés	S1 2022	
	En M MAD	Part de marché
WAFABAIL	8 239	26,49%
MAROC LEASING	7 150	22,99%
MAGHREBAIL	**6 619**	**21,28%**
SOGELEASE	4 460	14,34%
BMCI LEASING	3 017	9,70%
CDM LEASING	1 056	3,39%
CAM LEASING	564,269	1,81%
Total*	**31 106**	**100%**

Source : APSF
(*) Encours CBM incluant les créances en souffrance

A fin juin 2022, l'encours CBM incluant les créances en souffrance s'élève à 31 106 MMAD.

Les sociétés de crédit-bail maintiennent leurs positions en termes d'encours nets de CBM. Wafabail, Maroc leasing et Maghrebail restent les trois premiers acteurs du marché avec dans cet ordre des parts de marché de 26,49%, 22,99% et 21,28%.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la production de CBM par type de biens d'équipements entre 2019 et 2021 :

Tableau 27 Répartition de la production de CBM par type de biens d'équipements entre 2019 et 2021

Nature des équipements	2019		2020			2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-21 en %
Véhicules utilitaires	5 023	38,71%	3 643	38,85%	-27,47%	4 067	34,07%	11,64%
Machines et équipements industriels	3 192	24,60%	2 045	21,81%	-35,93%	3 102	25,98%	51,69%
Voitures de tourisme	2 124	16,37%	1 718	18,32%	-19,11%	2 214	18,55%	28,87%
Matériel de BTP	1 334	10,28%	871	9,29%	-34,71%	1252	10,49%	43,74%
Divers	833	6,42%	764	8,15%	-8,28%	1068	8,95%	39,79%
Ordinateurs et matériel de bureau	470	3,62%	337	3,59%	-28,30%	234	1,96%	-30,56%
Total	**12 976**	**100%**	**9 378**	**100%**	**-27,73%**	**11 938**	**100%**	**27,30%**

Source : APSF

En 2021, la production de CBM est en hausse de 27,30% par rapport à 2020 et s'établit ainsi à 11 938 MMAD contre 9 378 MMAD en 2020.

Les véhicules utilitaires occupent une place prépondérante dans la production totale avec une part de 34,07% en 2021 soit une production de 4 067 MMAD. La part des véhicules utilitaires dans la production de CBM s'établissaient à 38,85% et 38,71% respectivement en 2020 et 2019.

Les machines et les équipements industriels ont connu en 2021 une hausse de 51,69% de production de crédit-bail pour à 3 102 MMAD contre 2 045 MMAD en 2020. Cette hausse plus importante que celle du marché a

permis de porter la part des machines et équipements dans la production de CBM à quasiment 26% (vs. 21,8% en 2020 et 24,6% en 2019).

Les voitures de tourisme représentent le 3e segment en termes de production CBM avec une part de marché de 18,55% en 2021, équivalent à une production de 2 214 MMAD en progression de 28,9% par rapport à 2020. La part de marché du segment s'établissait à 18,32% et 16,37% respectivement en 2020 et 2019.

Ces trois segments représentent 78,60% de la production de crédit-bail en 2021 et une moyenne de 79,08% de la production de crédit-bail sur les trois dernières années.

Le segment du matériel de BTP est quant à lui en hausse de 43,74% par rapport à 2020 avec une production de 1 252 MMAD en 2021 contre 871 MMAD en 2020. Sa part de marché ressort ainsi à 10,49% contre 9,29% en 2020.

Les Divers autres équipements ont également vu leur production de crédit-bail croître de 39,79% pour s'établir à 1 068 MMAD, soit une part de 8,95% de la production de CBM.

Les ordinateurs et matériel de bureau, contrairement au reste du marché, ont connu une baisse de production de crédit-bail de 30,56% en 2021 à 234 MMAD contre 337 MMAD en 2020.

Répartition de production de CBM par type de biens d'équipements entre les 1ers semestres 2021 et 2022 :

Nature des équipements	S1 2021		S1 2022		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %
Véhicules utilitaires	2 011,5	38,75%	1 873,3	33,09%	-6,87%
Machines et équipements industriels	961,9	18,53%	1 197,7	21,16%	24,52%
Voitures de tourisme	1 097,3	21,14%	1 127,6	19,92%	2,77%
Matériel de BTP	570,9	11,00%	816,4	14,42%	43,01%
Divers	432,0	8,79%	456,4	7,63%	-5,34%
Ordinateurs et matériel de bureau	117,0	2,25%	188,9	3,34%	61,38%
Total	**5 191**	**100%**	**5 660**	**100%**	**9,05%**

Source : APSF

Au 1er semestre 2022, la hausse de 9,05% de la production de CBM est principalement portée par (i) la croissance de 43,01% du segment matériel de BTP (à 2 816 MMAD soit +246 MMAD) et (ii) la progression de 24,52% du segment des machines et équipements industriels (à 1 198 MMAD soit +236 MMAD). L'évolution des crédit CBM a été ralentie par la baisse de 6,87% du segment véhicules utilitaires à 1 873 MMAD (soit -138 MMAD).

Tableau 28 Répartition de la production de CBM selon la période contractuelle entre 2019 et 2021

La production de CBM en fonction de la période contractuelle sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition selon la période contractuelle	2019		2020			2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-21 en %
Jusque et y compris 2 ans	93	0,72%	96	1,02%	3,23%	163	1,37%	69,79%
Jusque et y compris 5 ans	10 764	82,95%	7 829	83,48%	-27,24%	10 223	85,63%	30,58%
Plus que 5 ans	2 120	16,34%	1 453	15,49%	-30,92%	1 551	12,99%	6,74%
Total	**12 977**	**100%**	**9 378**	**100%**	**-27,62%**	**11 938**	**100%**	**27%**

Source : APSF

En 2021, la part de la production de CBM repose principalement sur une durée allant jusqu'à 5 ans avec une part qui représente 85,63% contre 83,48% en 2020. En ce qui concerne les CBM dont la période contractuelle dure jusque 2 ans y compris et plus de 5 ans, ils re 1,37% et 12,99% respectivement.

La proportion de la production de CBM dont la durée excède 5 ans s'établit à 15,49% en 2020 contre 16,34% en 2019.

Répartition de production de CBM selon la période contractuelle entre les 1ers semestres 2021 et 2022 :

Répartition selon la période contractuelle	S1 2021		S1 2022		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 21 -S1 22 en %
Jusque et y compris 2 ans	68	1,32%	67	1,19%	-1,33%
Jusque et y compris 5 ans	4 652	89,62%	4 864	85,93%	-27,24%
Plus que 5 ans	470	9,06%	729	12,88%	-30,92%
Total	**5 191**	**100%**	**5 660**	**100%**	**-27,62%**

Source : APSF

IV.4.5. Le crédit-bail immobilier (CBI)

Le crédit-bail immobilier permet aux sociétés de *Leasing* d'assurer une meilleure stabilité de leurs encours et offre une garantie matérielle plus importante en raison des biens financés.

Tableau 29 Parts de marché en termes d'encours nets CBI par société de crédit-bail sur la période 2019 et 2021

Raison sociale	2019		2020			2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-21 en %
MAGHREBAIL	**5 387**	**30,96%**	**5024**	**29,75%**	**-6,74%**	**4859**	**29,29%**	**-3,28%**
MAROC LEASING	4 245	24,40%	4159	24,63%	-2,03%	4261	25,68%	2,45%
WAFABAIL	3 725	21,41%	3714	21,99%	-0,30%	3701	22,31%	-0,35%
SOGELEASE	2 352	13,52%	2379	14,09%	1,15%	2148	12,95%	-9,71%
BMCI LEASING	1 197	6,88%	1217	7,21%	1,67%	1150	6,93%	-5,51%
CDM LEASING	493	2,83%	380	2,25%	-22,92%	396	2,39%	4,21%
CAM LEASING	0		17	0,10%		78	0,47%	358,82%
Total	**17 399**	**100%**	**16 888**	**100%**	**-2,94%**	**16 592**	**100%**	**-1,75%**

Source : APSF
(*) Encours net CBI hors créances en souffrance

En 2021, l'encours net du CBI a connu une diminution de 1,75% par rapport à fin 2020, pour s'établir à 16 592 MMAD contre 16 888 MMAD en 2020.

La baisse de l'encours net CBI de 1,75% en 2021 résulte principalement de la diminution de l'encours CBI de Maghrebail, de Sogelease et de BMCI Leasing de respectivement 3,28%, 9,71% et 5,51 %. Cette baisse des encours nets global sur les CBI a été atténuée par la hausse des encours net de Maroc Leasing de 2,45% et de CAM Leasing de 359%.

En 2021, Maghrebail conserve la part de marché la plus importante en encours CBI avec une part de 29,29% contre 25,68% pour Wafabail et 22 ,31% pour Maroc Leasing. Sogelease et BMCI leasing voient leurs parts de marché diminuer à 12,95% et 6,93% respectivement en 2020 (vs. 14,09% et 7,21% en 2020 respectivement). La part de CAM leasing dans l'encours CBI atteint quant à elle 0,47% contre 0,10% en 2020.

Tableau 30 Parts de marché en termes d'encours CBI par société de crédit-bail sur le 1er semestre 2022 (créances en souffrance inclues)

Raison sociale	S1 2022	
	En M MAD	Part de marché
MAGHREBAIL	**4 914**	**29,38%**
MAROC LEASING	4 163	24,89%
WAFABAIL	3 650	21,82%
SOGELEASE	2 343	14,00%
BMCI LEASING	1 104	6,60%
CDM LEASING	470	2,81%
CAM LEASING	84	0,50%
Total	**16 727**	**100%**

Source : APSF

A fin juin 2022, l'encours CBI incluant les créances en souffrance s'élève à 16 727 MMAD.

Les sociétés de crédit-bail maintiennent leurs positions en termes d'encours nets de CBI. Maghrebail, Maroc leasing et Wafabail restent les trois premiers acteurs du marché avec dans cet ordre des parts de marché de 29,38%, 24,89% et 21,82%.

Tableau 31 Répartition de la production de CBI par type de biens d'équipements entre 2019 et 2021

Nature des équipements	2019		2020			2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-21 en %
Immeubles de bureau	948	25,64%	704	33,48%	-25,74%	822	28,74%	16,76%
Divers	936	25,31%	422	20,07%	-54,91%	345	12,06%	-18,25%
Immeubles industriels	1 125	30,42%	593	28,20%	-47,29%	675	23,60%	13,83%
Magasins	631	17,06%	341	16,21%	-45,96%	919	32,13%	169,50%
Hôtels et loisirs	58	1,57%	43	2,04%	-25,86%	99	3,46%	130,23%
Total	**3 698**	**100%**	**2 103**	**100%**	**-43,13%**	**2 860**	**100%**	**36,00%**

Source : APSF

L'exercice 2021 a été marqué par un rebond de la production de Crédit-bail Immobilier de 36% par rapport à 2020 pour s'établir à 2 860 MMAD contre 2 103 MMAD en 2020.

Les magasins constituent le segment le plus important du CBI en 2021 avec une production de 919 MMAD contre 341 MMAD en 2020, soit une augmentation de 169,50% sur l'exercice. Ce segment représente ainsi 32,13% de la production total de CBI en 2021.

Les immeubles de bureau constituent le second segment le plus important du CBI en 2021 avec une production de 822 MMAD soit 28,74% de la production totale. Ce segment représentait le 1er poste en termes de production de CBI durant l'exercice 2020.

Le troisième segment le plus important est celui des immeubles industriels qui représente 23,60% de la production totale de CBI en 2021 soit 675 MMAD contre 593 MMAD en 2020, soit une progression de 13,83% par rapport à 2020.

Ces trois équipements représentent 84,47% de la production de CBI en 2021.

Les divers autres équipements ont connu la seule baisse de production en crédit-bail immobilier en 2021, pour s'établir à 345 MMAD en 2021 contre 422 MMAD en 2020 soit une régression de 18,25% et une part de 12,0% dans la production de CBI.

Les équipements des hôtels et loisirs restent le segment le moins important en termes de production de crédit-bail immobilier en 2021 malgré une production en hausse de 130,2% à 99 MMAD en 2021 (soit 3,46% de la production de CBI).

Répartition de la production de CBI par type de biens d'équipements entre les 1ers semestres 2021 et 2022

Nature des équipements	S1 2021		S1 2022		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 21 -S1 22 en %
Immeubles de bureau	442	32,45%	454	36,24%	2,62%
Divers	118	8,67%	152	12,14%	28,64%
Immeubles industriels	350	25,66%	259	20,67%	-25,96%
Magasins	442	32,39%	327	26,11%	-25,90%
Hôtels et loisirs	11	0,83%	61	4,84%	433,89%
Total	**1 363**	**100%**	**1 253**	**100%**	**-8,10%**

Source : APSF

Au 1er semestre 2022, la baisse de 8,07% de la production de CBI est principalement due à (i) la diminution de 25,90% du segment magasin (à 327 MMAD soit -114 MMAD) et (ii) le recul de 25,96% du segment des machines et équipements industriels (à 259 MMAD soit - MMAD). L'évolution des crédit CBI a été atténuée par la hausse des segments hôtels et divers de respectivement 49 MMAD et 34 MMAD.

Tableau 32 Répartition de la production de CBI selon la période contractuelle entre 2019 et 2021

La production de CBI en fonction de la période contractuelle sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition selon la période contractuelle	2019		2020			2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-21 en %
Jusque et y compris 5 ans	103	2,78%	73	3,47%	-29,13%	223	7,80%	205,48%
Jusque et y compris 8 ans	487	13,16%	281	13,36%	-42,30%	245	8,57%	-12,81%
Plus de 8 ans	3 110	84,05%	1 749	83,17%	-43,76%	2 392	83,64%	36,76%
Total	**3 700**	**100,00%**	**2 103**	**100,00%**	**-43,16%**	**2 860**	**100,00%**	**36,00%**

Source : APSF

En 2021, la production de CBI repose principalement sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 83,64% contre 83,17% à fin 2020.

La proportion de la production de CBI dont la durée va jusqu'à 8 ans a vu sa part passer de 13,36% en 2020 à 8,57% en 2021 quand celle de la production de CBI d'une durée inférieure ou égale à 5 ans est passée de 2,78% à 7,80% sur la même période.

Répartition de production de CBI selon la période contractuelle entre les 1ers semestres 2021 et 2022 :

Répartition selon la période contractuelle	S1 2021		S1 2022		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 21 -S1 22 en %
Jusque et y compris 5 ans	94	7,16%	48	3,87%	-48,63%
Jusque et y compris 8 ans	286	21,66%	384	30,64%	34,45%
Plus de 8 ans	939	71,19%	821	65,49%	-12,58%
Total	**1 319**	**100,00%**	**1 253**	**100,00%**	**-4,98%**

Source : APSF

La proportion de la production de CBI dont la durée va jusqu'à 8 ans a vu sa part progresser significativement sur le 1er semestre 2022 pour représenter 30,64% de la production (vs. 21,66% à fin juin 2021). Cette hausse s'est faite au dépend de la production dont la durée est supérieure à 8 ans et qui a vu sa part reculer à 65,49%.

V. Produits et marchés

Maghrebail propose une large gamme de produits destinés aux entreprises ainsi qu'aux professionnels :

- Crédit-bail mobilier ou d'équipement : permet de financer des biens mobiliers divers tels que du mobilier de bureau, du matériel informatique, etc. ;
- Crédit-bail immobilier : « Immobail » est un contrat de location de bien immobilier à usage professionnel, d'une durée moyenne de 10 ans. A l'issue du contrat, le loueur a la possibilité de devenir propriétaire du bien, moyennant le paiement de sa valeur résiduelle

Le tableau suivant présente les produits et offres de Maghrebail à destination de ses clients :

Catégorie de Crédit-bail	Produits
Crédit-bail mobilier (CBM)	- CAP VALORIS - CAP BLEU - SANTE LEASE - MEDECIN PRO (Médecins debutant) - LEASE PRO - Maghrebail VU
Crédit-bail immobilier (CBI)	Crédit-bail immobilier

Source : Maghrebail

V.1. Segmentation de la clientèle de Maghrebail

Maghrebail propose des produits de financement en leasing dédiés aux professionnels et aux entreprises.

Maghrebail propose ses produits à tous les types de clients :

- Professions libérales ;
- Commerçants ;
- Entreprises de toute taille (PME, PMI, grands groupes, multinationales etc.).

V.2. Evolution de la part de marché Maghrebail sur la base de l'encours net comptable

Tableau 33 Part de marché de Maghrebail sur la base de l'encours net comptable

En M MAD	2019	2020	Var 19-20 en %	2021	Var 20-21 en %
Encours net comptable de Maghrebail*	12 244	11 260	-8,04%	11 179	-0,72%
Encours net comptable sectoriel*	48 458	46 488	-4,07%	46 525	0,08%
Part de marché de Maghrebail	**25,27%**	**24,22%**	**-1,05 pts**	**24,03%**	**-0,19 pts**

Source : Maghrebail
(*) Encours net comptable hors créances en souffrance

En 2021, l'encours net comptable de Maghrebail diminue de 0,72 % par rapport à fin 2020 pour s'établir à 11 179 MMAD contre 11 260 MMAD en 2020. La part de marché de Maghrebail baisse de 0,19 points pour s'établir à 24,03%.

Sur le même exercice, l'encours net comptable sectoriel ressort en légère hausse de 0,08% à 46 525 MMAD.

Tableau 34 Part de marché de Maghrebail sur la base de l'encours comptable semestriel (créances en souffrance inclues)

En M MAD	S1 2022
Encours comptable de Maghrebail*	11 533
Encours comptable sectoriel*	47 834
Part de marché de Maghrebail	**24,11%**

Source : Maghrebail
(*) Encours incluant les créances en souffrance

L'encours net de Maghrebail incluant les créances en souffrance s'établit à 11 533 MMAD à fin juin 2022. La part de marché de Maghrebail se situe ainsi à 24,11%.

La ventilation de l'encours net comptable de Maghrebail se présente comme suit :

Tableau 35 Ventilation de l'encours net comptable entre CBM et CBI

En M MAD	2019	Part en %	2020	Part en %	2021	Part en %
Encours net CBM de Maghrebail	6 857	56,00%	6 236	55,38%	6 319	56,53%
Encours net CBI de Maghrebail	5 387	44,00%	5 024	44,62%	4 859	43,47%
Encours global net comptable de Maghrebail*	**12 244**	**100%**	**11 260**	**100%**	**11 179**	**100%**

Source : Maghrebail
(*) Encours net comptable hors créances en souffrance

L'encours net comptable CBM représente 56,53% de l'encours global net comptable à fin 2021 (contre 55,38% en 2020 et 56,00% en 2019) tandis que l'encours net CBI représente 43,47% du total de l'encours (contre 44,62% en 2020 et 44,0% en 2019).

Sur la période étudiée, l'encours du Segment CBM représente en moyenne 55,97% de l'encours net de Maghrebail quand l'encours du segment CBI pèse 44,03% de l'encours total sur la même période.

Tableau 36 Ventilation de l'encours comptable entre CBM et CBI à fin juin 2022

En M MAD	S1 2022	Part en %
Encours CBM de Maghrebail	6 619	57,39%
Encours CBI de Maghrebail	4 914	42,61%
Encours global net comptable de Maghrebail*	**11 533**	**100%**

Source : Maghrebail
(*) Encours incluant les créances en souffrance

Au 1er semestre 2022, l'encours comptable de Maghrebail incluant les créances en souffrance se réparti à 57,39% en CBM et à 42,61% en CBI.

Tableau 37 Part de marché de Maghrebail sur la base de l'encours net financier

En M MAD	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %	2021	Var 20-21 en %	S1 2022	Var S1 21 - S1 22 en %
Encours net financier de Maghrebail	12 553	1,18%	11 617	-7,46%	11 468	-1,28%	11 821	3,08%
Encours net financier sectoriel	50 547	3,52%	48 584	-3,88%	48 279	-0,63%	48 454	0,36%
Part de marché de Maghrebail	**24,83%**	**-0,57 pts**	**23,91%**	**-0,92 pts**	**23,75%**	**-0,16 pts**	**24,40%**	**0,64 pts**

Source : Maghrebail

L'encours net financier de Maghrebail atteint 11 617 MMAD en 2020 contre 12 553 MMAD en 2019 soit une baisse de 7,46% quand l'encours net financier du marché a diminué de 3,88% sur la même période pour descendre à 48 584 MMAD.

Maghrebail voit ainsi sa part de marché diminuer de 0,92 point par rapport à 2019 pour s'établir à 23,91%.

A fin 2021, l'encours net financier de Maghrebail atteint 11 468 MMAD en 2021 contre 11 617 MMAD en 2020 soit une baisse de 1,28% quand l'encours net financier du marché a diminué de 0,63% sur la même période pour descendre à 48 279 MMAD.

Maghrebail voit ainsi sa part de marché diminuer de 0,16 point par rapport à 2020 pour s'établir à 23,75%. La part de marché de Maghrebail s'établissait à 24,83% en 2019 avec un encours net financier de 12 553 MMAD.

Sur le 1er semestre 2022, l'encours net financier de Maghrebail progresse de 3,08% à 11 821 MMAD quand l'encours net financier du marché augmente légèrement de 0,36% à 48 454 MMAD permettant ainsi à Maghrebail d'améliorer sa part de marché de 0,64 point à 24,40%

Tableau 38 Évolution de l'encours financier par clientèle

Encours financier (MMAD)	2019	2020	Var 19-20 en %	2021	Var 20-21 en %
Grandes entreprises	7 202	6 686	-7,16%	5 502	-17,70%
PME	3 339	2 908	-12,91%	3 671	26,26%
TPE & PROFESSIONS LIBERALES	2 012	2 023	0,55%	2 294	13,38%
Encours financier total	**12 553**	**11 617**	**-7,46%**	**11 468**	**-1,29%**

Source : Maghrebail

Pour les Grandes Entreprises (GE) :

L'encours du segment des GE a connu une baisse de 17,7% en 2021 après une baisse de 7,16% en 2020. Le montant des encours financier pour les grandes entreprises s'établit ainsi à 5 502 MMAD en 2021 contre 6 686 MMAD en 2020 et 7 202 en 2019.

Pour les PME :

L'encours financier sur le segment des PME a connu la progression la plus importante en 2021 pour se hisser à 3 671 MMAD soit une hausse de 26,26%. Sur l'ensemble de la période, l'encours auprès des PME dépasse ainsi le niveau de 2020 (2 908 MMAD) et de 2019 (3 339MMAD).

Pour les TPE et les professions libérales :

L'encours du segment des TPE et Professions Libérales a connu une hausse de 13,38% en 2021 pour atteindre 2 2294 MMAD. Ce segment avait été le seul à connaitre une hausse de son encours financier en 2020.

Ces évolutions de l'encours financiers par nature de clients témoignent de la volonté de Maghrebail de se positionner sur le segment des TPE et des professions libérales, fidèle à sa politique de précurseur –à l'image du crédit-bail immobilier-, pour au final atteindre une segmentation équilibrée entre les différentes typologies de clients.

L'évolution de la part de marché de Maghrebail en crédit-bail mobilier se présente comme suit :

Tableau 39 Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBM

En M MAD	2019	2020	Var 19-20 en %	2021	Var 20-21 en %
Encours net CBM de Maghrebail	6 857	6 236	-9,05%	6 319	1,33%
Encours net CBM sectoriel	31 060	29 598	-4,71%	29 932	1,13%
Part de marché de Maghrebail	**22,08%**	**21,07%**	**-1,01 pts**	**21,11%**	**0,04 pts**

Source : Maghrebail

A fin 2021, Maghrebail affiche une part de marché de 21,11% sur le segment du Crédit-bail Mobilier avec un encours net de 6 319 MMAD contre 6 236 MMAD en 2020 soit une hausse de 1,33%.

Tendance retrouvée sur l'encours net global du crédit-bail mobilier au Maroc qui augmente de 1,13% en 2021 par rapport à 2020, pour s'établir à 29 932 MMAD. L'augmentation légèrement plus importante de l'encours net CBM de Maghrebail par rapport à l'augmentation du marché explique une augmentation de la part de marché de Maghrebail de 0,04 point.

Tableau 40 Evolution de la part de marché de Maghrebail CBM sur le 1er semestre 2022 (créances en souffrance inclues)

En M MAD	S1 2022
Encours CBM de Maghrebail*	6 619
Encours CBM sectoriel*	31 106
Part de marché de Maghrebail	**21,28%**

Source : Maghrebail
(*) Encours incluant les créances en souffrance

A fin juin 2022, la part de marché de Maghrebail sur le segment du Crédit-bail Mobilier s'établit à 21,28% avec un encours de 6 619 MMAD.

L'évolution de la part de marché de Maghrebail en crédit-bail mobilier se présente comme suit :

Tableau 41 Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBM sur la base de l'encours financier

En M MAD	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %	2021	Var 20-21 en %	S1 2022	Var 21-S1 22 en %
Encours financier CBM de Maghrebail	7 058	0,31%	6 531	-7,47%	6 553	0,34%	6 835	4,30%
Encours financier CBM sectoriel	32 562	3,64%	31 134	-4,39%	31 078	-0,18%	31 403	1,05%
Part de marché de Maghrebail	**21,68%**	**-0,72 pts**	**20,98%**	**-0,70 pts**	**21,09%**	**0,11 pts**	**21,77%**	**0,68 pts**

Source : Maghrebail

En 2021, Maghrebail affiche une part de marché de 21,09% sur le segment du Crédit-bail Mobilier, en légère hausse de 0,11 point par rapport à 2020, avec un encours financier de 6 553 MMAD (contre 6 531 MMAD en 2020).

De son côté, l'activité du Crédit-bail Mobilier au Maroc a diminué de 0,18% fin 2021 pour s'établir à 31 078 MMAD. La légère hausse de l'encours financier CBM de Maghrebail combinée à la légère baisse de l'encours global du marché dans son ensemble explique la hausse de 0,11 point de la part de marché de Maghrebail en 2021.

Au 1er semestre 2022, Maghrebail affiche une part de marché en progrès de 0,68 point à 21,77% sur le segment du Crédit-bail Mobilier avec un encours financier de 6 835 MMAD.

Tableau 42 Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBI

En M MAD	2019	2020	Var 19-20 en %	2021	Var 20-21 en %
Encours net CBI de Maghrebail	5 387	5 024	-6,74%	4 859	-3,28%
Encours net CBI sectoriel	17 398	16 890	-2,92%	16 593	-1,76%
Part de marché Maghrebail	**30,96%**	**29,74%**	**-1,22 pts**	**29,28%**	**-0,46 pts**

Source : Maghrebail

Maghrebail dispose d'un encours net sur le segment du CBI de 4 859 MMAD en 2021, représentant 29,28% du marché.

L'encours de CBI de Maghrebail a reculé de 3,28% en 2021 contre une baisse de 1,76% pour l'encours net du secteur, expliquant la diminution de 0,46 point de la part de marché de Maghrebail.

Tableau 43 Evolution de la part de marché de Maghrebail CBM sur le 1er semestre 2022 (créances en souffrance inclues)

En M MAD	S1 2022
Encours CBI de Maghrebail*	4 914
Encours CBI sectoriel*	16 727
Part de marché Maghrebail	**29,38%**

Source : Maghrebail
(*) Encours incluant les créances en souffrance

A fin juin 2022, la part de marché de Maghrebail sur le segment du Crédit-bail Immobilier s'établit à 29,38% avec un encours de 4 914 MMAD.

Tableau 44 Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBI sur la base de l'encours financier

En M MAD	2019	2020	Var 19-20 en %	2021	Var 20-21 en %	S1 2022	Var 21 - S1 22 en %
Encours net CBI de Maghrebail	5 495	5 087	-7,43%	4 914	-3,40%	4 987	1,48%
Encours net CBI sectoriel	17 985	17 450	-2,97%	17 200	-1,43%	17 051	-0,87%
Part de marché Maghrebail	**30,55%**	**29,15%**	**-1,40 pts**	**28,57%**	**-0,58 pts**	**29,24%**	**0,67 pts**

Source : Maghrebail

En 2021, Maghrebail affiche une part de marché de 28,57% sur le segment du Crédit-bail Immobilier avec un encours financier de 4 914 MMAD contre 5 087 MMAD en 2020 soit une diminution de 3,40%. Cette diminution est plus importante que celle de l'encours CBI sectoriel (-1,43%), expliquant la diminution de la part de marché de Maghrebail de 0,58 point.

Au 1ersemestre 2022, Maghrebail affiche une part de marché de 29,24% sur le segment du Crédit-bail Immobilier avec un encours financier de 4 987 MMAD.

Par ailleurs, la ventilation de l'encours net comptable de Maghrebail se présente comme suit :

Tableau 45 Répartition sectorielle de l'encours net comptable 2019 – 2021 en MMAD (hors créances en souffrance)

Secteur d'activité	2019	Part en %	2020	Part en %	2021	Part en %
Services	5 382	43,96%	5 332	47,35%	5 211	46,62%
Commerce & grande distribution	1 858	15,17%	1 703	15,12%	1 597	14,29%
Transport	1 573	12,85%	1 282	11,39%	1 117	9,99%
Divers	32	0,26%	26	0,23%	44	0,39%
Secteur tertiaire	**8 845**	**72,24%**	**8 343**	**74,09%**	**7 970**	**71,30%**

IMME	332	2,71%	289	2,57%	258	2,31%
Chimie et parachimie	150	1,23%	177	1,57%	138	1,24%
Agroalimentaire	918	7,50%	834	7,41%	1002	8,96%
Textile - cuir – tannerie	312	2,55%	238	2,11%	252	2,25%
Plastique & caoutchouc	121	0,99%	110	0,98%	124	1,11%
Papier et carton	37	0,30%	59	0,52%	36	0,32%
Secteur industriel	**1 870**	**15,27%**	**1 707**	**15,16%**	**1 810**	**16,19%**
Secteur du BTP et de l'énergie	**1 528**	**12,48%**	**1 210**	**10,75%**	**1 399**	**12,51%**
Total Encours net comptable*	**12 244**	**100,00%**	**11 260**	**100,00%**	**11 179**	**100,00%**

Source : Maghrebail
(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2019, 2020 et 2021

En ce qui concerne l'exercice 2021, le secteur tertiaire représente 71,30% de l'encours net comptable de Maghrebail pour un montant de 7 970 MMAD, en baisse par rapport à 2020 où il représentait 74,09% de l'encours net total. Le secteur de l'industrie se place en seconde position avec une part de 16,19% (encours de 1 810 MMAD) contre 15,16% en 2020 (encours de 1 707 MMAD). En ce qui concerne le secteur du BTP et de l'énergie sa part progresse pour atteindre 12,51% en 2021 contre 10,75% en 2020.

En 2020, La part du secteur tertiaire dans l'encours net de Maghrebail a progressé à 74,09% pour un encours net de 8 343 MMAD (vs. une part de 72,25% en 2019 équivalent à un encours net de 8 845 MMAD). Le secteur industriel maintient sa seconde position en 2020 avec 15,16% de l'encours net comptable de Maghrebail contre 15,27% en 2019 équivalent à un encours de 1 870 MMAD. Le secteur du BTP et de l'énergie occupe toujours à la 3ème position avec de 10,75 % de l'encours net comptable de Maghrebail en 2020 contre 12,48% en 2019 (pour respectivement des encours nets de 1 210 MMAD et 1 528 MMAD respectivement).

V.3. Evolution de la production de Maghrebail

Tableau 46 Evolution de la part de marché de Maghrebail sur la période 2019 - S1 2022 – Production

En M MAD	2019	2020	Var 19-20 en %	2021	Var 20-21 en %	S1 2021	S1 2022	Var S1 21 - S1 22 en %
Production Maghrebail*	3 773	2 051	-45,64%	3 397	65,63%	1 300	1 459	12,21%
Production Totale	16 677	11 481	-31,16%	14 798	28,89%	6 509	6 913	6,21%
Part de marché Maghrebail	**22,62%**	**17,86%**	**-4,76 pts**	**22,96%**	**5,09 pts**	**19,98%**	**21,11%**	**1,13 pts**

Source : Maghrebail
(*) Production nette portée

Au 1er semestre 2022, la production de Maghrebail s'est redressée de 12,21% pour atteindre 1 459 MMAD, représentant une part de marché de 21,11%, en hausse de 1,13 point.

En 2021, la production de crédit-bail de Maghrebail a connu une hausse de 65,63% pour s'établir à 3 397 MMAD quand la production du secteur dans son ensemble a augmenté 28,89% pour atteindre 14 798 MMAD. Il s'en est traduit une augmentation de la part de marché de Maghrebail de 5,09 pts à 22,96% contre 17,86% en 2020.

La part de marché de Maghrebail avait baissé de 4,76 pts en 2020 en raison d'une baisse de la production de Maghrebail plus importante que celle du marché (-45,6% vs. -31,2%).

Tableau 47 Évolution de la production de Maghrebail sur la période 2019 – S1 2022

	2019	2020	Var.%	2021	Var . %	S1 2021	S1 2022	Var . %
CBM								
Dossiers réalisés	2 997	2 276	-24,06%	3 056	34,27%	1 464	1 313	-10,31%
Montant (en M MAD)	2 656	1 718	-35,32%	2 635	53,38%	1 084	1 106	2,05%
CBI								
Dossiers réalisés	149	71	-52,35%	105	47,89%	45	64	42,22%

Montant (en M MAD)	1 116	333	-70,16%	762	128,83%	216	353	63,13%
TOTAL								
Dossiers réalisés	3 146	2 347	-25,40%	3 161	34,68%	1 509	1 377	-8,75%
Montant (en M MAD) *	**3 773**	**2 051**	**-45,64%**	**3 397**	**65,63%**	**1 300**	**1 459**	**12,21%**

Source : Maghrebail
(*) Production nette portée

En 2020, la production de Maghrebail s'établit en baisse de 45,64% par rapport à 2019 à 2 051 MMAD. Cette évolution s'explique par la baisse combinée du segment mobilier de 35,32% à 1 718 MMAD (vs. 2 656 MMAD en 2019) combinée au recul de 70,16% du segment immobilier à 333 MMAD (vs. 1 116 MMAD en 2019).

En 2021, la production de Maghrebail s'établit en hausse de 65,63% pour atteindre 3 397 MMAD contre 2 051 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique par la hausse combinée du segment mobilier de 53,38% pour s'établir à 2 635 MMAD (contre 1 718 MMAD en 2020) et du segment immobilier de 128,83% pour s'établir à 762 MMAD en 2021 (contre 333 MMAD en 2020).

Sur le 1er semestre 2022 ; le nombre de dossiers réalisés a baissé de 8,75% pour atteindre 377 dossiers, générant une production en valeur de 1 459 MMAD, en hausse de 12,21%.

La répartition entre la production gérée et la production portée de Maghrebail, sur la période 2019 – 2021, se présente comme suit :

Production en KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var 20-21%
Production nette portée	**3 773**	**2 051**	**-45,64%**	**3 397**	**65,62%**
Production nette - Réseau Maghrebail	1 782	1 078	-39,52%	1 807	67,61%
Production nette - Réseau BoA	1 991	973	-51,12%	1 590	63,41%
Production nette gérée	**56**	**13**	**-75,73%**	**0,38**	**-97,08%**
Production nette conventionnée BoA - Mandat spécial	56	13	-75,73%	0,38	-97,08%
Production nette totale	**3 828**	**2 064**	**-46,50%**	**3 397**	**64,57%**

Source : Maghrebail

V.3.1. Evolution de l'activité CBM portée par Maghrebail

Tableau 48 Activité CBM entre 2019 et S1 2022

Production CBM portée	2019	2020	Var. %	2021	Var. %	S1 2021	S1 2022	Var. %
Opérations réalisées								
Nombre	2 997	2276	-24,06%	3056	34,27%	1464	1313	-10,31%
Montant (en M MAD)	2 656	1 718	-35,31%	2 635	53,35%	1 084	1 106	2,05%

Source : Maghrebail

En 2020, le nombre d'opérations réalisées a connu une baisse de 24,06% se traduisant par un montant de production de 1 718 MMAD, en recul de 35,31% par rapport à 2019.

En 2021, le nombre d'opérations réalisées a connu une hausse de 34,27% se traduisant par un montant de production de 2 635 MMAD soit une augmentation en valeur de 53,35%.

Au 1er semestre 2022, le nombre d'opérations CBM réalisées a connu une baisse de 10,31% générant un montant de production de 1 106 MMAD, en croissance de 2,05% par rapport à au 1er semestre 2020.

Tableau 49 Répartition des réalisations CBM de Maghrebail par type de matériel

En M MAD	2019	Part en %	2020	Part en %	2021	Part en %	S1 2022	Var. %
Machines et équipements industriels	1042	39,23%	595	34,63%	949	36,02%	345	31,18%
Véhicules utilitaires	724	27,26%	490	28,52%	717	27,21%	303	27,37%
Véhicules de tourisme	534	20,11%	438	25,49%	579	21,97%	257	23,20%
Matériel informatique et bureautique	82	3,09%	70	4,07%	71	2,69%	45	4,05%
Matériel de BTP	200	7,53%	117	6,81%	282	10,70%	153	13,79%
Divers	74	2,79%	10	0,58%	36	1,37%	5	0,41%
Total	**2 656**	**100%**	**1 718**	**100%**	**2 635**	**100%**	**1 106**	**100%**

Source : Maghrebail

En 2020, les acquisitions de machines et équipements industriels représentent 34,63% du total des réalisations de crédit-bail mobilier soit une production de 595 MMAD. Les véhicules utilitaires représentent le 2ème poste dans la production de CBM avec une part de 28,52% pour une production de 490 MMAD.

Les véhicules de tourisme voient leur part dans la production CBM passer de 20,11% en 2019 à 25,49% en 2020 avec une production de 438 MMAD en 2020.

Les CBM de matériel informatique et bureautique voient quant à eux leur part dans la production CBM globale monter à 4,07% pour une production de 70 MMAD.

La production CBM de matériel de BTP et de divers matériels représentent respectivement 6,81% et 0,58% de la production CBM totale de Maghrebail.

En 2021, les acquisitions de machines et équipements industriels représentent 36,02% du total des réalisations de crédit-bail mobilier soit une production de 949 MMAD. Les véhicules utilitaires représentent le 2ème poste dans la production de CBM avec une part de 27,21% soit une production de 717 MMAD.

Les véhicules de tourisme voient leur part dans la production CBM passer de 25,49% en 2020 à 21,97% en 2021 avec une production de 579 MMAD en 2021.

La production CBM de matériel de BTP et de divers matériels représentent respectivement 10,70% et 1,37% de la production CBM totale de Maghrebail.

Les CBM de matériel informatique et bureautique voient quant à eux leur part dans la production CBM globale diminuer à 2,69% pour une production de 71 MMAD.

Tableau 50 Evolution de la production CBM de Maghrebail en fonction de la période contractuelle

Répartition selon la période contractuelle	2019		2020			2021			S1 2022	
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	Var 19-20 en %	En M MAD	En %	Var 20-21 en %	En M MAD	En %
Jusque et y compris 2 ans	8	0,30%	19	1,11%	137,50%	25	0,95%	31,58%	15	1,39%
Jusque et y compris 5 ans	2 357	88,74%	1 394	81,14%	-40,86%	2 146	81,44%	53,95%	912	82,42%
Plus de 5 ans	292	10,99%	305	17,75%	4,45%	464	17,61%	52,13%	179	16,18%
Total	**2 656**	**100,04%**	**1 718**	**100,00%**	**-35,32%**	**2 635**	**100,00%**	**53,38%**	**1 106**	**100,00%**

Source : Maghrebail

L'exercice 2020 a été marqué par une hausse notable de la production de CBM d'une durée inférieure ou égale à 2 ans avec une part dans la production totale qui est passée de 0,30% en 2019 à 1,13% en 2020. La production de CBM pour des durées dépassant 5 ans a également connue une progression de 4,45% pour atteindre 305 MMAD et peser ainsi 17,69% de la production totale de Maghrebail (vs. 10,99% en 2019). La baisse de la production de CBM de Maghrebail en 2020 a ainsi exclusivement concerné la production dont la durée est inférieure ou égale à 5 ans dont la part dans la production totale est descendue à 80,86% (vs. 88,71% en 2019).

A fin 2021, la production de CBM de Maghrebail repose toujours principalement sur des contrats d'une durée comprise jusqu'à 5 ans avec une part de 81,44% (vs. 81,14% en 2020 et 88,74% en 2019). La proportion de la production de CBM dont la durée excède 5 ans se maintient quant à elle à 17,61% (vs. 17,75% en 2020 et 10,99% en 2019).

A fin juin 2022, la production de CBM de Maghrebail repose toujours principalement sur des contrats d'une durée comprise jusqu'à 5 ans avec une part de 82,42%. La part de la production de CBM d'une durée supérieure à 5 ans s'établit à 16,18% sur ce semestre.

V.3.2. Evolution de l'activité CBI portée par Maghrebail

Tableau 51 Activité CBI entre 2019 et le 1er semestre 2022

Production CBI portée	2019	2020	Var. %	2021	Var. %	S1 2021	S1 2022	Var. %
Opérations réalisées								
Nombre	149	71	-52,35%	105	47,89%	45	64	42,22%
Montant (en M MAD)	1 116	333	-70,17%	762	128,83%	216	353	63,13%

Source : Maghrebail

Sur le 1er semestre 2022, le nombre d'opérations CBI augmente de 42,22% à 64 opérations pour un montant généré de 353 MMAD, en hausse de 63,13%.

En 2021, le nombre d'opérations réalisées ressort en hausse de 47,89% par rapport à 2020 à 105 dossiers. Dans le même temps, la production de CBI a augmenté de 128,8% à 762 MMAD.

En 2020, le nombre d'opérations réalisées ressort en baisse de 52,35% en nombre de dossiers (71 dossiers) et de 70,21% en montant financé (333 MMAD).

En 2019, le nombre d'opérations réalisées ressort en hausse en volume et en valeur. En effet, les opérations réalisées en nombre augmentent de 47,89% pour s'établir en 2021 à un nombre de 105 contre 71 en 2020. En valeur le montant en 2021 est de 762 MMAD contre 333 MMAD en 2020.

Tableau 52 Répartition des réalisations CBI de Maghrebail par type d'immeubles

En M MAD	2019	Part en %	2020	Part en %	2021	Part en %	S1 2022	Var. %
Immeubles industriels	403	36,13%	55	16,52%	164	21,52%	56	15,90%
Magasins	161	14,41%	70	21,02%	273	35,83%	53	14,95%
Plateaux de bureaux	262	23,44%	175	52,55%	249	32,68%	168	47,54%
Hôtels & loisirs	30	2,71%	18	5,41%	2	0,26%	5	1,42%
Divers	260	23,32%	15	4,50%	74	9,71%	71	20,19%
Total	**1116**	**100%**	**333**	**100%**	**762**	**100%**	**353**	**100%**

Source : Maghrebail

En 2020, le financement des immeubles industriels affiche la baisse la plus importante et voit sa part dans le financement CBI baisser à 16,46% avec une production de 55 MMAD (vs. une part de 36,13% en 2019 et 24,17% en 2018). Les parts respectives des magasins, plateaux de bureaux et des hôtels & loisirs passent de respectivement 14,41%, 23,44% et 2,71% en 2019 à 21,10%, 52,52% et 5,28% respectivement en 2020, traduisant des baisses de production moins importante que celle de la production CBI globale. Les plateaux de bureaux et les magasins représentent désormais les segments les plus importants du financement CBI (avec à une production de 175 MMAD et 70 MMAD respectivement).

En 2021, les magasins ont représenté le 1er segment en production de CBI avec une part de 35,83% équivalente à une production de 273 MMAD contre 70 MMAD en 2020. Les plateaux bureaux et les immeubles industriels sont les second et troisième contributeurs à la production CBI de Maghrebail avec des parts de respectivement 32,68% et de 21,58% (pour un montant respectif de 249 MMAD et 164 MMAD). Les postes hôtels et loisirs et divers ont généré une production CBI de 74 MMAD et 2 MMAD, soit respectivement 9,71% et 0,26% de la production CBI totale de Maghrebail.

Le premier semestre 2022 est marqué par la part notable de financement CBI de plateaux bureaux dont la part s'est établie à 47,54% (pour 168 MMAD de financement). La part du segment divers s'inscrit également en hausse à 20,19% pour un montant de 71 MMAD, portée par la hausse des financements CBI destinés aux écoles. Ces hausses ont été réalisées au détriment du segment magasin dont la part diminue à 14,95%.

Tableau 53 Evolution de la production CBI de Maghrebail en fonction de la période contractuelle

Répartition selon la période contractuelle	2019		2020			2021			S1 2022	
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	Var 19-20 en %	En M MAD	En %	Var 20-21 en %	En M MAD	En %
Jusque et y compris 5 ans	50	4,48%	2	0,60%	-96,00%	118	15,49%	5800,00%	2,1	0,59%
Jusque et y compris 8 ans	192	17,20%	10	3,00%	-94,79%	56	7,35%	460,00%	285	81,08%
Plus de 8 ans	875	78,41%	321	96,40%	-63,31%	589	77,30%	83,49%	65,5	18,61%
Total	**1 116**	**100%**	**333**	**100,00%**	**-70%**	**762**	**100%**	**128,83%**	**353**	**100%**

Source : Maghrebail

La production de CBI de Maghrebail en 2020 reste principalement composée de contrats d'une période résiduelle supérieure à 8 ans. En effet, ses contrats ont vu leur part dans la production CBI totale culminer à 94,41% pour une production de 321 MMAD.

A fin 2021, la production de CBI de Maghrebail repose principalement sur des contrats d'une durée dépassant 8 ans avec une part de 77,30%. Cette part ressort toutefois en recul par rapport par rapport à l'exercice 2020 où elle s'établissait à 96,40%. Cette baisse s'est faite au profit de celle des contrats allant jusqu'à 5 ans dont la part dans la production est passée de 0,60% en 2020 à 15,49% en 2021 et ce grâce à un bond de la production à 118 MMAD.

Le 1er semestre 2022 est marqué par une prépondérance des prêts CBI d'une durée allant jusqu'à 8 ans avec une part de 81% pour une production de 285 MMAD.

Tableau 54 Evolution du montant moyen financé par dossier (CBM + CBI)

En M MAD	2019	2020	Var 19-20 en %	2021	Var 20-21 en %	S1 2022
Production	3 773	2 051	-45,64%	3 397	65,63%	1 459
Nombre de dossiers	3 146	2 347	-25,40%	3 161	34,68%	1 377
Montant moyen	**1,20**	**0,87**	**-27,13%**	**1,07**	**22,98%**	**1,06**

Source : Maghrebail

En 2020, le montant moyen financé a baissé de 27,13% à 870 KMAD contre 1,2 MMAD en 2019 en raison d'une baisse de la production de crédit-bail plus importante que celle du nombre de dossiers (-45,64% vs. -25,40%).

A fin 2021, le montant moyen financé ressort à 1,07M MAD, en augmentation de 22,98% par rapport à 2020. La production de crédit-bail a ainsi augmenté de 65,63% quand le nombre de dossiers a progressé de 34,68% sur l'exercice écoulé.

V.4. Créances en souffrance et taux de recouvrement

En Milliers de MAD	2019	2020	2021
Créances en souffrance TTC*	1 254 893	1 444 931	1 497 520
Montant recouvrés CBM/CBI	643 316	755 114	628 475
Taux de recouvrement	**51,26%**	**52,26%**	**41,97%**

Source : Maghrebail
(*) Créances en souffrance TTC hors l'encours non échu des créances compromises

Concernant les créances en souffrance, le taux de recouvrement de Maghrebail dépasse habituellement les 50% comme observé sur les années 2019 et 2020. Cependant, en 2021 on constate une diminution du taux de recouvrement de Maghrebail, ce taux s'établit à 41,97% en 2021, diminution liée directement aux répercussions de la crise sanitaire de la covid-19.

Au sujet des recouvrements, la stratégie de MAGHERBAIL combine les démarches amiables allant du contact téléphonique passant par les relances écrites suivi des visites chez les locataires défaillants et ce afin de préserver la relation et éviter le déclassement du dossier et le recours à des procédures judiciaires.

La mise en œuvre de ces dernières n'empêche pas la continuation des négociations pour l'aboutissement à des solutions amiables.

Le processus de recouvrement Maghrebail n'a pas connu de modification notable à l'exception d'un ralentissement volontaire des visites chez les clients tenant compte de la prépondérance du télétravail et pour éviter la propagation du COVID 19 conformément aux directives du ministère de la santé.

Le recouvrement est désormais l'affaire de toutes les constituantes de MAGHERBAIL, les tenues des comités périodiques sont toujours maintenues de façon virtuelle favorisant la consultation des membres du comité à tout moment (comité tournant) et ce pour une réactivité dans la décision sur les demandes des clients.

Analyse des créances en souffrance TTC par catégorie de crédit-bail

En Milliers de MAD	2019	2020	2021	S1 2022
Créances pré-douteuses	44 663	27 752	24 219	37 644
Créances douteuses	32 631	74 093	26 645	55 706
Créances compromises	1 177 599	1 343 086	1 446 656	1 514 255
Créances en souffrance TTC	**1 254 893**	**1 444 931**	**1 497 520**	**1 607 606**

Source : Maghrebail

Analyse des créances en souffrance par catégorie de crédit

En Milliers de MAD	2019	2020	2021	S1 2022
Crédit-bail Mobilier	1 044 487	1 196 112	1 216 436	1 301 702
Crédit-bail - Immobilier	210 407	248 818	281 084	305 906
Créances en souffrance TTC	**1 254 893**	**1 444 931**	**1 497 520**	**1 607 606**

Source : Maghrebail

Taux de couverture des créances en souffrance[13]

En Milliers de MAD	2019	2020	2021	S1 2022
Provisions * (1)	**1 101 173**	**1 195 309**	**1 356 199**	**1 372 417**
Provisions CBI	*180 234*	*207 894*	*234 123*	*243 965*
Provisions CBM	*920 939*	*987 415*	*1 122 076*	*1 128 452*
Créances HT en souffrance ** (2)	**1 268 172**	**1 374 251**	**1 510 532**	**1 545 421**
Taux de provisionnement (1)/(2)	**86,83%**	**86,98%**	**89,78%**	**88,81%**

Source : Maghrebail
(*) Inclut la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées
(**) Créances en souffrance hors encours non échu des créances compromises + VNA des créances compromises + Valeur marchande des créances compromises

[13] Les provisions sur créances en souffrances correspondent à la méthode de provision BAM telle que présentée dans la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions

V.5. Politique de recouvrement

A- RECOUVREMENT AMIABLE

1- DETECTION DES IMPAYES :

Tous les impayés enregistrés quel que soit le motif de rejet doivent figurer le lendemain de leur constatation sur compte client sur l'outil COLLECT[14] afin de refléter une image fidèle de la situation du client.

Les impayés reprises concernent aussi bien les loyers retournés impayés que les autres factures non réglées quelques soient leurs modes de règlement.

2- Ouverture Activité recouvrement :

- L'activité recouvrement ne doit s'ouvrir pour un impayé enregistré qu'à la réception du sort définitif de la représentation.

3- RELANCE QUOTIDIENNE :

- Edition de la relance quotidienne à la détection de l'impayé sans attendre le sort final de la représentation.

4- Répartition automatique du portefeuille recouvrement :

- Le portefeuille recouvrement doit faire l'objet d'une répartition automatique, équitable et dynamique entre les gestionnaires en fonction des critères prédéfinis.

5- Représentation Manuelle :

- L'outil COLLECT permet la représentation manuelle faite à l'initiative du gestionnaire ou sur recommandation du comité. Cette fonctionnalité qui diffère de la représentation automatique consiste en la génération d'un fichier reprenant les données sur les échéances à représenter qu'il faut intégrer dans le circuit de prélèvement.

6- Traitement des relances : les relances sont traitées automatiquement par le système suivant les règles ci-après

- Relance quotidienne : A la détection de l'impayé
- Relance 1 : 30 Jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien
- Relance 2 : 60 jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien
- Relance 3 : 90 jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien.

Pour la relance 3 qui correspond à la Mise en demeure Maghrebail, un courrier d'information des cautions doit être édité en même temps que la relance elle-même (voir modèle transmis).

L'envoi de cette relance est soumis à la validation du Comité Recouvrement et Contentieux.

B- ACTIVITE CONTENTIEUX

Règles de passage au Comité Contentieux

Le comité Recouvrement et contentieux statue sur tous les dossiers ayant un impayé ou plusieurs impayés (quel que soit sa nature à l'exception des intérêts de retard) dont l'ancienneté (calculé à partir de la date d'échéance de l'impayés le plus ancien) est >= 90 jours. Une récapitulation de ces dossiers doit être structurée en fonction des procédures proposées définie de la manière suivante :

[14] Outil permettant la représentation manuelle d'un impayé faite à l'initiative du gestionnaire ou sur recommandation du comité.

1- Les dossiers éligibles à la médiation Maghrebail : tous les dossiers dont l'impayé le plus ancien a une ancienneté comprise dans l'intervalle suivant 90=<ANCIENNETE IMPAYE < 120 jours. Ces dossiers doivent continuer à figurer sur le rapport du comité tant qu'ils n'ont pas été réglés ou si la procédure n'a pas été décidée par le comité. Le rapport indique pour tous les dossiers la date et la procédure judiciaire engagée.

2- Les dossiers éligibles à la médiation avocat : tous les dossiers dont l'ancienneté d'impayé est 120=<ANCIENNETE IMPAYE< 150 jours. Ces dossiers doivent continuer à figurer sur le rapport du comité tant qu'ils n'ont pas été réglés ou si la procédure n'a pas été décidée par le comité. Le rapport indique pour tous les dossiers la dernière procédure engagée par rapport aux impayés non encore réglés.

3- Les dossiers éligibles aux procédures judiciaires (Saisies + résiliation+ constat par huissier…à l'exception de l'action en paiement et la réalisation des garanties) : tous les dossiers dont l'ancienneté d'impayé est 150=<ANCIENNETE IMPAYE< 180 jours. Ces dossiers doivent ressortir tous les 30 jours qui suivent la décision tant que la résiliation n'est pas obtenue.

Il est à signaler à ce niveau qu'en cas de décision pour opérer des saisies conservatoires, l'activité de gestion correspondante doit permettre au gestionnaire de choisir les biens de la caution (avant d'éditer le courrier correspondant.

4- Les dossiers éligibles à l'action en paiement + Réalisation des garanties : 60 jours après l'arrêt de facturation.

Il est à signaler à ce niveau qu'en cas de décision pour réalisation des garanties, l'activité de gestion correspondante doit permettre au gestionnaire de choisir la garantie à réaliser avant d'éditer le courrier correspondant.

5- Les dossiers pour lesquelles les actions en paiement ont été jugés pour éventuellement faire appel.

Gestion des dossiers en exécution des ordonnances de restitution

- **MANDAT ET DELEGATION :**

La désignation de la société de récupération donne lieu à l'édition d'un mandat valable pendant une certaine durée (une semaine par défaut) et qui peut être prorogée.

Dans le cas d'une exécution hors région Casablanca, en plus du mandat précité, une délégation est confiée à la société de récupération qui se charge Del 'ouverture de l'exécution est désignation d'un huissier de justice après accord de MAGHREBAIL.

Cette délégation donne lieu à l'édition d'un courrier d'accompagnement reprenant quelques règles et conditions d'exécution (modèle vous sera communiqué).

- **RECUPERATION :**

La récupération du bien donne l'établissement d'un PV de récupération par l'huissier chargé de l'exécution ;

Le département logistique procède à la réception du bien récupéré en même que le PV de récupération pour s'assurer de l'exactitude des références du bien récupéré par rapport au PV de récupération.

V.6. Le réseau de distribution Maghrebail

Pour commercialiser ses produits, Maghrebail utilise quatre canaux de distribution :

- **Une équipe de commerciaux spécialisés** par secteur d'activité et par région, qui assure une couverture nationale des principaux secteurs d'activité ;
- **Des fournisseurs partenaires,** agissant en tant que prescripteurs des produits Maghrebail ;
- **Des bureaux permanents de représentation.** Un premier bureau a été ouvert à Agadir depuis début novembre 1997, afin de consolider la présence commerciale de Maghrebail auprès d'une clientèle appartenant à une région économique particulièrement dynamique et d'accompagner l'essor et le développement industriel de cette zone. Un autre bureau de représentation a été inauguré en janvier 2002 à Rabat, à Tanger en janvier 2005, à Marrakech en mai 2006, à Fès en 2007 ainsi qu'à Oujda en 2011.
- **Le réseau commercial de Bank of Africa**. En effet, fort de sa qualité d'actionnaire de référence, le groupe Bank of Africa aspire à offrir à sa clientèle des produits locatifs conçus par des professionnels. Les premières synergies sont d'ores et déjà été développées, se traduisant depuis juin 1998 par la signature d'une convention, dotant le réseau de la banque d'un produit de leasing spécifique, BMCE Bail. D'autres synergies sont également développées avec d'autres entités du groupe Bank of Africa.

Tableau 55 Répartition de la production portée totale de Maghrebail par zone géographique

En M MAD	2019	Part en %	2020	Part en %	2021	Part en %	S1 2022	Part en %
Casablanca	2 233	59,18%	1 146	55,88%	1 960	57,69%	822	56,37%
Rabat & région	370	9,81%	150	7,33%	281	8,26%	133	9,10%
Nord	321	8,51%	235	11,46%	247	7,28%	101	6,91%
Marrakech & région	421	11,16%	197	9,61%	281	8,27%	129	8,86%
Agadir & région	194	5,14%	152	7,42%	297	8,74%	173	11,83%
Fès / Meknès & région	141	3,74%	96	4,69%	230	6,78%	54	3,72%
Oriental	55	1,46%	48	2,35%	49	1,46%	12	0,83%
Kénitra et région	38	1,01%	26	1,27%	52	1,52%	35	2,37%
Total	**3 773**	**100%**	**2 051**	**100%**	**3 397**	**100%**	**1 459**	**100%**

Source : Maghrebail

En 2020, l'activité se concentre légèrement moins sur la ville de Casablanca qui représente 55,88% en termes de production totale. La région du nord se hisse en 2e position avec 11,46% de la production soit 235 MMAD. Marrakech et sa région occupe la 3e place avec une production de 197 MMAD soit 9,61% de la production. Agadir et région occupe la 4e position avec une production de 152 MMAD soit une part de 7,42% de la production globale.

Au titre de l'année 2021, la région de Casablanca reste la première contributrice en termes de production de crédit-bail de Maghrebail avec une part de 57,69% de la production totale (vs. 55,88% en 2020). La région d'Agadir se hisse en seconde position avec une part de 8,74% de la production de crédit-bail. Les régions de Marrakech et Rabat réalise le même niveau de production avec une part de 8,26%. La région du nord est ainsi rétrogradée en 5ème position en 2021 contre la seconde position en 2020.

Sur le 1er semestre 2022, Casablanca concentre toujours l'essentiel de la production de crédit-bail avec une part de 56,37%. La région d'Agadir se maintient en seconde place avec 11,83% de la production de crédit-bail, devant Rabat et Marrakech qui pèsent respectivement 9,10% et 8,86% de la production sur le semestre.

V.7. Saisonnalité

L'activité de Maghrebail n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

V.8. Politique des prix

La politique de tarification de Maghrebail veille à assurer un équilibre entre la rentabilité des opérations de crédit-bail et les contraintes du marché de crédit-bail qui est devenu de plus en plus concurrentiel.

La tarification pour une opération de crédit-bail se compose du Loyer, de la valeur résiduelle et la durée du contrat.

Les éléments constitutifs de la tarification sont :

- Le coût de refinancement (auprès des banques et au marché financier)
- Le coût du risque de l'opération à financer (CBM / CBI et qui inclut notamment le risque matériel ainsi que le secteur d'activité) ;
- Le coût des charges d'exploitation : le traitement des dossiers de crédit engendre des charges d'exploitation qui impactent la rentabilité de l'opération
- Le coût de rémunération des Fonds Propres.

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Environnement

De par son activité de services, Maghrebail ne présente pas d'impact sur l'environnement au même titre que les industries ou les transports. Cependant, Maghrebail a instauré des politiques internes soucieuses d'apporter leur contribution à l'aspect environnemental de la Société notamment via l'utilisation parcimonieuse de papier et la digitalisation d'une grande partie de ses processus.

Aussi, Maghrebail offre une panoplie de produits qui ont pour vocation de développer et inciter à entreprendre dans un cadre écoresponsable.

MORSEFF est une ligne de financement de l'énergie durable destinée aux entreprises privées marocaines (Toute entreprise faisant une demande de financement auprès de Maghrebail doit être détenue au minimum à 50 % par des capitaux privés). Développée par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), en coopération avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), l'Agence Française de Développement (AFD), et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), MorSEFF permet aux entreprises marocaines d'accéder :

- Au financement des investissements en énergie durable (efficacité énergétique et énergies renouvelables)
- A une subvention d'investissement financée par des dons de l'Union Européenne
- A une assistance technique gratuite également financée par des dons de l'Union Européenne et le compte multi-bailleurs Sud Est Méditerranée

Depuis le 17 mars 2015, Bank of Africa et sa filiale Maghrebail sont devenues partenaires de la ligne MorSEFF et ont désormais la possibilité de distribuer des crédits ou leasing MorSEFF à leurs clients. ENERGY LEASE est l'offre Maghrebail.

ENERGY LEASE est l'offre Maghrebail du projet MORSEFF

Les projets éligibles à cette ligne de financement sont les investissements d'Efficacité Energétique dans les secteurs privés marocains menant à :

- Des économies d'énergie d'au moins 20 % (30 % pour les bâtiments commerciaux), ou
- Une réduction des émissions de CO2 d'au moins 20 %

Également, deux autres projets sont en cours à savoir :

- CAP VALORIS : Ligne de crédit, d'une enveloppe globale de 20 millions d'euros, lancé exclusivement par Bank of Africa en collaboration avec la Banque de Développement Néerlandaise (FMO) & la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dédiée aux Entreprises qui opèrent dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles (Recyclage) afin de financer des projets répondant à des critères d'éligibilité prédéfinis relatifs à leurs faisabilité et viabilité.
- CAP BLEU : Ligne de crédit, d'une enveloppe globale de 20 millions d'euros, lancé exclusivement par Bank of Africa en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ligne dédiée au financement des investissements et des biens d'équipement destinés au prétraitement et traitement des eaux usées, à l'assainissement, à la réduction de la consommation d'eau, et à la réutilisation des eaux traitées. Cette ligne de financement est dédiée aux entités économiques privées et publiques de droit marocain opérant dans les activités suivantes :
    - Activité de valorisation des déchets : Récupération des déchets et réutilisation comme matière première ou comme énergie.
    - Activité d'enlèvement des déchets auprès du secteur privé : enlèvement des déchets de chez les unités industrielles qui les produisent.
    - Activité d'élimination des déchets : Elimination des déchets amenés par les prestataires qui les enlèvent de chez les producteurs.
    - Gestion déléguée des décharges contrôlées : Enfouissement des déchets, ou les sites sont appelés centres de valorisation et d'enfouissement (CEV).

Maghrebail participe au développement de projets en investissant dans des entreprises dont les produits sont respectueux de l'environnement et performants au niveau consommation énergétique (fabrication de chaudières biomasse, panneaux solaires multi usages, aérovoltaïques capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur).

I.1. Maghrebail, une entreprise responsable et engagée RSE

Face aux grands enjeux de développement durable, Maghrebail s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale qui lui permet d'avoir un impact positif sur la société tout en assurant la performance et la stabilité de notre établissement de financement.

À l'instar du Groupe BANK OF AFRICA, Maghrebail ambitionne de se positionner comme un acteur responsable et respectueux du monde qui l'entoure, et prend en compte dans ses décisions et comportements les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. Ces parties prenantes sont : les clients, les collaborateurs, les partenaires (fournisseurs et sous-traitants, fédérations professionnelles), les actionnaires, les organismes de régulation, et la société civile.

Animée par une culture de responsabilité et d'intégrité, la gouvernance de Maghrebail est fondée sur les meilleures pratiques, associant le Conseil d'Administration, les actionnaires et le management pour promouvoir notre action à long terme et garantir son impact positif sur la société.

Maghrebail œuvre chaque jour pour contribuer à la réussite de tous ceux qui lui font confiance et aux progrès de la société. Être une entreprise responsable, c'est l'honneur et la fierté de notre métier. C'est notre projet d'entreprise.

Animé par une forte tradition de services aux entreprises et aux professionnels, Maghrebail a toujours placé l'éthique au cœur de la pratique de son métier. La relation de confiance que Maghrebail a su construire au fil du temps avec ses clients constitue aujourd'hui son premier capital. Afin de répondre à l'objectif fort de placer l'éthique au cœur de son métier, le Groupe Bank of Africa a mis en place une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale, qui a été renforcée par la suite, en 2010. Cette démarche se structure autour de 4 grands piliers : responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

À Maghrebail, la RSE est une démarche structurée, qui implique l'ensemble de nos entités et qui anime et guide nos décisions au quotidien à tous les niveaux. Les managers sont sensibilisés et impliqués à travers des séances de formation. C'est un engagement fort de la part de notre société de financement crédit-bail, qui a pour volonté de faire évoluer en continu notre démarche RSE en interne et en externe.

I.2. Développer une finance verte

Financer le développement durable est un défi immense, passionnant et complexe. Ce défi se caractérise avant tout par son urgence, incarné par la pandémie COVID-19 qui nous a rappelé à l'ordre : les risques naturels peuvent aujourd'hui priver l'humanité du droit d'exercer ses libertés les plus élémentaires. Nous connaissons parfaitement le premier d'entre eux : le réchauffement de notre planète et le dérèglement climatique qu'il provoque. Ce phénomène constitue le plus grand défi de notre ère et chaque année qui passe augmente son coût social et économique.

Consciente du rôle majeur que joue la finance verte dans cette lutte, Maghrebail s'efforce de limiter les impacts sur l'environnement qui résultent de ses activités opérationnelles. Dans ce contexte, Maghrebail considère cette action contre le changement climatique comme une priorité et s'est engagée à contribuer au financement de la transition vers une économie bas carbone.

Maghrebail n'est pas source significative de pollution sonore ou de toute autre pollution spécifique, elle mène néanmoins diverses actions dans le but de diminuer la consommation énergétique de ses bâtiments et réduire d'année en année sa consommation de papier. Dans l'ensemble de ses activités, Maghrebail se mobilise de développer de nouveaux modèles permettant d'associer performance économique et impact positif pour la société.

Maghrebail a mis en place des produits spécifiques et avantageux permettant le financement des activités dont les impacts climatiques sont atténués et a participé pleinement au déploiement de projets des entreprises dont les produits sont respectueux de l'environnement et performants au niveau consommation énergétique (fabrication de chaudières biomasse, panneaux solaires multi usages, aérovoltaïques capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur).

II. Social

Le management de Maghrebail est particulièrement soucieux des conditions sociales de ses collaborateurs. La Société a pour ambition d'offrir à ses collaborateurs des avantages sociaux diversifiés à travers divers outils en place ou en cours de mise en place (étude de climat social, formations, évolution, etc.).

Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs, Maghrebail veille à améliorer de façon continue ses conditions de travail en mettant la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Cette valorisation vise à offrir aux collaborateurs un cadre professionnel favorable à leur épanouissement et à l'évolution de leur carrière, et ce à travers une politique ressources humaines proactive qui s'articule autour des grands axes suivants :

- L'optimisation des Ressources humaines par une politique de rationalisation des effectifs en interne et une meilleure adéquation poste/profil ;
- Un système d'appréciation privilégiant une culture de méritocratie et de management par objectifs, prônant l'amélioration de la performance individuelle et collective ;
- Un système de rémunération motivant et équitable adossé aux performances ;
- Une politique sociale plaçant l'épanouissement du collaborateur au centre de ses priorités et une amélioration continue des conditions de travail (médecine de travail, confort, hygiène...) ;
- Une forte implication des managers dans la gestion de leurs effectifs : plan de formation, promotion, rémunération… etc.

II.1. Recrutement

La politique de recrutement Maghrebail se décline en fonction des métiers, des activités et des contextes géographiques mais favorise un processus de recrutement global homogène, comprenant systématiquement un entretien RH cherchant à mesurer l'adhésion du candidat aux valeurs de notre établissement. Maghrebail diversifie progressivement ses modes de recrutement en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Pour maintenir un équilibre constant, qualitatif et quantitatif, entre les emplois et les compétences, Maghrebail utilise plusieurs dispositifs de gestion de carrière : Contrats CDI, CDD, mobilité interne, les stages, etc.

Chez Maghrebail, le recrutement fait l'objet d'une planification des besoins inscrite et évaluée dans le cadre du processus budgétaire. Maghrebail recherche des profits avec des parcours d'excellence et en adéquation avec les valeurs de l'entreprise. Maghrebail favorise également la diversité des profils et des sources de recrutement.

Engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des jeunes, Maghrebail cherche à attirer, recruter et retenir de jeunes diplômés. Les anciens stagiaires représentent un vivier prioritaire pour les recrutements de jeunes diplômés : un grand nombre des juniors embauchés en CDI chez Maghrebail étaient stagiaires ou en CDD.

Dans le même contexte, Maghrebail veille à développer en permanence l'attractivité de la marque employeur de Maghrebail et à préparer en amont le vivier de candidatures via un dispositif de communication visant à consolider notre présence auprès des jeunes diplômés.

II.2. Gestion de carrières

Afin de garantir le développement professionnel des collaborateurs, la gestion de carrières des ressources humaines à Maghrebail constitue une des priorités de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Dans ce cadre, des entretiens individuels sont régulièrement programmés lors de l'exercice annuel d'appréciation, créant ainsi une occasion d'échanger sur le bilan des performances et les perspectives d'évolution.

Annuellement, un bilan des appréciations intégrant une analyse des différents outputs générés est soumis au Comité pour information et orientation.

Le collaborateur est donc impliqué en tant qu'acteur de son développement personnel et professionnel afin d'aborder l'ensemble des sujets Ressources Humaines le concernant notamment ses perspectives d'évolution (formation, évolution, mobilité…).

La gestion de carrière est ainsi une responsabilité partagée entre le collaborateur, sa hiérarchie et la DRH.

Le dispositif de gestion de carrières s'appuie sur des critères objectifs liés à la compétence et à la performance des collaborateurs.

Généralement les promotions et évolution des grades sont appliquées après les évaluations annuelles, en fonction du mérite et de l'ancienneté.

Toutefois, des promotions peuvent être données hors évaluations annuelles, dans le cas d'une mobilité interne pour assurer un poste suite à un départ ou nouvelle création d'entité ou activité.

Le collaborateur est donc impliqué en tant qu'acteur de son développement personnel et professionnel afin d'aborder l'ensemble des sujets Ressources Humaines le concernant notamment ses perspectives d'évolution (formation, évolution, mobilité…). La gestion de carrière est ainsi une responsabilité partagée entre le collaborateur, sa hiérarchie et la DRH.

II.3. Rémunération

Au sein de Maghrebail, la rémunération des collaborateurs est déterminée en fonction du profil (formation, type de l'établissement, nombre d'année d'expérience professionnelle), de la nature du poste à intégrer et de la rareté de la compétence sur le marché.

Chaque année la revue des salaires est faite suite aux évaluations professionnelles, Cette évaluation annuelle des collaborateurs permet aussi la détermination des primes annuelles distribuées.

II.4. Formation

En tant que société de financement en crédit-bail, Maghrebail attache une importance particulière à la formation de ses collaborateurs qui constituent la force vive sur laquelle reposent l'ensemble de ses réalisations. Le renforcement des activités de formation, s'inscrivant dans une logique de perfectionnement des compétences, contribue à accompagner la dynamique de changement et de croissance affirmée par Maghrebail. La politique de formation permet de préparer Maghrebail à faire face à un environnement externe en perpétuelle évolution et à réussir sa stratégie de développement.

La politique de formation s'articule autour des grands axes suivants :

- Formations d'initiation et d'intégration : elles concernent les nouvelles recrues et visent à leur permettre de comprendre le fonctionnement de Maghrebail et la maîtrise des postes qu'ils auront à occuper.
- Formations de mise à niveau : elles sont dispensées au profit des collaborateurs qui accusent des insuffisances dans les travaux qu'ils assurent ou qui sont appelés à assurer de nouvelles fonctions.
- Formations spécialisées : elles visent le perfectionnement des collaborateurs dans leurs domaines respectifs.
- Formations d'accompagnement aux évolutions financières, technologiques et réglementaires : elles permettent l'acquisition de nouvelles connaissances pour permettre au collaborateur d'assumer pleinement son rôle.

Maghrebail a également dispensé des formations sur mesure répondant aux besoins spécifiques des équipes, pour le développement des compétences « Métiers ». Ces formations visent essentiellement à renforcer les nouvelles compétences des collaborateurs : utilisation de nouvelles technologies, adaptation et amélioration continue de nos profils et alignement sur les meilleures pratiques du Groupe Bank of Africa.

II.5. Evolution de la structure des effectifs de Maghrebail[15]

Tableau 56 Evolution des effectifs permanents de Maghrebail entre 2019 et fin juin 2022

Evolution de l'effectif	2019	2020	2021	S1 2022
Direction	10	10	10	9
Cadres moyens	52	47	66	70
Employés	47	49	34	33
Total effectif permanent*	**109**	**106**	**110**	**112**
Taux d'encadrement**	56,88%	53,77%	69,09%	79,00%

Source : Maghrebail
(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement
(**) Taux d'encadrement : Salariés direction + Salariés Cadres / Total effectif permanent

En 2020, l'effectif de la société sous contrat CDI baisse de 3 employés pour atteindre 106 personnes[16]. Le taux d'encadrement ressort à 53,77%.

En 2021, l'effectif permanent de la société augmente de 4 employés pour atteindre 110 personnes. Le taux d'encadrement augmente à 69,09%.

A fin juin 2022, l'effectif de Maghrebail s'élève à 112 salariés pour un taux d'encadrement de 79,0%.

Tableau 57 Evolution de l'effectif global de Maghrebail par nature de contrat entre 2019 et fin juin 2022

Evolution de l'effectif	2019	2020	2021	S1 2022
CDI	109	106	110	112
CDD	0	2	0	0
Intérimaire	0	2	0	0
Effectif global	**109**	**110**	**110**	**112**

Source : Maghrebail

En 2020, les salariés en CDI représentent 96,36% de l'effectif global de Maghrebail. Le recours à deux salariés en intérim et deux salariés en CDD a permis de compenser la baisse de 3 salariés en CDI. A noter que Maghrebail ne disposait pas de salariés en intérim ou en CDD en 2018 et en 2019.

En 2021, les salariés en CDI représentent 100% de l'effectif global de Maghrebail. Maghrebail ne dispose plus en 2021 de salariés en CDD ou intérim (contre 2 salariés CDD et 2 salariés intérim en 2020).

A fin juin 2022, l'ensemble des salariés de Maghrebail sont en CDI.

Tableau 58 Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par sexe entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
Hommes	50	60	50
Femmes	59	46	60
Total effectif permanent*	**109**	**106**	**110**

Source : Maghrebail
(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

En 2021, l'effectif de Maghrebail est composé à 54,5% de femmes et à 45,5% d'hommes.

[15] Données RH revues par rapport aux chiffres présentées dans le RFA 2020.

[16] A noter le recours en 2020 à 2 salariés en intérim et 2 salariés en CDD non pris en compte dans le total effectif

Tableau 59 Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par tranche d'âge entre 2019 et 2021

Effectif	2019		2020		2021	
	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	En %
Moins de 25 ans	2	1,87%	3	2,83%	3	2,73%
De 25 à 35 ans	38	35,51%	38	35,85%	35	31,82%
De 35 à 45 ans	39	36,45%	34	32,08%	38	34,55%
Plus de 45 ans	30	26,17%	31	29,25%	34	30,91%
Total effectif permanent*	**109**	100,00%	**106**	100,00%	**110**	100,00%

Source : Maghrebail
(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

Tableau 60 Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par ancienneté entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
< 5 ans	31	31	35
5 - 10 ans	51	46	46
15 - 25 ans	18	21	20
25 - 35 ans	9	8	9
Total effectif permanent*	**109**	**106**	**110**

Source : Maghrebail
(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

Tableau 61 Evolution de l'effectif global de Maghrebail par ancienneté entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
Direction Générale	3	3	3
Développement Commercial	43	41	42
POLE Juridique et Recouvrement	7	11	9
Direction Risque	4	4	4
Finance et production	29	29	28
DRH	11	10	12
Technologies et Systèmes d'information	4	4	4
Dpt Logistique	3	3	3
Dpt Organisation et pilotage	1	1	1
Dpt Contrôle Interne	4	4	4
Effectif global	**109**	**110**	**110**

Source : Maghrebail

Tableau 62 Rotation des employés sur la période 2019-2021

	2019	2020	2021
Recrutements	17	13	9
Départs	7	16	5
Total*	**10**	**-3**	**4**

Source : Maghrebail
(*) Rotation hors recours en 2020 à 2 salariés en intérim et à 2 salariés en CDD

En 2019, l'effectif de Maghrebail s'est enrichi de 10 nouveaux collaborateurs.

En 2020, Maghrebail a réalisé 13 recrutements contre 16 départs, dont 15 démissions et 1 licenciement.

La rotation indiquée n'inclut pas le recours en 2020 à 2 salariés en intérim et 2 salariés en CDD.

En 2021, Maghrebail a réalisé 9 recrutements et a connu 5 départs, expliquant la progression de l'effectif de 4 salariés.

Tableau 63 Synthèse des indicateurs des ressources humaines 2019 - 2021

	2019	2020	2021
Nombre de représentants du personnel	**3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**	**3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**	**3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**

Source : Maghrebail

Effectif	2019	2020	2021
Nombre de jours de grève	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	2	-	1
Nombre de licenciements	**-**	**1**	**0**
Cadres supérieurs	-	-	-
Cadres	-	1	-
Employés	-	-	-
Nombre de démissions	**7**	**15**	**5**
Cadres supérieurs		-	-
Cadres	5	-	-
Employés	2	-	5
Nombre de recrutements	**17**	**13**	**9**
Cadres supérieurs		-	
Cadres	10	11	2
Employés	7	2	7
Nombres de litiges (collectifs ou individuels)	-	-	-

Source : Maghrebail

II.6. Intéressement du personnel au capital

En dehors de la prime annuelle, aucun intéressement au capital n'a été accordé au personnel de la société au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

II.7. Autres aspects de la démarche RSE

II.7.1. Conformité

En référence aux meilleures pratiques et aux recommandations de la directive de Bank Al-Maghreb n°49/G, MAGHREBAIL en tant que filiale du Groupe Bank of Africa s'est doté, au cours de l'exercice 2017, d'une fonction « Conformité » qui a pour mission principale de s'assurer que cette dernière agit conformément aux règles et directives internes, à la législation et aux réglementations en vigueur, aux codes de conduite, et ce afin de se prémunir contre tous risques de non-conformité pouvant exposer MAGHREBAIL à des sanctions.

Au sein de MAGHREBAIL, la Direction conformité définit et met en œuvre la politique de prévention des risques de non-conformité tels que la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; la prévention contre la corruption et la fraude ; le respect des embargos financiers ; le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle ; la prévention des conflits d'intérêt et des abus de marché; la protection des données à caractère personnel et la maitrise des risques de non-conformité relatifs aux nouveaux produits/activités. Tous ces dispositifs contribuent à réduire le risque de réputation.

Dans cette même optique de renforcement du dispositif Sécurité Financière sur l'ensemble de ses volets (connaissance clientèle à l'entrée en relation, contrôles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, lutte contre la corruption, et le respect des sanctions internationales) et d'application des nouvelles directives reçues de Bank Al Maghreb en 2019, de nouvelles procédures sont entrées en vigueur, de nouveaux projets ont été lancés et de nouvelles fonctionnalités dans les outils Sécurité Financière ont été déployées.

Au titre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, MAGHREBAIL au cours de l'année 2021 a complété et adapté son dispositif afin de prendre en compte les nouvelles exigences issues des textes réglementaires émanant d'autorités de contrôle

II.7.2. Déontologie

Chez Maghrebail, le volet éthique et déontologique représente un engagement collectif capital, dans cette optique, un code de bonne conduite a été établi, mettant en évidence les valeurs à respecter par le personnel et qui ont pour noms : l'intégrité, le professionnalisme, la loyauté, la méritocratie et la solidarité.

En plus des règles générales visant à préserver un bon climat social, ce code traite des sujets précis tels que le secret professionnel, la protection des données personnelles, la lutte contre les abus, la gestion des conflits d'intérêts et la prévention du blanchiment de capitaux. Il a été diffusé auprès de tous les employés qui ont signé un acte par lequel ils expriment leur adhésion et s'engagent à observer ses dispositions, et surtout à s'imprégner de son esprit dans leur travail quotidien.

Des formations sont également organisées sur ce thème au profit des nouvelles recrues pour leur transmettre les principes fondamentaux qui sous-entendent la vie au sein de Maghrebail et leur assurer une bonne intégration.

Pour s'assurer de la traduction dans les faits de ces valeurs d'éthique et de déontologie, des dispositifs ont été mis en place. Et pour faciliter la remontée des dysfonctionnements, tous les documents de référence (codes, chartes, politiques, etc.) confèrent au personnel le devoir d'alerte.

Sur le plan du contrôle, les responsables sont tenus, dans le cadre de la Surveillance permanente, de remonter à la cellule contrôle interne et conformité, les incidents éventuels détectés au cours de la période dans leurs entités respectives. Les dispositifs de contrôle permanent de 2ème niveau, de traitement des réclamations, de Médiation Interne et d'Inspection Générale concourent aussi à la détection éventuelle des comportements déviants qui sont présentés à une structure dépendant de la Direction Générale, qui prend des sanctions en cas d'irrégularités avérées. L'objectif étant de consolider en permanence le capital Confiance tant en interne que vis-à-vis des clients, des autres partenaires et du public.

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement

A fin juin 2022, la société Maghrebail dispose de 40 714 KMAD d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation et à des immeubles d'exploitation.

Les acquisitions réalisées par Maghrebail évoluent comme suit entre 2019 et le 1er semestre 2022 :

Nature	*Montant des acquisitions en cours de l'excercice: En KMAD*			
	2019	*2020*	*2021*	*S1 2022*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1833**	**11**	**1223**	**27**
Droit au bail				
Immobilisations en recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	**28**	**11**		**16**
Immobilisations incorporelles hors exploitation	**1805**		**1 223**	**11**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**18292**	**11117**	**34174**	**804**
Immeubles d'exploitation	**15540**	**2429**	**31528**	**26**
Terrain d'exploitation	*4931*		*9 529*	
Immeubles d'exploitation. Bureaux	*10609*	*2429*	*21 999*	*26*
Immeubles d'exploitation. Logements de fonction				
Mobilier et matériel d'exploitation	**213**	**424**	**75**	**212**
Mobilier de bureau d'exploitation	*93*	*108*	*7*	*2*
Matériel de bureau d'exploitation				
Matériel Informatique	*66*	*316*	*68*	*38*
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	*54*			*163*
Autres matériels d'exploitation				*9*
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	**366**	**52**	**56**	**289**
Immobilisations corporelles hors exploitation	**2173**	**8212**	**2515**	**277**
Terrains hors exploitation				
Immeubles hors exploitation		*4020*	*1 632*	
Mobiliers et matériel hors exploitation				
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	*2173*	*4192*	*883*	*277*
TOTAL	**20 125**	**11 128**	**35 397**	**831**

Source : Maghrebail

L'exercice 2020 a été marqué par un niveau d'acquisitions de 11 128 KMAD constitué principalement d'immobilisations corporelles hors exploitation et d'immeubles d'exploitation. Ces investissements ont concerné (i) l'acquisition d'un plateau bureau situé à Casablanca, (ii) l'acquisition des ordinateurs portables pour l'ensemble des collaborateurs de Maghrebail et (iii) des travaux de rénovation des immeubles hors exploitation

L'année 2021 a été marqué par un niveau d'investissement de 35 397 KMAD ayant principalement concerné (i) la mise en exploitation de biens antérieurement classés en immobilisations corporelles hors exploitation et (ii) l'acquisition d'une agence à Marrakech en mars 2021.

Le 1er semestre 2022 a été marqué par un niveau d'investissement de 831 KMAD.

I.1. Grandes lignes de la stratégie de développement

La stratégie de développement de Maghrebail se décline en deux axes primordiaux :

- Développement en Externe :
  - Renforcement de la synergie BANK OF AFRICA / Maghrebail. En effet, les produits Maghrebail sont commercialisés par l'ensemble des réseaux BANK OF AFRICA ;
  - Commercialisation de produits formatés[17] par Maghrebail et le réseau BANK OF AFRICA;
  - Plan de prospection régulier de nouveaux clients ;
  - Animation du réseau fournisseur et négociation de partenariats ;
  - Croissance de la part de marché au cours des derniers exercices (23,6% à fin juin 2021 en termes d'encours). Maghrebail occupe ainsi la 3ème position dans le secteur du crédit-bail.
- Développement en Interne :
  - Une bonne gestion budgétaire et stratégie de maîtrise des coûts pour optimiser les marges bénéficiaires ;
  - Refonte de l'organisation et des attributions des différents départements pour une gestion plus efficace en interne ;
  - Migration d'une nouvelle version plus performante du progiciel EKIP V6 permettant une meilleure réactivité dans la gestion des contrats ;
  - Création et innovation d'un outil CRM « LEASEBOX », gratuit et sécurisé, permettant aux clients de retrouver en ligne toutes les informations nécessaires au suivi de leurs contrats ;
  - Formation du personnel et programme de mise à niveau dans plusieurs domaines.

I.2. Principaux investissements de Maghrebail en cours

Le principal investissement en cours au sein de Maghrebail concerne des projets IT. Le budget d'investissement alloué à ces projets IT est de l'ordre de 4,4 MMAD en 2022. Ces investissements concernent essentiellement la migration du système d'exploitation vers la nouvelle version qui s'est étendue entre les exercices 2021 et 2022.

I.3. Principaux investissements de Maghrebail pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Aucun investissement significatif n'a fait l'objet d'engagements des organes de direction.

[17] Les produits formatés sont les produits dont les conditions d'éligibilité sont prédéfinies et mises en place entre Maghrebail et BOA. Il s'agit de : produit BMCE Bail, produit BMCE Immobail Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail.

II. Moyens techniques et informatiques

II.1. Moyens informatiques

Maghrebail dispose de la nouvelle technologie ORACLE version 9i, basée sur des systèmes ouverts sur plusieurs plateformes :

- EKIP, un système fonctionnel doté des caractéristiques suivantes :
  - Modulaire par métier ;
  - Centralisé (toute l'information est centralisée d'où un accès rapide quel que soit le type d'information souhaitée) ;
  - Qui donne accès en temps réel à l'information ;
  - Organisé par gestions administratives organisant l'ensemble des process (qui ont été rationalisés pour éviter les redondances) et guidant l'utilisateur dans les activités qu'il doit accomplir ;
  - Gérant l'intégralité du cycle de vie du métier du leasing ;
  - Performant différents contrôles (système sécurisé par des interdictions d'accès, des prises de photos, des alertes, des informations obligatoires selon les étapes du process, des check-lists intégrées…) ;
  - Avec des fonctionnalités permettant une grande réactivité pour le lancement de nouveaux produits : barèmes faciles à paramétrer rapidement y compris frais refacturables (de dossiers, assurances) et commissions (d'apport, d'aval).
- Business Object, outil d'aide à la décision qui permet d'établir les éléments suivants :
  - Reportings internes de statistiques et de contrôles ;
  - Reportings BAM (Bank el Maghrib).
- MEGA, système d'exploitation permettant de :
  - gérer les process de manière rationnelle, partagée avec tous les acteurs de l'entreprise ;
  - donner des précisions sur le rôle des collaborateurs et leurs interventions dans le process ;
  - Réaliser des mises à jour régulières.
- SAGE, logiciel de gestion comptable.

Par ailleurs, Maghrebail innove en 2012 pour rendre la consultation des dossiers de leasing transparente et plus accessible à ses clients. En créant « l'espace abonnés » au sein de son site web, elle permet à ses clients de retrouver en ligne, gratuitement et en toute sécurité, les informations utiles pour suivre la situation de leurs contrats.

Enfin, Maghrebail a lancé en 2013 une application mobile permettant la consultation des dossiers de leasing sur les smartphones et les tablettes. Cette nouvelle interface permet à l'utilisateur de (i) réaliser des simulations, (ii) faire des géolocalisations des agences de la société et (iii) découvrir les produits commercialisés par Maghrebail.

En 2016, MAGHREBAIL élargit l'ouverture de son système d'information et met à la disposition de ses fournisseurs la « LEASEBOX PARTENAIRES » qui permet de suivre la situation de leur commande jusqu'au règlement.

En 2017, Maghrebail s'associe au Centre Monétique Interbancaire pour permettre le règlement en ligne de ses factures par carte bancaire Visa, Mastercard ou toute carte bancaire nationale homologué par le CMI.

II.2. Autres moyens techniques

Plan de Continuité d'Activité

Au quotidien, Maghrebail est amenée à gérer des situations imprévues pouvant avoir des conséquences sur son activité et entraîner des pertes importantes. Les causes peuvent être multiples et les impacts peuvent être

financièrement lourds. Cela est d'autant plus nécessaire que le contexte de l'année 2020 et l'apparition de la pandémie liée au COVID-19 ont imposé un déploiement rapide des mesures du PCA.

Maghrebail doit être capable de poursuivre le cours de son activité même après une rupture majeure, qu'elle soit d'origine matérielle ou humaine causée par une malveillance ou de manière accidentelle.

Pour ce faire, Maghrebail a mis en œuvre un Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui formalise son engagement au plus haut niveau, qui permettra de garantir un niveau minimum de services à ses clients, de respecter ses engagements contractuels, ses obligations réglementaires et enfin de pérenniser ses produits d'exploitation.

Le plan de continuité d'activité s'articule autour de quatre axes :

- Organiser la gestion de crise,
- Mettre en place une organisation permanente pour assurer le maintien du PCA en mode opérationnel,
- Maintenir les activités essentielles pendant la crise,
- Organiser la sortie de crise pour un retour rapide à la normale.

Il est essentiel d'anticiper les perturbations opérationnelles majeures qui auront un fort impact sur le déroulement normal de l'activité de Maghrebail, ou sur les ressources indispensables utilisées :

Il s'agit de mettre à disposition tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité des processus métiers critiques prioritaires, mettre à niveau l'organisation et le Système d'Information et protéger les actifs propres.

Activités essentielles recensées à maintenir en cas de crise :

- la gestion commerciale et les engagements,
- la comptabilité, la trésorerie et le refinancement,
- la facturation et les prélèvements,
- les impôts et taxes,
- les reportings,
- l'après-vente,
- le recouvrement et contentieux,
- la gestion administrative et logistique.

<u>Le support de ces processus</u>

- Le système d'Information : l'étude portera à la fois sur la criticité des équipements existants et la connexion sur le site de backup à utiliser en cas de sinistre.
- Le site de repli.
- Les Ressources Humaines : les postes clés pour chaque service seront identifiés, et des relais seront désignés et éventuellement formés s'ils ne sont pas déjà polyvalents.
- Les moyens généraux : un site fonctionnel de repli sera prêt et équipé de moyens indispensables, pour assurer la continuité de l'activité en mode dégradé, en attendant de rétablir la situation sur le site de production, avec des délais prévus par étape.
- Documents contractuels & juridiques : spécialement les actes authentiques et les dossiers du personnel, qui doivent être à l'abri de tout sinistre.
- Les prestataires externes : notamment ceux qui assurent la maintenance des infrastructures (serveurs informatique, télécommunication...), ceux qui fournissent la logistique nécessaire au niveau du siège (électricité, téléphonie, fourniture de bureau, imprimés…), ceux chez qui nous sous-traitons certains services (éditions de facturation …), les bailleurs de fond pour les emprunts (les banques...). Nous devons

s'assurer qu'ils sont eux même protégés par un PCA contre toute perturbation opérationnelle pouvant nous impacter, et revoir les contrats signés avec eux (engagements, clauses des contrats…).

Dispositif de Contrôle Interne

Le système de contrôle interne mis en place par Maghrebail repose sur un ensemble d'éléments qui lui assurent une bonne maîtrise de ses activités. Parmi ces éléments :

- Une stratégie claire et évolutive ;
- Une définition claire des responsabilités au sein de la société ;
- Des fiches de description de postes ;
- Un système efficace de prise de décision basé sur des comités spécialisés ;
- Un Comité d'Audit et des Risques, instauré par le Conseil d'Administration ;
- Une Indépendance du contrôle interne ;
- Des procédures de travail formalisées et détaillées ;
- Des reportings périodiques ;
- Un rapport annuel intégrant l'ensemble des éléments exigés par la circulaire.

Maghrebail a organisé son système de Contrôle Interne en deux types de contrôles complémentaires, un contrôle permanent et un contrôle périodique. Le contrôle permanent est organisé comme suit :

- Un contrôle de premier niveau, consistant en les contrôles effectués par la personne qui initie l'opération ou par son responsable hiérarchique direct.
- Un contrôle de second niveau, Contrôle exercé par les fonctions indépendantes de contrôle permanent (Risque, Contrôle Permanent, Conformité, Finance…) : Fonctions exclusivement dédiées au contrôle permanent sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risque et indépendantes des entités opérationnelles. Le département du contrôle Permanent est rattaché au Directeur Général.
- Un contrôle de 3ème niveau assuré par l'audit interne de Maghrebail (Fonction internalisée en 2017) et le Contrôle Général Groupe BMCE Bank of Africa : Le contrôle de 3ème niveau est un dispositif indépendant des entités opérationnelles ayant pour mission d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne de Maghrebail. Le département Audit interne est rattaché directement au comité d'audit et des risques.

Maghrebail s'est doté d'une charte de Contrôle interne qui définit notamment les objectifs, les principes, les structures, les fonctions et les responsabilités, ainsi que les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne de Maghrebail. Cette charte se réfère également aux normes du groupe BMCE Bank Of Africa et aux meilleurs standards et pratiques de la profession.

Cette charte de Contrôle interne constitue l'un des référentiels majeurs sur lesquels doivent s'appuyer tous les collaborateurs de Maghrebail quels que soient leurs responsabilités et leurs domaines d'activité.

A l'instar des autres filiales du groupe BOA, Maghrebail a connu, courant l'année 2017, le déploiement du programme Convergence Contrôle Permanent, Conformité et Contrôle périodique avec un démarrage effectif du dispositif début de l'année 2018.

Le déploiement du dispositif de contrôle permanent a donnée lieu aux résultats suivants :

- Le dispositif couvre 7 domaines d'activité
- 23 fiches de contrôle couvrant les risques critiques de l'établissement ont été élaborés

- Des reportings mensuels et trimestriels sont élaborés à destination de la Direction Générale de Maghrebail et du contrôle permanent groupe

Le déploiement du dispositif de contrôle périodique a coïncidé avec l'internalisation de la fonction d'audit interne de Maghrebail qui était jusque-là confiée à un cabinet externe. Ceci a permis d'entamer cette activité en adoptant les meilleures pratiques et normes reconnues au niveau international, et de profiter pleinement de l'expertise du contrôle général groupe en la matière.

Le déploiement du dispositif de conformité a donné lieu à la mise en place d'un certain nombre de politiques qui ont été validées par le comité d'audit et des risques courant 2019.

Tout cela a permis une meilleure maîtrise des risques et une amélioration des processus.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR

I. Informations financières sélectionnées entre 2019 et le 1er semestre 2022

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21	TCAM 19-21
Produit net bancaire	383 896	392 472	2,23%	363 141	-7,47%	-2,74%
Résultat brut d'exploitation	299 353	310 189	3,62%	278 005	-10,38%	-3,63%
Résultat net	**106 619**	**64 241**	**-39,75%**	**99 051**	**54,19%**	**-3,61%**

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation de Maghrebail sur la période 2019 et 2021 se présente comme suit :

- Une diminution annuelle moyenne du PNB de 2,74% passant de 383 896 KMAD en 2019 à 392 472 KMAD en 2020 (soit +2,23%) puis à 363 141 KMAD en 2021 (soit -7,47%) ;
- Une diminution annuelle moyenne du résultat brut d'exploitation de 3,63% qui s'établit à 278 005 KMAD en 2021 contre 299 353 KMAD en 2019 et 310 189 KMAD en 2020 ;
- Une baisse annuelle moyenne du résultat net de 3,61% passant de 106 619 KMAD en 2019 à 64 241 KMAD en 2020 avant de remonter à 99 051 KMAD en 2021.

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Produit Net Bancaire	**137 811**	**230 061**	**66,94%**
Résultat brut d'exploitation	**93 832**	**186 098**	**98,33%**
Résultat net	**48 641**	**56 661**	**16,49%**

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation de Maghrebail entre juin 2020 et juin 2021 se présente comme suit :

- Une hausse du PNB semestriel de 66,94% passant de 137 811 KMAD à fin juin 2021 à 230 061 KMAD à fin juin 2022 ;
- Une croissance du résultat brut d'exploitation de 98,33% qui s'établit à 186 098 KMAD sur le 1er semestre 2022 contre 92 832 KMAD sur le 1er semestre 2021.
- Un résultat net semestriel en amélioration de 16,49% à 56 661 KMAD contre 48 641 KMAD à juin 2021.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels

En KMAD	2019	2020	Var. 19-20	2021	Var.20-21%	TCAM 19-21
Immobilisations données en crédit-bail	12 657 714	11 744 139	-7,22%	11 616 846	-1,08%	-4,20%
Dettes envers les établissements de crédit	6 550 899	6 354 801	-2,99%	7 254 397	14,16%	5,23%
Total bilan	**13 022 093**	**12 042 049**	**-7,53%**	**11 895 378**	**-1,22%**	**-4,42%**

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels de Maghrebail sur la période 2019 et 2021 se présente comme suit :

- Une diminution annuelle moyenne des immobilisations données en crédit-bail de 4,20% passant de 12 658 MMAD en 2019 à 11 744 MMAD en 2020 (soit -7,22%) puis à 11 617 MMAD en 2021 (soit -1,08%) ;
- Une augmentation annuelle moyenne des dettes envers les établissements de crédit de 5,23% passant de 6 551 MMAD en 2019 à 7 254 MMAD en 2021 ;
- Une baisse annuelle moyenne du total bilan de 4,42% passant de 13 022 MMAD en 2019 à 12 042 MMAD (soit – 7,53) en 2020 puis à 11 895 MMAD en 2021 (soit -1,22%).

En KMAD	2021	S1 2022	Var %
Immobilisations données en crédit-bail	11 616 846	11 533 321	-0,7%
Dettes envers les établissements de crédit	7 254 397	6 905 173	-4,8%
Total bilan	**11 895 378**	**11 798 616**	**-0,8%**

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels de Maghrebail entre fin 2021 et juin 2022 se présente comme suit :

- Une légère diminution des immobilisations données en crédit-bail de 0,7%, passant de 11 617 MMAD à fin 2021 à 11 533 MMAD à fin juin 2022 ;
- Une baisse des dettes envers les établissements de crédit de 4,8% passant de 7 254 MMAD à fin 2021 à 6 905 MMAD à fin juin 2022 ;
- Une baisse du total bilan de 0,8% passant de 11 895 MMAD à fin 2021 à 11 799 MMAD à fin juin 2022.

II. Rapport général des commissaires aux comptes

II.1. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **978.616.017,91 MAD** dont un bénéfice net de **99.051.072,95 MAD**. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, MAGHREBAIL a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2021, l'encours net des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 11.617, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.356

Nous avons considéré que l'appréciation du risque crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles- ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société â poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 22 mars 2022

Faïçal MEKOUAR	**Moutai CHAOUKI**
FIDAROC GRANT THORNTON	BDO Audit, Tax & Advisory S.A
Associé	Associé

Dérogation aux principes comptables utilisés par la société, aux méthodes d'évaluation ou d'établissement et présentation des comptes.

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
Dérogations aux principes comptables fondamentaux	**Néant**	**Néant**
Dérogations aux méthodes d'évaluation	**Néant**	**Néant**
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	**Néant**	**Néant**

Provisions pour immobilisations données en CB et location et pour autres risques et charges au 31/12/2021

Provisions (En MAD)	Encours au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres variation	Encours au 31/12/2021
Provisions, déduits de l'actif, sur:	**1 062 847 063**	**179 508 242**	**95 524 357**		**1 146 830 948**
créances sur les établissements de crédit et assimilés					

Créances sur la clientèle				
Titres de placement				
Titres de participation et emplois assimilés				
Immobilisation en crédit-bail et en location *	1 062 847 063	179 508 242	95 524 357	**1 146 830 948**
Autres actifs				
Provisions inscrites au passif	**155 875 090**	**53 767 431**	**33 375 090**	**176 267 431**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques généraux				
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires				
Provisions pour autres risques et charges **	155 875 090	53 767 431	33 375 090	176 267 431
Provisions règlementées				
Total Général	**1 218 722 153**	**233 275 673**	**128 899 447**	**1 323 098 379**

(*) Correspond aux provisions (dotations et reprises) des créances en souffrance relatives aux opérations du crédit-bail
(**) La provision pour autres risques et charges intègre une provision qui tint compte des impacts prévisionnels de la crise sanitaire. L'estimation de cet impact a été faite notamment sur la base des éléments d'information disponibles à la date d'établissement des comptes

II.2. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 921.090 dont un bénéfice net de KMAD 64.241. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur le contenu des états A2 et B14 exposant les dérogations appliquées dans le cadre de la crise liée au Covid-19, et leurs impacts sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, MAGHREBAIL a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.
Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2020, l'encours net des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 11.744, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.195.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.
Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 25 mars 2021

Faïçal MEKOUAR	**Abderrazak MZOUGUI**
FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Associé	Associé

Dérogation aux principes comptables utilisés par la société, aux méthodes d'évaluation ou d'établissement et présentation des comptes.

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
Dérogations aux principes comptables fondamentaux	**En référence à la demande de l'APSF auprès de Bank Al Margib, formulée dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, un traitement comptable dérogatoire au moratoire accordé par les sociétés de crédit-bail et LOA en application de la mesure de soutien décidée par le Comité de veille économique et le Conseil national de comptabilité dans son avis n°13. Ce traitement est autorisé par Bank Al Maghrib.**	**Le traitement consiste à procéder à une suspension des dotations aux amortissements pour tous les contrats ayant fait l'objet du report des loyers portant sur la période du 1er semestre 2020 et concernant des biens roulants ou immobiliers.**
Dérogations aux méthodes d'évaluation	**Néant**	**Néant**
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	**Néant**	**Néant**

Provisions pour immobilisations données en CB et location et pour autres risques et charges au 31/12/2020

Provisions (En MAD)	Encours au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres variation	Encours au 31/12/2020
Provisions, déduits de l'actif, sur:	**911 078 929**	**222 317 508**	**70 549 374**		**1 062 847 063**
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle					
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisation en crédit-bail et en location *	911 078 929	222 317 508	70 549 374		1 062 847 063
Autres actifs					
Provisions inscrites au passif	**117 500 000**	**38 375 090**			**155 875 090**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges **	117 500 000	38 375 090			155 875 090
Provisions règlementées					
Total Général	**1 028 578 929**	**260 692 598**	**70 549 374**		**1 218 722 153**

(*) Correspond aux provisions (dotations et reprises) des créances en souffrance relatives aux opérations du crédit-bail
(**) La provision pour autres risques et charges intègre une provision qui tint compte des impacts prévisionnels de la crise sanitaire. L'estimation de cet impact a été faite notamment sur la base des éléments d'information disponibles à la date d'établissement des comptes

II.3. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Maghrebail S.A., comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 926 058 dont un bénéfice net de KMAD 106 619.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Maghrebail S.A. au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 23 mars 2020

Faïçal MEKOUAR	**Fouad Lahgazi**
FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Associé	Associé

III. Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes

III.1. Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire au 30 juin 2022 des comptes sociaux

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de MAGHREBAIL S.A comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 966.068.173,97 MAD, dont un bénéfice net de 56.661.256,06 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation a été arrêtée par le Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de MAGHREBAIL S.A arrêtés au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 23 septembre 2022

Faïçal MEKOUAR	**Moutai CHAOUKI**
FIDAROC GRANT THORNTON	BDO Audit, Tax & Advisory S.A
Associé	Associé

Dérogation aux principes comptables utilisés par la société, aux méthodes d'évaluation ou d'établissement et présentation des comptes.

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
Dérogations aux principes comptables fondamentaux	**Néant**	**Néant**
Dérogations aux méthodes d'évaluation	**Néant**	**Néant**
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	**Néant**	**Néant**

Provisions pour immobilisations données en CB et location et pour autres risques et charges au 30/06/2022

Provisions (En KMAD)	Encours au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Autres variation	Encours au 30/06/2022
Provisions, déduits de l'actif, sur:	**1 146 831**	**135 721**	**55 942**		**1 226 610**

Créances sur les établissements de crédit et assimilés				
Créances sur la clientèle				
Titres de placement				
Titres de participation et emplois assimilés				
Immobilisation en crédit-bail et en location *	1 146 831	116 192	55 942	1 207 081
Autres actifs		19 529		19 529
Provisions inscrites au passif	**176 267**	**30 075**	**32 767**	**173 575**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques généraux				
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires				
Provisions pour autres risques et charges **	176 267	30 075	32 767	173 575
Provisions règlementées				
Total Général	**1 323 098**	**165 796**	**88 710**	**1 400 184**

(*) Correspond aux provisions (dotations et reprises) des créances en souffrance relatives aux opérations du crédit-bail
(**) La provision pour autres risques et charges intègre une provision qui tint compte des impacts prévisionnels de la crise sanitaire. L'estimation de cet impact a été faite notamment sur la base des éléments d'information disponibles à la date d'établissement des comptes

III.2. Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire au 30 juin 2021 des comptes sociaux

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de MAGHREBAIL S.A comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 928.206 KMAD, dont un bénéfice net de 48.641 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le Conseil d'Administration le 29 septembre 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de MAGHREBAIL S.A arrêtés au 30 juin 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2021

Faïçal MEKOUAR	**Moutai CHAOUKI**
FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Associé	Associé

IV. Contexte du déroulement des exercices 2020 et 2021

L'exercice 2020 et l'exercice 2021 ont été marqué par la survenance de la crise sanitaire de la covid-19 qui a été à l'origine d'une récession sans précédent ayant impacté, à des degrés différents, plusieurs secteurs économiques utilisateurs du leasing.

La forte baisse d'activité a affecté directement les capacités de remboursement des clients de Maghrebail, entrainant une augmentation des impayés, une baisse des investissements et une aversion plus forte vis-à-vis du risque chez les organismes de financement.

Pour atténuer les impacts financiers de la pandémie sur ses clients, Maghrebail a mis en place les mesures d'accompagnement adéquates : moratoires décidés par le Comité de Veille Économique, reprofilage des échéanciers, restructuration des créances… d'où une baisse du PNB financier et une augmentation des provisions pour couvrir les risques post COVID.

V. Analyse des états des soldes de gestion

V.1. Présentation des états des soldes de gestion

Le tableau suivant présente les états des soldes de gestion de la société Maghrebail sur la période 2019-2021 :

États des soldes de gestion

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21	Tcam 2019-2021
Intérêts et produits assimilés	966	502	-48,03%	323	-35,66%	-42,18%
Intérêts et charges assimilés	396 682	369 919	-6,75%	334 358	-9,61%	-8,19%
Marge d'intérêt	**-395 716**	**-369 417**	**6,65%**	**-334 035**	**9,58%**	**-8,12%**
Produits sur immobilisations en crédit-bail	3 766 428	3 642 255	-3,30%	3 786 772	3,97%	0,27%
Charges sur immobilisations en crédit-bail	2 986 306	2 878 289	-3,62%	3 089 154	7,33%	1,71%
Résultat des opérations de crédit-bail	**780 122**	**763 966**	**-2,07%**	**697 618**	**-8,68%**	**-5,44%**
Commissions perçues	401	567	41,40%	742	30,86%	36,03%
Commissions servies	4 018	5 113	27,25%	3 707	-27,50%	-3,95%
Marge sur commissions	**-3 617**	**-4 546**	**25,68%**	**-2 965**	**34,78%**	**-9,46%**
Résultat des opérations sur titres de transaction					n/a	n/a
Résultat des opérations sur titres de placement					n/a	n/a
Résultat des opérations de change	-137	1 415		1 475	4,24%	n/a
Résultat des opérations sur produits dérivés					n/a	n/a
Marge sur commissions	**-137**	**1 415**	**-1132,85%**	**1 475**	**4,24%**	**n/a**
Divers autres produits bancaires	3 327	1 142	-65,67%	1 142	0,00%	-41,41%
Divers autres charges bancaires	83	89	7,23%	94	5,62%	6,42%
Produit Net Bancaire	**383 896**	**392 471**	**2,23%**	**363 141**	**-7,47%**	**-2,74%**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-			-	n/a
Autres produits d'exploitation	5 068	5 961	17,62%	4 574	-23,27%	-5,00%
Autres charges d'exploitation	3 102	1 934	-37,65%	1 660	-14,17%	-26,85%
Charges générales d'exploitation	86 509	86 310	-0,23%	88 051	2,02%	0,89%
Résultat brut d'exploitation	**299 353**	**310 189**	**3,62%**	**278 005**	**-10,38%**	**-3,63%**

Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-68 681	-156 569	127,97%	-84 270	-46,18%	10,77%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-30 000	-38 375	27,92%	-20 392	-46,86%	-17,55%
Résultat courant	**200 671**	**115 245**	**-42,57%**	**173 342**	**50,41%**	**-7,06%**
Résultat non courant	**-21 424**	**-13 688**	**-36,11%**	**2 368**	**117,30%**	**n/a**
Impôt sur les sociétés	72 628	37 315	-48,62%	76 658	105,43%	2,74%
Résultat net	**106 619**	**64 241**	**-39,75%**	**99 051**	**54,19%**	**-3,61%**

Source : Maghrebail

V.1.1. Produit net bancaire

Le tableau suivant présente la constitution du Produit Net Bancaire (PNB) sur la période 2019-2021 :

Variation du Produit Net Bancaire sur les 3 derniers exercices

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21%
Marge d'intérêt	-395 716	-369 417	6,65%	-334 035	9,58%
Résultat des opérations de crédit-bail	780 122	763 966	-2,07%	697 618	-8,68%
Marge sur commissions	-3 617	-4 546	-25,68%	-2 965	+34,78%
Divers autres produits bancaires	3 327	1 142	-65,67%	1 142	n.a
Diverses autres charges bancaires	83	89	7,23%	94	5,62%
Résultat des opérations de change	-137	1 415	-1132,85%	1 475	4,24%
Produit Net Bancaire	**383 896**	**392 472**	**2,23%**	**363 141**	**-7,47%**
Encours net comptable *	12 243 830	11 260 180	-8,03%	11 178 594	-0,72%
Produit Net Bancaire / Encours net comptable *	**3,14%**	**3,49%**	**0,35 pts**	**3,25%**	**-0,24 pts**

Source : Maghrebail
(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2019, 2020 et 2021

En 2020, le PNB augmente de 2,23% comparé à l'exercice 2019 et ce principalement grâce à une amélioration de 6,65% de la marge d'intérêt à -369,4 MMAD (vs. – 395,7 MMAD) ayant permis de compenser la diminution de 2,07% du résultat des opérations de crédit-bail à 764,0 MMAD (vs. 780,1 MMAD en 2019). La hausse du PNB en 2020 aurait pu être plus soutenue sans l'impact du report des échéances de crédit accordées aux clients impactés par la crise sanitaire de la covid-19.

Ainsi le moratoire a porté sur 2 783 dossiers, 8 677 échéances reportées avec un impact sur le produit net financier de 71,8 millions de dirhams à fin décembre 2020 soit 16 % du Produit Net Financier.

En ce qui concerne le ratio PNB/Encours net comptable, il s'élève à 3,49% en 2020 contre 3,14% en 2019. Cette amélioration est en corrélation avec la progression du PNB entre 2019 et 2020 conjuguées à la diminution de l'Encours net comptable de 8,03%.

En 2021, le PNB diminue de 7,47% par rapport à 2020 pour s'établir à 363 141 KMAD contre 392 471 KMAD en 2020. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de 8,68% du résultat des opérations de crédit-bail à 697 618 KMAD (contre 763 966 KMAD en 2020) que l'amélioration de 9,58% de la marge d'intérêt à -334 035 KMAD n'a pas permis de compenser.

Le ratio PNB/Encours net comptable diminue ainsi de 0,24 pts à 3,25% en 2021 contre 3,49% en 2020. En raison d'une baisse du PNB plus importante que celle de l'encours net comptable (-7,47% vs. -0,72%).

Marge d'intérêt :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'intérêt sur la période 2019-2021 :

Variation de la marge d'intérêt sur les 3 derniers exercices

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var.20-21%
Intérêts et produits assimilés*	966	502	-48,03%	323	-35,66%
Intérêts et charges assimilés	396 682	369 919	-6,75%	334 358	-9,61%
Marge d'intérêt	**-395 716**	**-369 417**	**6,65%**	**-334 035**	**9,58%**

Source : Maghrebail
(*) Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Le poste intérêts et produits/charges assimilés comporte trois segments. Le premier est en rapport avec les opérations avec les établissements de crédit, le deuxième avec la clientèle et le troisième concerne les titres de créances émis.

En 2020, les intérêts et produits assimilés ressortent en baisse de 48,03% à 502 KMAD quand les intérêts et charges assimilées reculent de 6,75% pour descendre à 369,9 MMAD en lien principalement avec un recours moins important aux BSF et une diminution de l'endettement auprès des banques. La marge d'intérêt s'améliore ainsi de 6,65% et se situe à -369,4 MMAD.

En 2021, la marge d'intérêt de Maghrebail affiche une hausse de 9,58% et s'établit à -334 035 KMAD contre -369 417 KMAD en 2020. Ceci s'explique par la baisse des intérêts et charges assimilés de 9,61% en 2021, passant ainsi de 369 919 KMAD en 2020 à 334 358 KMAD en 2021, en lien principalement avec un recours moins important aux BSF.

- **Résultat des opérations en crédit-bail :**

L'évolution du résultat des opérations en crédit-bail sur la période 2019-2021 se présente comme-suit :

Variation du résultat des opérations sur crédit-bail au cours des 3 derniers exercices

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var.20-21%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	3 766 428	3 642 255	-3,30%	3 786 772	3,97%
Charges sur immobilisations en crédit-bail *	2 986 306	2 878 289	-3,62%	3 089 154	7,33%
Résultat des opérations de crédit-bail **	**780 122**	**763 966**	**-2,07%**	**697 618**	**-8,68%**

Source : Maghrebail
(*) Ce poste correspond aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail
(**) Le résultat des opérations de crédit-bail n'intègre pas les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Il convient de noter que les produits représentent le chiffre d'affaires HT généré sur les contrats mis en loyer et se scindent comme suit :

- Loyers en crédit-bail ;
- Plus-values sur cession d'immobilisation en crédit-bail ;
- Pré-loyers ;
- Loyers complémentaires[18].

Les dotations aux amortissements des immobilisations se calculent selon le mode linéaire sur la durée des contrats correspondants.

Sur la période 2019-2020, le résultat sur opérations de crédit-bail s'élève à 764,0 MMAD soit une diminution de 2,07% par rapport à l'exercice précédent. Une évolution liée principalement à une baisse de 3,30% des produits

[18] Il s'agit de pénalités réglées par le locataire en cas de retard de paiement.

sur immobilisations en crédit-bail qui s'établissent à 3 642 MMAD que l'allègement de 3,62% des charges sur immobilisations en crédit-bail à 2 878 MMAD ne permet pas de compenser.

La diminution des résultats des immobilisations données en crédit-bail est en ligne avec l'évolution de l'encours net comptable sur la période étudiée. Elle résulte essentiellement de l'effet des reports au profit des clients touchés par la crise sanitaire.

Ces reports sont matérialisés par la non-comptabilisation des loyers correspondants et la suspension de la constatation des dotations aux amortissements (dérogation spéciale a été donnée par Bank Al Maghrib pendant la période moratoire)[19].

En 2021, le résultat sur opérations de crédit-bail s'élève à 698 MMAD soit une diminution de 8,68% par rapport à l'exercice précédent. Une évolution liée principalement à une croissance de 3,97% des produits sur immobilisations en crédit-bail qui s'établissent à 3 787 MMAD contrebalancée par l'augmentation de 7,33% des charges sur immobilisations en crédit-bail à 3 089 MMAD en 2021.

Contribution des principaux clients aux produits sur immobilisations en crédit-bail

En KMAD	Part en % en 2019	Part en % en 2020	Part en % en 2021
Client 1	5,82%	6,16%	5,71%
Client 2	1,24%	1,30%	1,05%
Client 3	1,16%	1,29%	0,92%
Client 4	1,06%	1,12%	0,82%
Client 5	0,95%	0,98%	0,77%

Source : Maghrebail

En 2019, les 5 principaux clients de Maghrebail représentent quelques 10,23% des produits sur immobilisations en crédit-bail, soit une part en baisse de 0,52 pbs.

En 2020, il est constaté que Maghrebail réalise 10,85% de ses produits sur immobilisations en crédit-bail avec ses 5 premiers clients.

En 2021, les 5 principaux clients de Maghrebail représentent quelques 9,28% des produits sur immobilisations en crédit-bail, soit une part en baisse de 1,57 pbs.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge d'intérêt sur la période 2019-2021 :

Taux de marge d'intérêt

	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21%
Taux de rendement moyen des crédits	6,43%	6,18%	-25,00 pbs	6,36%	18,00 pbs
Coût moyen des ressources	3,54%	3,45%	-9,00 pbs	3,40%	-5,00 pbs
Taux de Marge d'intérêt*	**2,89%**	**2,73%**	**-16,00 pbs**	**2,96%**	**23,00 pbs**

Source: Maghrebail
(*) Taux de marge d'intérêt = Taux de rendement moyen des crédits - Coût moyen des ressources.
Taux de rendements moyen des crédits = rendement total lié aux crédits/total crédits
Coût moyen des ressources = coûts et charges afférentes aux ressources/total ressources
Calculé sur la base de l'encours financier des immobilisations données en crédit-bail en fin d'exercice

[19] Se référer aux dérogations aux principes comptables présentés après le Rapport Général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020.

➢ Revue 2019-2020 :

A fin 2020, le taux de rendement moyen des crédits s'établit a diminué de 25 pbs à 6,18% (contre 6,43 % en 2019) quand le coût moyen des ressources a baissé de 9 pbs pour s'établir à 3,45%. Le taux de marge d'intérêt a ainsi diminué de 16 pbs pour s'établir à 2,73%, contre 2,89% en 2019.

➢ Revue 2020-2021 :

A fin 2021, le taux de rendement moyen des crédits s'établit à 6,36% contre 6,18 % en 2020 soit une hausse de 18 pbs. Par ailleurs, le coût moyen des ressources a diminué pour s'établir à 3,40% en raison de la baisse des taux nominaux des emprunts BSF. Il en ressort une amélioration du taux de marge d'intérêt de 23 pbs à 2,96% contre 2,73% en 2020.

▪ **Marge sur commissions :**

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge sur commissions sur la période 2019-2021 :

Variation de la marge sur commissions sur les 3 derniers exercices

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21%
Commissions perçues	401	567	41,40%	742	30,86%
Commissions servies	4 018	5 113	27,25%	3 707	-27,50%
Marge sur commissions	**-3 617**	**-4 546**	**25,68%**	**-2 965**	**34,78%**

Source : Maghrebail

Les commissions perçues se composent principalement des commissions de gestion dans le cadre du mandat spécial donné par Bank of Africa à Maghrebail pour réaliser des opérations de financement en crédit-bail au profit de clients.

Les commissions servies se composent principalement des commissions sur prestations de service de crédit, des commissions sur moyens de paiement et des autres commissions sur prestation de service.

La marge sur commissions de Maghrebail est négative tout au long de la période 2019-2021. Elle s'élève à -3 MMAD en 2021, contre -4,5 MMAD en 2020 et -3,6 MMAD à fin 2019.

Il convient de noter que les commissions servies ont atteint 3,7 MMAD en 2021 contre 5,1 MMAD en 2020 et contre 4,0 MMAD en 2019. La hausse des commissions servies en 2020 s'explique principalement par l'augmentation des frais d'émission des emprunts en lien avec le recours plus important aux BSF. La baisse de ce poste en 2021 résulte d'un moindre recours aux titres de créances durant cet exercice.

Les commissions perçues sont quant à elle passées de 0,4 MMAD en 2019 à 0,57 MMAD en 2020 puis à 0,74 MMAD en 2021, en lien avec la hausse des commissions de gestion.

V.1.2. Résultat brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2019-2021 :

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var.20-21%
Produit Net Bancaire	**383 896**	**392 471**	**2,23%**	**363 141**	**-7,47%**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	n/a	0	n/a
Autres produits d'exploitation	5 068	5 961	17,62%	4 574	-23,27%
Autres charges d'exploitation	3 102	1 934	-37,65%	1 660	-14,17%
Charges générales d'exploitation	86 509	86 310	-0,23%	88 051	2,02%
Résultat brut d'exploitation	**299 353**	**310 189**	**3,62%**	**278 005**	**-10,38%**

Source : Maghrebail

Sur la période 2019-2020, le résultat brut d'exploitation affiche une progression de 3,62%, passant de 299,4 MMAD à 310,2 MMAD, porté par la croissance de 2,23% du produit net bancaire à 392,5 MMAD et la stabilité des charges générales d'exploitation à 86,3 MMAD. Le Résultat Brut d'Exploitation a également été soutenu en 2020 par la hausse de 17,62% des autres produits d'exploitation à 6,0 MMAD combinée à la baisse de 37,65% des autres charges d'exploitation à 1,9 MMAD.

La hausse des autres produits d'exploitation s'explique par l'augmentation des divers frais facturés liés aux dossiers de crédit-bail. La baisse des autres charges d'exploitation résulte de la diminution des charges d'assurance de crédit-bail contractuelles.

En 2021, le résultat brut d'exploitation affiche une diminution de 10,38%, passant de 310,2 MMAD en 2020 à 278 MMAD en 2021. Cette baisse résulte essentiellement de diminution de 7,47% du produit net bancaire à 363,1 MMAD en 2021 (vs. 392,5 MMAD en 2020) combinée à la progression de 2,0% des charges générales d'exploitation à 88,1 MMAD en 2021 (vs. 86,3 MMAD en 2020).

- **Charges générales d'exploitation :**

L'évolution des charges générales d'exploitation sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

Variation des charges générales d'exploitation au cours des 3 dernières années

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var.20-21%
Charges de personnel	37 161	38 152	2,67%	38 556	1,06%
Impôts et taxes	1600	1869	16,81%	1860	-0,48%
Charges externes	40 702	38 047	-6,52%	40 730	7,05%
Autres charges générales d'exploitation	2 181	3 492	60,11%	2 166	-37,97%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	4 865	4 750	-2,36%	4 739	-0,23%
Charges générales d'exploitation	**86 509**	**86 310**	**-0,23%**	**88 051**	**2,02%**

Source : Maghrebail

Sur la période 2019-2020, les charges générales d'exploitation restent quasiment stables à 86,3 MMAD. Cette maîtrise des charges en 2020 résulte principalement de la baisse de 6,52% des charges externes à 38,0 MMAD ayant permis de compenser les hausses de 60,11% des autres charges générales d'exploitation (3,5 MMAD) et de 2,67% des charges de personnel (38,2 MMAD). La hausse des autres charges d'exploitation s'explique par l'augmentation des diverses autres charges générales d'exploitation qui sont passées de 0,19 MMAD à 2,35 MMAD en raison de diverses dépenses imposées par la crise sanitaire de la covid-19. La légère hausse des charges de personnel provient de l'augmentation de l'effectif global en raison du recours à des intérimaires et des salariés en CDD.

La maîtrise des charges générales d'exploitation en 2020 résulte principalement de l'impact du confinement lié à la crise sanitaire.

En 2021, les charges générales d'exploitation augmentent de 2,02% pour s'établir à 88,1 MMAD contre 86,3 MMAD en 2020. Cette hausse résulte principalement d'une croissance de 7,05% des charges externes qui s'établissent à 40,7 MMAD en 2021 (vs.38,0 MMAD en 2020) combinée à la progression de 1,0% des charges de personnel) 38,6 MMAD (vs. 38,2 MMAD). La baisse de 37,97% des autres charges externes à 2,2 MMAD (vs. 3,5 MMAD) ne permet pas de compenser la hausse des deux précédents postes.

Par ailleurs, les charges externes de la Société sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Variation des charges externes au cours des 3 dernières années

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21%
Loyers de crédit-bail et de location	3 082	3 660	18,75%	3 385	-7,51%
Frais d'entretien et de réparation	7 789	9 362	20,20%	10 357	10,63%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 439	12 602	-18,38%	13 872	10,08%
*Dont commissions versées à Bank of Africa**	*6 994*	*5 786*	*-17,27%*	*5252*	-9,23%
Primes d'assurances	885	689	-22,15%	1019	47,90%
Transports et déplacements	625	668	6,88%	692	3,59%

Missions et réceptions	440	70	-84,09%	156	122,86%
Publicité, publications et relations publiques	206	243	17,96%	180	-25,93%
Autres charges externes	12 236	10 752	-12,13%	11 068	2,94%
Total charges externes	**40 702**	**38 046**	**-6,53%**	**40 730**	**7,05%**

Source : Maghrebail
(*) Rémunérations effectuées dans les conditions normales du marché

Les charges externes de Maghrebail se composent principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (composés principalement de la commission d'apport versée à Bank of Africa), des frais d'entretien et des autres charges externes.

La baisse des charges externes en 2020 de 6,52% à 38,0 MMAD résulte principalement du recul des rémunérations d'intermédiaires de 18,38% à 12,6 MMAD combiné à la diminution des autres charges externes de 12,13% à 10,7 MMAD. La baisse de ces deux postes a permis de contrebalancer la hausse (i) des loyers de crédit-bail de 18,75%, (ii) des frais d'entretien de 20,20% et (iii) des frais de transport et de déplacement de 6,88%.

La hausse de 18,75% des loyers de crédit-bail et de location en 2020 résulte de l'augmentation des charges locatives suite à la révision du loyer versé à la filiale ORE. La hausse des frais d'entretien sur le même exercice s'explique par l'augmentation des frais de Maintenance lié au système d'information. Quant aux frais de transport et de déplacement, leur hausse est due au transport de personnel non motorisé assuré pendant les restrictions anti covid-19.

En 2021, les charges externes augmentent de 7,05% par rapport à 2020 à 40,7 MMAD contre 38 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique principalement par la hausse (i) des frais d'entretien et de réparation de 10,63% pour s'établir à 10,4 MMAD, (ii) des rémunérations d'intermédiaires et honoraires de 10,1% à 13,9 MMAD et (iii) des autres charges externes de 2,9%, à 11,1 MMAD.

- **Coefficient d'exploitation :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coefficient d'exploitation sur la période 2019-2021 :

Coefficient d'exploitation

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var.20-21%
Charges générales d'exploitation	86 509	86 310	-0,23%	88 051	2,02%
Produit Net Bancaire	383 896	392 472	2,23%	363 141	-7,47%
Coefficient d'exploitation	**22,53%**	**21,99%**	**-0,54 pbs**	**24,25%**	**2,26 pbs**

Source : Maghrebail

En 2020, le coefficient d'exploitation est descendu à 21,99%, soit une baisse de 0,54 pts, induite par une hausse de 2,23% à 392,5 MMAD du produit net bancaire conjuguée à une baisse des charges générales d'exploitation de 0,23% à 86,3 MMAD.

En 2021, le coefficient d'exploitation est en hausse de 2,26 points par rapport à 2020 à 24,25% contre 21,99% en 2020. Cette augmentation est induite par l'augmentation de 2,02% des charges générales d'exploitation combinée à la diminution de 7,47% du produit net bancaire.

V.1.3. Résultat courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat courant sur la période 2019-2021 :

Variation du résultat courant entre 2019 et 2021

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21%
Résultat brut d'exploitation	**299 353**	**310 188**	**3,62%**	**278 004**	**-10,38%**
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-68 681	-156 569	-127,97%	-84 271	46,18%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-30 000	-38 375	-27,92%	-20 392	46,86%
Résultat courant	**200 671**	**115 245**	**-42,57%**	**173 342**	**50,41%**

Source : Maghrebail

Sur la période 2019-2021, le résultat courant affiche une tendance baissière pour s'établir à 173,3 MMAD en 2021 contre 115,2 MMAD en 2020 et 200,7 MMAD en 2019. Malgré une évolution positive en 2021 par rapport à 2020 de 50,41%, le résultat courant diminue en moyenne de 7,06% par an sur la période étudiée.

La baisse du résultat courant en 2020 s'explique essentiellement par la hausse de 127,97% des dotations nettes des reprises sur provisions sur les créances en souffrance en lien avec la hausse du coût du risque suite au déclenchement de la crise sanitaire de la covid-19.

En 2021, le résultat courant augmente de 50,41% à 173,3 MMAD contre 115,2 MMAD en 2020. Cette augmentation du résultat courant provient de l'amélioration des dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance et des Autres dotations nettes de reprises aux provisions de respectivement 46,18% et 46,86%. Ces hausses ont permis de compenser la diminution de 10,4% du résultat brut d'exploitation à 278 MMAD en 2021.

- **Evolution du coût du risque :**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du coût du risque sur la période 2019-2021 :

Variation du coût du risque entre 2019 et 2021

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21%
Dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance	**205 646**	**265 494**	**29,10%**	**233 562**	**-12,03%**
Dotations aux provisions pour créances en souffrance	175 646	222 318	26,57%	179 508	-19,26%
Pertes sur créances irrécouvrables	0	4 801	n/a	287	-94,02%
Autres dotations aux provisions	30 000	38 375	27,92%	53 767	40,11%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	**106 965**	**70 549**	**-34,04%**	**128 899**	**82,71%**
Reprises de provisions pour créances en souffrance	106 965	70 549	-34,04%	95 524	35,40%
Récupérations sur créances amorties	0	0	n/a	0	n/a
Autres reprises de provisions	0	0	n/a	33375	n/a
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	**98 681**	**194 945**	**97,55%**	**104 663**	**-46,31%**
Coût net du risque (*)	**68 681**	**156 570**	**127,97%**	**84 271**	**-46,18%**
Encours net comptable	**12 657 714**	**11 744 139**	**-7,22%**	**11 616 846**	**-1,08%**
Coût net du risque en % (**)	**0,54%**	**1,33%**	**0,79 pbs**	**0,73%**	**-0,61 pbs**

Source : Maghrebail

(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client

(**) Coût net du risque / encours net comptable

Evolution 2019/2020

En 2020, le coût net du risque en pourcentage est en hausse de 0,79 point par rapport à l'exercice 2019 et ressort à 1,33%. Cette hausse est due à l'augmentation du coût net du risque de 127,97% pour atteindre 156,6 MMAD combinée à la baisse de l'encours net qui a reculé de 7,22% pour s'établir à 11 744 MMAD à fin 2020.

La hausse du coût net du risque résulte de l'augmentation de 26,57% des dotations aux provisions pour créances en souffrance à 222,3 MMAD combinée à la baisse de 34,04% des reprises de provisions pour créances en souffrance à 70,5 MMAD.

La hausse des dotations aux provisions pour créances en souffrance résulte de la croissance des impayés en lien avec le contexte de crise sanitaire de la covid-19. L'augmentation des autres dotations aux provisions sur l'exercice à 38,4 MMAD s'explique par l'inscription d'une provision pour risques généraux afin de faire face au risque covid des secteurs sinistrés.

La baisse des reprises de provisions pour créances en souffrance en 2020 est due à la baisse des impayés par rapport à 2019 en raison du moratoire décidé par le comité de veille économique qui donné lieu à la mise en place des suspensions des loyers.

Evolution 2020/2021

En 2021, le coût net du risque en pourcentage a reculé de 0,61 point par rapport à l'exercice 2020 pour descendre à 0,73%. Cette baisse résulte principalement du recul du coût net du risque de 46,31% à 84,3 MMAD. L'encours net comptable n'a connu sur la même période qu'une légère diminution de 1,08% à 11 617 MMAD.

La baisse du coût net du risque résulte en premier lieu du rebond des reprises de provisions pour créances en souffrance de 82,71% à 129 MMAD conjugué à une baisse de 12,03% des dotations aux provisions pour créances en souffrance à 233,6 MMAD.

Résultat non-courant :

La variation du résultat non courant sur la période 2019-2021 se présente comme-suit :

Variation du résultat non courant entre 2019 et 2021

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21%
Produits non courants	6 273	744	-88,14%	18 412	2374,73%
Charges non courantes	27 698	14 433	-47,89%	16 044	11,16%
Résultat non courant	**-21 425**	**-13 689**	**36,11%**	**2 368**	**117,30%**

Source : Maghrebail

Le résultat non courant s'est établi à 2,4 MMAD en 2021 contre -13,7 MMAD à fin 2020 et -21,4 MMAD en 2019, soit une amélioration constante sur l'ensemble de la période étudiée.

Le résultat non courant s'améliore en 2020 grâce à des charges non courantes plus limitées (14,3 MMAD vs. 27,7 MMAD en 2019). La baisse des charges non courantes En 2020 résulte principalement de la diminution des diverses charges non courantes qui sont repassées à un volume normal.

En 2021, le résultat non courant est positif pour la première fois sur la période étudiée, il s'établit ainsi à 2,4 MMAD en 2021 contre -13,7 MMAD en 2020. Cette amélioration est directement liée à l'augmentation des produits non courants en 2021 atteignant 18,4 MMAD contre 0,7 MMAD en 2020.

La hausse des produits non courants en 2021 résulte de la hausse marquée des divers produits non courants qui sont passés à 12,3 MMAD contre 0,7 MMAD en 2020 et 0,5 MMAD en 2019. L'exercice a également été marqué par la constatation d'une reprise des TSC prescrites de 6 ;1 MMAD. Ces hausses ont permis de compenser la croissance de 31,4% des divers charges non courantes.

Aussi, la composition de produits et charges non courants se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21%
Produits non courants	**6 273**	**744**	**-88,14%**	**18 412**	**2374,73%**
Reprise des TSC* prescrites	4 494	0	-	6 114	n/a
Mise en jeu de caution	1 271	0	-100,00%	0	n/a

Divers	508	744	46,46%	12 298	1552,96%
Charges non courantes	**27 698**	**14 432**	**-47,90%**	**16 044**	**11,17%**
Contribution solidarité	5 094	4 907	-3,54%	3 529	-28,08%
Divers	22 604	9 525	-57,87%	12 515	31,39%

Source : Maghrebail –
** Taxes Services Communaux*

Résultat net :

Variation du résultat net entre 2019-2021

En KMAD	2019	2020	Var 19-20%	2021	Var. 20-21%
Impôt sur les sociétés	**72 628**	**37 315**	**-48,62%**	**76 658**	**105,43%**
Résultat net	**106 619**	**64 241**	**-39,75%**	**99 051**	**54,19%**
Marge nette	***2,83%***	***1,76%***	**-1,07 pbs**	***2,62%***	**0,85 pbs**

Source : Maghrebail

L'impôt sur les sociétés est passé de 72,6 MMAD en 2019 à 37,3 MMAD en 2020 (-48,62%) avant de remonter à 76,7 MMAD en 2021. La baisse de l'impôt en 2020 s'explique par la diminution de 43,3% du résultat avant impôt compte tenu notamment d'un résultat non courant de -13,7 MMAD. Le rebond de l'impôt en 2021 s'explique par le redressement de la capacité bénéficiaire de Maghrebail après un exercice 2020 marqué par les effets de la crise sanitaire.

En 2020, le résultat net recul de 39,75% et s'établit à 64,2 MMAD. La marge nette a suivi le même rythme et a baissé à 1,76% en 2020, en baisse de 1,07 pts.

En 2021, le résultat net augmente de 54,19% par rapport à 2020, il s'établit à 99,1 MMAD contre 64,2 MMAD en 2020.

La marge nette est ainsi remontée à 2,62% en 2021 contre 1,76% en 2020 soit une amélioration de 0,85 points.

VI. Analyse de la structure bilancielle et de la solvabilité

VI.1. Etude de la structure de l'actif

Bilan actif

ACTIF (En KMAD)	2019	Part en %	2020	Part en %	Var. 19-20	2021	Part en %	Var.20-21%
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**79**	**0,00%**	**108**	**0,00%**	36,71%	**129**	**0,00%**	19,44%
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**193**	**0,00%**	**304**	**0,00%**	57,51%	**303**	**0,00%**	-0,33%
. A vue	-	-	-	-	-	-	-	-
. A terme	193	0,00%	304	0,00%	57,51%	303	0,00%	-0,33%
3. Créances sur la clientèle	**19 051**	**0,15%**	**53 782**	**0,45%**	**182,31%**	**20 679**	**0,17%**	**-61,55%**
. Crédits à la consommation	686	0,01%	388	0,00%	-43,44%	232	0,00%	-40,21%

. Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-		-	-
. Crédits immobiliers	2 707	0,02%	2 423	0,02%	-10,49%	2 269	0,02%	-6,36%
. Autres crédits	15 657	0,12%	50 970	0,42%	225,54%	18 178	0,15%	-64,34%
4. Autres actifs	**182 795**	**1,40%**	**81 194**	**0,67%**	**-55,58%**	**181 537**	**1,53%**	**123,58%**
5. Titres d'investissement	**-**	**-**	**-**	-	-	**-**	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
6. Titres de participation et emplois assimilés	**17 534**	**0,13%**	**17 534**	**0,15%**	**-**	**17 534**	**0,15%**	**-**
7. Immobilisations données en crédit-bail et en location	**12 657 714**	**97,20%**	**11 744 139**	**97,53%**	**-7,22%**	**11 616 846**	**97,66%**	**-1,08%**
8. Immobilisations incorporelles	**4 111**	**0,03%**	**1 942**	**0,02%**	**-52,76%**	**3 024**	**0,03%**	**55,72%**
9. Immobilisations corporelles	**140 615**	**1,08%**	**143 046**	**1,19%**	**1,73%**	**55 326**	**0,47%**	**-61,32%**
Total Actif	**13 022 093**	**100,00%**	**12 042 049**	**100,00%**	**-7,53%**	**11 895 378**	**100,00%**	**-1,22%**

Source : Maghrebail

L'analyse de la structure bilancielle de Maghrebail met en évidence une régression du total bilan entre 2019 et 2021, passant de 13 022 MMAD en 2019 à 11 895 MMAD en 2021.

Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse de la production annuelle et des encours comptables des immobilisations données en crédit-bail en 2020 en raison du ralentissement général de l'activité durant la crise sanitaire du covid-19. La reprise de la production de crédit-bail en 2021 a permis à Maghrebail de ralentir le rythme de baisse des immobilisations en crédit-bail qui s'affichent en légère diminution de 1,08% sur l'exercice.

L'évolution des principaux postes de l'actif bilan sur la période étudiée s'établit comme suit :

- Les créances sur la clientèle passent de 19,1 MMAD en 2019 à 53,8 MMAD en 2020 avant de baisser à 20,7 MMAD en 2021. Leurs poids dans le total bilan est ainsi passé de 0,15% en 2019 à 0,45% en 2020 et à 0,17% en 2021. Ces créances sur la clientèle sont principalement constituées des « autres crédits » qui représentent en moyenne 88,3% des créances sur la clientèle en 2021 ;
- Les autres actifs s'établissent quant à eux à 181,5 MMAD en 2021 contre 81,2 MMAD en 2020 et 182,8 MMAD en 2019. Leur part dans le total actif évolue ainsi de 1,4% du total actif en 2019 à 0,67% en 2020 avant de remonter à 1,5% en 2021. Le poste « Autres actifs » est principalement composé des débiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation ;
- Les immobilisations corporelles de Maghrebail restent par ailleurs relativement stables sur la période 2019-2020, s'établissant entre 140 et 143 MMAD, soit en moyenne 1,13% de l'actif total. En 2021, les immobilisations corporelles diminuent de 61,32% par rapport à 2020 et s'établissent ainsi à 55,3 MMAD soit 0,47% de l'actif total. Cette baisse résulte des cessions ou retraits d'immobilisations corporelles hors exploitation d'un montant de 123,2 MMAD.

VI.1.1. Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations données en crédit-bail et en location évoluent de 12 658 MMAD en 2019 à 11 744 MMAD en 2020 puis 11 617 MMAD en 2021. Elles diminuent ainsi de 7,22% entre 2019 et 2020 puis de 1,08% en 2021. Ce poste représente à lui seul 97,2% du total bilan en 2019, 97,53% à fin 2020 et 96,47% en 2021 puisque les productions CBM et CBI constituent l'essentiel de l'activité de Maghrebail. Ce poste est composé de :

- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Loyers courus à recevoir
- Loyers impayés sains
- Loyers impayés en souffrance

La légère diminution de l'encours de crédit-bail en 2021 résulte d'une baisse de l'encours du crédit-bail immobilier que la hausse de l'encours du crédit-bail mobilier n'a pas permis de compenser.

La baisse de l'encours du crédit-bail en 2020 résulte autant du recul de l'encours du crédit-bail mobilier de 9,05 % que de la baisse de l'encours du crédit-bail immobilier de 6,74 %.

Pour l'année 2019, le décalage de croissance entre les deux métiers (+3,35% pour les immobilisations données en crédit-bail et +1,41% pour la production) résulte de l'augmentation des loyers impayés et des loyers courus à recevoir.

VI.1.2. Encours net comptable au 31/12/2021

Répartition de l'encours par durée résiduelle (en KMAD)

En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1 A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Encours net comptable	270 468	522 411	1 467 260	6 030 149	3 326 558	11 616 846

Source : Maghrebail

L'encours net comptable s'élève à 11 617 MMAD en 2021. Près de 80% des encours sont à plus de 1 an et 28,6% des encours sont à plus de 5 ans.

VI.2. Étude de la structure du passif

Bilan passif

PASSIF (En KMAD)	2019	Part en %	2020	Part en %	Var. 19-20	2021	Part %	Var. 20-21%
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**6 550 899**	**50,31%**	**6 354 801**	**52,77%**	**-2,99%**	**7 254 397**	**60,99%**	**14,16%**
. A vue	1 181 671	9,07%	588 999	4,89%	-50,16%	864 571	7,27%	46,79%
. A terme	5 369 228	41,23%	5 765 802	47,88%	7,39%	6 389 825	53,72%	10,82%
3. Dépôts de la clientèle	**125 198**	**0,96%**	**97 104**	**0,81%**	**-22,44%**	**102 796**	**0,86%**	**5,86%**
. Autres comptes créditeurs	125 198	0,96%	97 104	33,86%	3157,15%	102 796	0,86%	-97,48%
4. Titres de créance émis	**4 913 437**	**37,73%**	**4 077 884**	**33,86%**	**-17,01%**	**3 017 021**	**25,36%**	**-26,02%**
. Titres de créance négociables	4 913 437	37,73%	4 077 884	33,86%	-17,01%	3 017 021	25,36%	-26,02%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Autres passifs	**389 001**	**2,99%**	**435 294**	**3,61%**	**11,90%**	**366 281**	**3,08%**	**-15,85%**
6. Provisions pour risques et charges	**117 500**	**0,90%**	**155 875**	**1,29%**	**32,66%**	**176 267**	**1,48%**	**13,08%**
7. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
8. Réserves et primes liées au capital	**415 158**	**3,19%**	**415 158**	**3,45%**	-	**415 158**	**3,49%**	-
9. Capital	**138 418**	**1,06%**	**138 418**	**1,15%**	-	**138 418**	**1,16%**	-
10. Report à nouveau (+/-)	**265 863**	**2,04%**	**303 273**	**2,52%**	**14,07%**	**325 989**	**2,74%**	**7,49%**
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	**106 619**	**0,82%**	**64 241**	**0,53%**	**-39,75%**	**99 051**	**0,83%**	**54,19%**
Total Passif	**13 022 093**	**100,00%**	**12 042 049**	**100,00%**	**-7,53%**	**11 895 378**	**100,00%**	**-1,22%**

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit représentent un poids conséquent de 60,99% du passif en 2021 contre 52,77% en 2020 et 50,31% en 2019.

Les dépôts de la clientèle de la Société, constitués essentiellement des dépôts de garanties sur opérations de crédit-bail servant à couvrir les risques en cas de non-solvabilité du client, affichent une hausse de 5,86% en 2021 à 102,8 MMAD en 2021 (vs. 97,1 MMAD en 2020), en lien avec la reprise de la production de crédit-bail enregistré en 2021 après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire.

Les titres de créances émis s'établissent quant à eux à 3 017 MMAD en 2021 contre 4 078 MMAD en 2020, soit une baisse de 26,02% par rapport à la période précédente. Les BSF voient leur part dans le total passif diminuer à 25,36% en 2021.

Le poste « Autres passifs », principalement composé des créditeurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation[20], est passé de 389 MMAD en 2019 à 435 MMAD en 2020 et 366 MMAD en 2021. Leur part dans le passif évolue parallèlement de 3% en 2019 à 3,6% en 2020 et 3,08% en 2021.

Les provisions pour risques et charges atteignent 176,3 MMAD en 2021 contre 155,9 MMAD en 2020 et 117,5 MMAD en 2019. Il s'agit d'une provision forfaitaire constituée au cours des exercices antérieurs et qui n'est affectée à aucun risque connu mais pour faire face à d'éventuels risques généraux divers. La hausse des provisions pour risques et charges en 2021 s'explique par la constitution de provisions pour faire face au risque client induit par la crise sanitaire de la covid-19.

VI.2.1. Endettement

Endettement de Maghrebail

Dettes (En KMAD)	2019	2020	Var. 19-20	2021	Var. 20-21%
Comptes ordinaires créditeurs	1 181 671	588 999	-50,16%	864 571	46,79%
Dont intérêts courus à payer	*9 236*	*5 087*	*-44,92%*	*5 868*	*15,35%*
Emprunts financiers	5 369 228	5 765 802	7,39%	6 389 825	10,82%
Dont intérêts courus à payer	*12 733*	*10 697*	*-15,99%*	*10 549*	*-1,38%*
Dettes envers les établissements de crédit	**6 550 899**	**6 354 801**	**-2,99%**	**7 254 397**	**14,16%**
Dont intérêts courus à payer	*21 968*	*15 785*	*-28,15%*	*16 417*	*4,00%*
Titres de créances négociables	4 913 437	4 077 884	-17,01%	3 017 021	-26,02%
Dont intérêts courus à payer	*68 687*	*58 051*	*-15,48%*	*37 604*	*-35,22%*
Emprunts obligataires	-	-	n/a	-	n/a
Dont intérêts courus à payer	*0*	*0*	*n/a*	*0*	*n/a*
Titres de créances émis	**4 913 437**	**4 077 884**	**-17,01%**	**3 017 021**	**-26,02%**
Total	**11 464 336**	**10 432 685**	**-9,00%**	**10 271 417**	**-1,55%**

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent en « comptes ordinaires créditeurs » et en « emprunts financiers » :

- Le poste « comptes ordinaires créditeurs » évolue de 1 182 MMAD en 2019 à 589 MMAD en 2020 puis à 865 MMAD en 2021 ;
- Le poste « emprunts financiers » a progressé en 2021 pour atteindre un montant de 6 390 MMAD contre 5 766 MMAD en 2020 et 5 369 MMAD en 2019.

Le ralentissement de l'activité en 2020 a induit une baisse des besoins de financement qui s'est matérialisée par un moindre recours aux BSF et une baisse de 17,0% de leur encours à 4 078 MMAD contre 4 913 MMAD en 2019.

La situation d'endettement en 2021 se matérialise par un recours toujours plus faible aux titres de créance négociables que la hausse de l'endettement bancaire compense partiellement. Il en ressort un endettement en légère diminution de 1,55% à 10 271 MMAD.

[20] Il s'agit des opérations de leasing consortiales en cours d'encaissement à savoir les factures encaissées par Maghrebail « chef de file » à reverser aux confrères.

La baisse de l'endettement de Maghrebail sur la période étudiée s'explique principalement par la baisse des besoins de financement induit par le ralentissement de l'activité dans un contexte marqué par la survenance de la crise sanitaire de la covid-19 et ses conséquences.

Le tableau suivant reprend la part de Bank of Africa dans les dettes de Maghrebail :

Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2021

Dettes KMAD	Total au 31/12/2021	Part Bank of Africa	% Bank of Africa
Comptes ordinaires créditeurs	864 571	719 232	83,19%
Dont intérêts courus à payer	*5 868*	*4 387*	*74,75%*
Emprunts financiers	6 389 825	4 943 220	77,36%
Dont intérêts courus à payer	*10 549*	*10 248*	*97,15%*
Total	**7 254 396**	**5 662 452**	**78,06%**

Source : Maghrebail

A fin 2021, 78,06% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 5 662 MMAD.

Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2020

Dettes KMAD	Total au 31/12/2020	Part Bank of Africa	% Bank of Africa
Comptes ordinaires créditeurs	588 999	378 697	64,30%
Dont intérêts courus à payer	5 087	2 914	57,28%
Emprunts financiers	5 765 802	4 509 918	78,22%
Dont intérêts courus à payer	10 697	10 291	96,20%
Total	**6 354 801**	**4 888 608**	**76,93%**

Source : Maghrebail

A fin 2020, 76,93% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 4 889 MMAD.

Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2019

Dettes KMAD	Total au 31/12/2019	Part Bank of Africa	% Bank of Africa
Comptes ordinaires créditeurs	1 181 671	1 011 258	85,58%
Dont intérêts courus à payer	9 236	6 093	65,97%
Emprunts financiers	5 369 228	3 534 814	65,83%
Dont intérêts courus à payer	12 733	11 983	94,11%
Total	**6 550 899**	**4 546 072**	**69,40%**

Source : Maghrebail

A fin 2019, 69,4% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 4 546 MMAD.

Les tableaux ci-dessous présentent l'encours des dettes par maturité sur la période étudiée :

Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2021

En KMAD - 2021	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	708 255	388 626	1 197 862	3 805 535	295 416	6 395 693
Dettes envers la clientèle	9 560	9 701	22 902	57 559	3 075	102 796
Titres de créance émis	26 519	352 163	964 272	1 674 067	-	3 017 021
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Encours des dettes par val. Résiduelle	744 333	750 489	2 185 037	5 537 160	298 491	9 515 510

Source : Maghrebail

A fin 2021, l'encours des dettes s'élève à 9 516 MMAD.

Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2020

2020 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	54 427	523 165	1 392 112	3 528 340	272 845	**5 770 889**
Dettes envers la clientèle	9 439	6 251	21 153	41 869	18 391	**97 104**
Titres de créance émis	27 278	343 684	1 645 171	2 061 750	-	**4 077 884**
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	**-**
Encours des dettes par val. Résiduelle	91 144	873 100	3 058 436	5 631 959	291 236	**9 945 878**

Source : Maghrebail

A fin 2020, l'encours des dettes s'élève à 9 946 MMAD.

Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2019

2019 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	59 201	458 020	1 446 371	2 944 760	470 111	**5 378 463**
Dettes envers la clientèle	8 374	11 754	33 852	39 944	31 272	**125 196**
Titres de créance émis	28 037	348 825	1 054 407	3 482 167	-	**4 913 436**
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	**-**
Encours des dettes (durée résid.)	**95 613**	**818 600**	**2 534 630**	**6 466 871**	**501 383**	**10 417 098**

Source : Maghrebail

A fin 2019, l'encours des dettes s'élève à 10 417 MMAD.

VI.2.2. Fonds propres

Fonds propres de Maghrebail

En KMAD	2019	2020	Var. 19-20	2021	Var. 20-21%
Capital	138 418	138 418	0,00%	138 418	0,00%
Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158	0,00%	415 158	0,00%
Report à nouveau	265 863	303 273	14,07%	325 989	7,49%
Résultat net	106 619	64 241	-39,75%	99 051	54,19%
Total des fonds propres	**926 058**	**921 090**	**-0,54%**	**978 616**	**6,25%**

Source : Maghrebail

En 2019, les fonds propres de Maghrebail ont atteint 926,1 M MAD avec un résultat net de 106,6 M MAD.

Il convient de noter que la société continue de distribuer des dividendes à ses actionnaires. En effet, elle a distribué, au titre de l'exercice 2019, près de 69,2 M MAD à ses actionnaires.

En 2020, les fonds propres s'établissent à 921,1 MMAD avec un résultat net de 64,2 MMAD. La stabilité des fonds propres tient à la hausse du report à nouveau suite à la non-distribution de l'intégralité du résultat net en dividende (69,2 MMAD en 2020) ayant permis de compenser la baisse du résultat net.

En 2021, les fonds propres s'établissent à 978,6 MMAD contre 921,1 MMAD en 2020, avec un résultat net de 99,1 MMAD. L'évolution positive du total des fonds propres résulte principalement du redressement du résultat net de 54,19% en 2021 par rapport à la période précédente et de la non-distribution de l'intégralité du résultat net de 2020.

VI.2.3. Ratio de solvabilité

Ratio de solvabilité Tier One

En K MAD	2019	2020	Var. 19-20%	2021	Var. 20-21%
Fonds propres admissibles Tier I *	856 849	879 565	2,65%	909 407	3,39%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	8 869 255	8 557 351	-3,52%	8 737 483	2,10%
Ratio de solvabilité Tier One - (minimum exigible 9%)	**9,66%**	**10,28%**	**0,62 pt**	**10,41%**	**0,13 pt**

Source : Maghrebail
(*) Fonds propres retraités selon les recommandations de Bank Al Maghrib pour le calcul du ratio Tier One

En 2019, Le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'établit à 9,66% soit une hausse de 0,32 point par rapport à l'année 2018.

En 2020, Le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'établit à 10,28% soit une hausse de 0,62 point par rapport à l'année 2019.

En 2021, le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'établit à 10,41% soit une hausse de 0,13 point par rapport à l'année 2020.

Le ratio Tier One présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de Bank Al-Maghrib.

Fonds propres Tier 1 = CET1 + AT1 = (Common Equity Tier 1) + (Additional Tier 1)

Les fonds propres T1 sont ensuite divisés par le risque pondéré des actifs détenus par l'établissement financier. Suite aux exigences de Bâle III succédant à la crise financière de 2008, le calcul du ratio Tier 1 s'est vu restreint à certaines catégories de fonds pouvant être inclus dans le calcul des fonds propres Tier 1.

Ceci dans le but de représenter de manière fidèle et véritable la capacité de l'établissement à absorber les chocs pouvant surgir du contexte économique et avoir un impact (pertes soudaines et imprévues) sur les actifs de l'établissement financier sans mettre en danger la solvabilité et la santé de ce dernier.

Ratio de solvabilité global

En K MAD	2019	2020	Var. %	2021	Var. 20-21%
Fonds propres admissibles*	1 283 477	1 359 229	5,90%	1 341 916	-1,27%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	8 869 255	8 557 351	-3,52%	8 737 483	2,10%
Ratio de solvabilité global - (minimum exigible 12%)	**14,47%**	**15,88%**	**1,41 pt**	**15,36%**	**-0,52 pt**

Source : Maghrebail

En 2019, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'est amélioré de 0,61 point par rapport à 2018 pour s'établir à 14,47%.

En 2020, le ratio de solvabilité s'élève à 15,88%, en hausse de 1,41 point par rapport à l'année 2019.

En 2021, le ratio de solvabilité global s'établit à 15,36% pour la période soit une baisse de 0,52 point par rapport à 2020.

VI.2.4. Effet de levier

Effet de levier

En M MAD	2019	2020	Var. 19-20%	2021	Var. 20-21%
Fonds propres (1)	926	921	-0,54%	979	6,25%
Endettement Net (2)*	11 464	10 433	-9,00%	10 271	-1,55%
Effet de levier = (2) / (1)	**12,38 x**	**11,33 x**	**-1,05**	**10,50 x**	**-0,83**

Source : Maghrebail
(*) Dette envers les établissements de crédit et assimilés + Titres de créances émis

A fin 2021, l'effet de levier de la société s'établit à 10,5x les fonds propres contre 11,33x des fonds propres en 2020 et 12,38x en 2019.

VI.2.5. Ratio prudentiel

Ratio prudentiel

En M MAD	2019	2020	Var.	2021	Var. 20-21%
Encours BSF (1)	**4 913 437**	**4 077 884**	**-17,01%**	**3 017 021**	**-26,02%**
Encours des créances envers la clientèle	19 051	53 782	182,31%	20 679	-61,55%
Immobilisations données en crédit-bail	12 657 714	11 744 139	-7,22%	11 616 846	-1,08%
Encours de créances (2)	**12 676 765**	**11 797 921**	**-6,93%**	**11 637 525**	**-1,36%**
Ratio prudentiel (1)/(2)	**38,76%**	**34,56%**	**-4,19 pts**	**25,92%**	**-8,64 pts**

Source : Maghrebail – Calculs sur base d'encours net comptable

VI.3. Analyse du hors bilan

Analyse du hors bilan

En KMAD	2019	2020	Var.	2021	Var. 20-21%
Engagements donnés	**767 059**	**626 405**	**-18,34%**	**673 303**	**7,49%**
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	18 488	8 002	-56,72%	9 170	14,60%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	748 571	618 403	-17,39%	664 133	7,39%
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-		-	
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-		-	
5. Titres achetés à réméré	-	-		-	
6. Autres titres à livrer	-	-		-	
Engagements reçus	**1 501 463**	**1 215 769**	**-19,03%**	**1 148 900**	**-5,50%**
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	-	0	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 501 463	1 215 769	-19,03%	1 148 900	-5,50%
9. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-		-	-
10. Titres vendus à réméré	-	-		-	-
11. Autres titres à recevoir	-	-		-	-

Source : Maghrebail

En 2021, les engagements donnés par Maghrebail s'élèvent à 673,3 MMAD contre 626,4 en 2020 et contre 767,1 MMAD en 2019, ils se composent comme suit :

- Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés s'établissent à 9,2 MMAD 2021 contre 8 MMAD en 2020 et 18,5 MMAD en 2019 ;
- Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se situent à 664,1 MMAD en 2021 contre 618,4 MMAD en 2020 et contre 748,6 MMAD en 2019.

Quant aux engagements reçus par Maghrebail, ils s'établissent à 1 149 MMAD en 2021 contre 1 216 MMAD en 2020 et contre 1 501 MMAD en 2019. Ils sont constitués uniquement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

VII. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

En KMAD	2019	2020	Var. 19-20%	2021	Var. 20-21%
Produits d'exploitation bancaire perçus	4 043 503	3 721 448	-7,96%	4 195 716	12,74%
Récupérations sur créances amorties	-	-	0	0	0
Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 060	5 961	17,81%	4 574	-23,27%
Charges d'exploitation bancaire versées	448 451	419 687	-6,41%	390 480	-6,96%
Charges d'exploitation non bancaire versées	3 102	1 934	-37,65%	1 660	-14,17%
Charges générales d'exploitation versées	109 342	95 992	-12,21%	99 356	3,50%
Impôts sur les résultats versés	72 628	37 315	-48,62%	76 658	105,43%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**3 415 041**	**3 172 481**	-7,10%	**3 632 135**	14,49%
Variation de :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	0	0	0
Créances sur la clientèle	22 490	-34 731	-254,43%	33 103	195,31%
Titres de transaction et de placement	-	-	0	0	0
Autres actifs	-24 638	101 601	512,38%	-14 463	-114,24%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-3 687 122	-2 152 681	41,62%	-3 381 801	-57,10%
Dont variation des créances en souffrance	-136 184	-226 642	-66,42%	-38 566	82,98%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 546 221	392 426	125,38%	624 804	59,22%
Dépôts de garantie / opérations de crédit-bail	11 900	-28 094	-336,08%	5 692	120,26%
Titres de créance émis	1 774 652	-835 553	-147,08%	-1 060 863	-26,97%
Autres passifs	25 780	46 293	79,57%	-69 013	-249,08%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-3 423 160**	**-2 510 740**	26,65%	**-3 862 542**	-53,84%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	**-8 120**	**661 741**	**+100%**	**-230 407**	**-134,82%**
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	8	1	-87,50%	0	-1
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	0	0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 098	5 011	-1,71%	3 981	-20,55%
Intérêts perçus	-	-	0	0	0
Dividendes perçus	3 327	1 142	-65,67%	1 142	0,00%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-1 763**	**-3 868**	**-119,40%**	**-2 840**	**26,58%**
Emission d'actions	0	0	0	0	0
Dividendes versés	69 209	69 209	0,00%	41 525	-40,00%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**-69 209**	**-69 209**	**0,00%**	**-41 525**	**40,00%**
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**-79 091**	**588 663**	844,29%	**-274 772**	-146,68%
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**-1 093 072**	**-1 172 163**	-7,24%	**-583 500**	50,22%

TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-1 172 163	-583 500	50,22%	-858 272	-47,09%

Source : Maghrebail

L'exploitation génère l'essentiel des flux de trésorerie de Maghrebail qui se traduit dans les comptes de produits et charges et les variations des actifs et passifs d'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant du compte de produits et de charges ont connu une baisse de 7,10% en 2020 (passant de 3 415 MMAD en 2019 à 3 172 MMAD en 2020) et une hausse de 14,49% en 2021 pour se hisser à 3 632 MMAD en 2021.

La société a connu sur la période 2019-2021 une fluctuation du solde des actifs et passifs d'exploitation qui est passé de -3 423 MMAD en 2019 avant de s'améliorer en 2020 à -2 511 MMAD pour redescendre en 2021 à – 3 863 MMAD. La détérioration de ce solde en 2021 provient principalement d'un accroissement de 1 229 MMAD des immobilisations données en crédit-bail et en location que la hausse de 232 MMAD des dettes envers mes établissement de crédit n'a pas permis de compenser.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à -2,8 MMAD en 2021 contre -3,9 MMAD en 2020 et -1,7 MMAD en 2019.

Sur la période étudiée, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se limitent uniquement aux dividendes à destination des actionnaires. Ces derniers restent stables en 2019 et 2020 à 69,2 MMAD avant de baisser à 41,5 MMAD en 2021.

La trésorerie de clôture de Maghrebail demeure négative sur la période 2019-2021. Elle s'améliore en 2020 grâce à une variation nette de +588,7 MMAD de la trésorerie pour s'établir à -583,5 MMAD (vs. – 1 172 MMAD en 2019). Puis elle diminue en 2021 à – 858 MMAD en raison d'une variation nette négative de 274,7 MMAD.

VIII. Analyse de la rentabilité

VIII.1. Rentabilité financière

Rentabilité financière de Maghrebail

En KMAD	2019	2020	Var.	2021	Var. 20-21%
Résultat net (1)	106 619	64 241	-39,75%	99 051	54,19%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	819 439	856 849	4,57%	879 565	2,65%
***Return On Equity (ROE)* = (1) / (2)**	**13,01%**	**7,50%**	**-5,51 pts**	**11,26%**	**3,76 pts**

Source : Maghrebail

La baisse du résultat net en 2020 a négativement impacté le ROE qui perd 5,51 points et descend à 7,50% contre 13,01% en 2019.

En 2021, le ROE s'élève à 11,26% soit une hausse de 3,76 points par rapport à 2020. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du résultat net plus importante que celle des fonds propres (hors résultat de l'exercice). En effet, le résultat net s'est redressé de 54,19% en 2021 à 99 MMAD.

VIII.2. Rentabilité des actifs

Rentabilité des actifs

En KMAD	2019	2020	Var.	2021	Var. 20-21%
Résultat net (1)	106 619	64 241	-39,75%	99 051	54,19%
Total actif (2)	13 022 093	12 042 049	-7,53%	11 895 378	-1,22%
ROA = (1) / (2)	**0,82%**	**0,53%**	**-0,29 pts**	**0,83%**	**0,30 pts**

Source : Maghrebail

En 2019, le ROA augmente légèrement et sa valeur atteint 0,82%. Cette hausse est liée à la combinaison des éléments suivants : la hausse de 6,37% du résultat net et la hausse (moins importante) de 3,27% du total actif.

En 2020, le ROA diminue de 0,59 point à 0,53% en raison d'une baisse du résultat net de 39,75% atténuée par une diminution du total de l'actif de 7,53%.

En 2021, le ROA augmente de 0,30 point pour s'établir à 0,83%, cette hausse résulte de (i) la hausse du résultat net de 54,19% par rapport à la période précédente, pour s'établir à 99,1 MMAD combinée à (ii) la diminution du total de l'actif de 1,22% par rapport à 2020.

IX. Analyse du risque client

L'exercice 2003 a connu l'entrée en vigueur de la circulaire N°19/G/2002 de Bank Al Maghrib, relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par des provisions. Ce changement de méthode a eu pour effet d'augmenter les provisions pour dépréciation des créances en souffrance de Maghrebail.

IX.1. Contentieux

Le tableau ci-après présente le taux de contentieux de Maghrebail au cours des 3 dernières années

En KMAD	2019	2020	Var. %	2021	Var. 20-21%
Créances en souffrance brutes HT * (1)	1 789 212	2 011 469	12,42%	2 608 967	29,70%
Immobilisations brutes données en crédit-bail (2)	13 758 887	12 939 448	-5,96%	12 973 045	0,29%
Taux de contentieux (1)/(2)	**13,00%**	**15,55%**	**2,54 pts**	**20,11%**	**4,56 pts**

Source : Maghrebail
(*) Créances en souffrance brutes HT incluant l'Encours non échus des créances compromises.

En 2020, le taux de contentieux a atteint 15,55%, soit une hausse de 2,54 points par rapport à 2019, expliquée par une hausse des créances en souffrance de 12,42% conjuguée à une baisse de 5,96% des immobilisations brutes données en crédit-bail par rapport à l'exercice précédent

En 2021, le taux de contentieux a atteint 20,11%, soit une hausse de 4,56 points par rapport à 2020, en raison d'une hausse des créances en souffrance de 29,07% conjuguée à une quasi-stabilité des immobilisations brutes données en crédit-bail.

Il est à préciser que le taux de contentieux ne tient pas compte des créances sur la clientèle puisqu'il s'agit de valeurs résiduelles en cours de recouvrement.

Répartition des créances en souffrance brutes

En KMAD	2019	2020	Var. 19 /20	2021	Var.20/21
Créances en souffrance brutes HT	**1 789 212**	**2 011 469**	**12,42%**	**2 608 967**	**29,70%**
Crédit-bail Mobilier	1 229 643	1 317 158	**7,12%**	1 501 609	**14,00%**
Crédit-bail Immobilier	559 571	694 257	24,07%	1 107 358	59,50%

Source : Maghrebail
(*) Créances en souffrance brutes HT incluant l'Encours non échus des créances compromises.

Répartition des créances en souffrance sur l'année 2021

2020 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	20 199	22 252	2 566 515	2 608 966

Source : Maghrebail

Avec un total de 2 609 MMAD, les créances en souffrance brutes en 2021 sont constituées à 98,4% de créances compromises, à 0,9% de créances douteuses et à 0,8% de créances pré-douteuses.

Répartition des créances en souffrance sur l'année 2020

2020 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	23 394	61 731	1 926 344	2 011 469

Source : Maghrebail

Avec un total de 2 011 MMAD, les créances en souffrance brutes en 2020 sont constituées à 97,6% de créances compromises, à 1,0% de créances douteuses et à 1,4% de créances pré-douteuses.

Répartition des créances en souffrance sur l'année 2019

2019 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	37 286	27 194	1 724 732	1 789 212

Source : Maghrebail

Avec un total de 1 789,2 M MAD, les créances en souffrance brutes en 2019 sont constituées à 95,8% de créances compromises, à 3,1% de créances douteuses et à 1,2% de créances pré-douteuses.

L'analyse de l'évolution des créances en souffrances brutes et nettes fait ressortir, au-delà des fluctuations liées à l'activité et au profil des clients qui induisent les montants des créances en souffrance, une politique de provisionnement de plus en plus prudente au regard du contexte économique et poussé par une volonté du management de favoriser une lucidité dans la gestion des risques.

IX.2. Charge de risque

Le tableau ci-après présente la charge de risque de Maghrebail 2019 et 2021:

En KMAD	2019	2020	Var. %	2021	Var. 20-21%
Provisions * (1)	1 101 173	1 195 309	8,55%	1 356 199	13,46%
Créances en souffrance HT ** (2)	1 268 172	1 374 251	8,36%	1 510 532	9,92%
Taux de provisionnement (1) / (2)	**86,83%**	**86,98%**	**0,15 pts**	**89,78%**	**2,80 pts**
Dotations aux provisions pour créances en souffrance (3)	175 646	222 318	26,57%	179 508	-19,26%
Pertes sur créances irrécouvrables (4)	-	4 801	-	287	-94,02%
Immobilisations brutes données en crédit - bail (5)	13 758 887	12 939 448	-5,96%	12 973 045	0,29%
Charge de risque ((3) + (4)) / (5)	**1,28%**	**1,76%**	**0,48 pts**	**1,39%**	**-0,41 pts**

Source : Maghrebail
**Englobe la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées.*
*** Créances en souffrance hors encours non échu des créances compromises + VNA des créances compromises + Valeur marchande des créances compromises.*

La politique de provisionnement de Maghrebail est conforme à la circulaire de Bank Al Maghrib n° 19/G/2002 du 23/12/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

En 2021, le taux de provisionnement a atteint 89,78% contre 86,98% contre en 2020 et contre 86,83% en 2019. Ladite évolution s'explique principalement par l'augmentation des provisions de 8,55% en 2020 puis de 13,46% en 2021.

La charge de risque atteint 1,28% en 2019 soit une baisse de 0,22 point par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 11,57%. Elle augmente par la suite de 0,48 points à 1,76% en 2020 en raison du contexte de crise sanitaire.

En 2021, la charge de risque s'établit à 1,39% soit une baisse 0,41 point par rapport à l'exercice précédent où la charge de risque s'élevait à 1,76%. La baisse en 2021 de la charge de risque s'explique par (i) la diminution de 19,26% des dotations aux provisions pour créances en souffrance combinée à (iii) la légère augmentation des immobilisations brutes données en crédit-bail de 0,29% à 12 973 KMAD.

Répartition des provisions

En KMAD	2019	2020	2021
Provisions * (1)	**1 101 173**	**1 195 309**	**1 356 199**
Provisions CBI	*180 234*	*207 894*	*234 123*
Provisions CBM	*920 939*	*987 415*	*1 122 076*

Source : Maghrebail
**Englobe la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées.*

X. Analyse des états des soldes de gestion semestriels

X.1. Présentation des états des soldes de gestion semestriels

Le tableau suivant présente les états des soldes de gestion semestriels de la société Maghrebail entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 :

États des soldes de gestion semestriels

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Intérêts et produits assimilés	158	443	180,38%
Intérêts et charges assimilés	168 616	157 768	-6,43%
Marge d'intérêt	**-168 458**	**-157 325**	-6,61%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	1 866 574	1 962 249	5,13%
Charges sur immobilisations en crédit-bail	1 560 111	1 573 131	0,83%
Résultat des opérations de crédit-bail	**306 462**	**389 118**	26,97%
Commissions perçues	215	355	65,12%
Commissions servies	1 790	2 002	11,84%
Marge sur commissions	**-1 575**	**-1 647**	4,57%
Résultat des opérations sur titres de transaction			
Résultat des opérations sur titres de placement			
Résultat des opérations de change	1475	0	-100,00%
Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	**1475**	**0**	-1
Divers autres produits bancaires			
Divers autres charges bancaires	94	85	-9,57%
Produit Net Bancaire	**137 811**	**230 061**	**66,94%**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-		-
Autres produits d'exploitation	1 781	1 859	4,38%
Autres charges d'exploitation	1 605	1 034	-35,58%
Charges générales d'exploitation	44 155	44 789	1,44%
Résultat brut d'exploitation	**93 832**	**186 097**	**98,33%**
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-37 616	-60 250	60,17%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	14 628	-16 836	-215,09%
Résultat courant	**70 844**	**109 012**	**53,88%**
Résultat non courant	**418**	**-10 346**	**-2575,12%**
Impôt sur les sociétés	22 620	42 005	85,70%
Résultat net	**48 641**	**56 661**	**16,49%**

Source : Maghrebail

X.1.1. Produit net bancaire semestriel

Le tableau suivant présente la constitution du Produit Net Bancaire (PNB) semestriel entre fin juin 2021 et fin juin 2022 :

Variation du Produit Net Bancaire entre fin juin 2021 et fin juin 2022

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Marge d'intérêt	-168 458	-157 325	-6,61%
Résultat des opérations de crédit-bail	306 462	389 118	26,97%
Marge sur commissions	-1 575	-1 647	4,57%
Divers autres produits bancaires	0	0	n/a
Diverses autres charges bancaires	94	85	-9,57%
Résultat des opérations de change	1 475	0	-1
Produit Net Bancaire	**137 811**	**230 061**	**66,94%**

Source : Maghrebail

A fin juin 2022, le PNB semestriel augmente de 66,94% comparé à fin juin 2021 et ce principalement grâce à la hausse de 26,97% du résultat des opérations de crédit-bail à 389,1 MMAD (vs. 306,5 MMAD à fin juin 2021). Cette hausse a été accentuée par l'allégement de la marge d'intérêt de 6,61% à -157,3 MMAD (vs. -168,5 MMAD à fin juin 2021).

▪ Marge d'intérêt :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'intérêt entre fin juin 2021 et fin juin 2022 :

Variation de la marge d'intérêt semestrielle

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Intérêts et produits assimilés	158	443	180,38%
Intérêts et charges assimilés	168 616	157 768	-6,43%
Marge d'intérêt	**-168 458**	**-157 325**	**-6,61%**

Source : Maghrebail

Le poste intérêts et produits/charges assimilés comporte trois segments. Le premier est en rapport avec les opérations avec les établissements de crédit, le deuxième avec la clientèle et le troisième concerne les titres de créances émis.

Au 1er semestre 2022, les intérêts et produits assimilés ressortent en hausse de 180,38% à 443 KMAD quand les intérêts et charges assimilées reculent de 6,43% pour atteindre 157,8 MMAD en lien principalement avec une baisse de l'endettement envers les établissements de crédit. La marge d'intérêt s'améliore ainsi de 6,61% sur le semestre et se situe à -157,3 MMAD. La hausse de 180% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle sur le 1er semestre 2022 s'explique par l'augmentation des commissions d'engagement.

▪ Résultat des opérations en crédit-bail :

L'évolution du résultat des opérations en crédit-bail entre fin juin 2021 et fin juin 2022 se présente comme-suit :

Variation du résultat des opérations sur crédit-bail entre le 1er semestre 2021 et le 1er semestre 2022 :

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Produits sur immobilisations en crédit-bail	1 866 574	1 962 249	5,13%
Charges sur immobilisations en crédit-bail	1 560 111	1 573 131	0,83%
Résultat des opérations de crédit-bail	**306 462**	**389 118**	**26,97%**

Source : Maghrebail

Il convient de noter que les produits représentent le chiffre d'affaires HT généré sur les contrats mis en loyer et se scindent comme suit :

- Loyers en crédit-bail ;
- Plus-values sur cession d'immobilisation en crédit-bail ;
- Pré-loyers ;
- Loyers complémentaires[21].

Au 1er semestre 2022, le résultat sur opérations de crédit-bail s'élève à 389,1 MMAD soit une augmentation de 26,97% par rapport à l'exercice précédent. Une évolution liée principalement à une hausse de 5,13% des produits sur immobilisations en crédit-bail qui s'établissent à 1 962 MMAD plus importante que la hausse de 0,83% des charges sur immobilisations en crédit-bail à 1 573 MMAD.

▪Marge sur commissions :

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge sur commissions entre fin juin 2021 et fin juin 2022 :

Variation de la marge sur commissions entre le 1er semestre 2021 et le 1er semestre 2022 :

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Commissions perçues	215	355	65,12%
Commissions servies	1 790	2 002	11,84%
Marge sur commissions	**-1 575**	**-1 647**	**-4,57%**

Source : Maghrebail

La marge sur commissions de Maghrebail reste négative entre les premiers semestres 2021 et 2022. Elle s'élève à -1,65 MMAD à fin juin 2022 et à – 1,57 MMAD à fin juin 2021. La hausse de 65,12% des commissions perçues à juin 2022 n'a pas permis de compenser la croissance de 11,8% des commissions servies.

La hausse de 65% des commissions perçues sur le 1er semestre 2022 résulte de l'augmentation des produits sur les activités de conseil et d'assistance.

X.1.2. Résultat brut d'exploitation semestriel

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du résultat brut d'exploitation entre fin juin 2021 et fin juin 2022 :

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Produit Net Bancaire	**137 811**	**230 061**	**66,94%**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	0	n/a
Autres produits d'exploitation	1781	1859	4,38%
Autres charges d'exploitation	1605	1034	-35,58%
Charges générales d'exploitation	44155	44789	1,44%
Résultat brut d'exploitation	**93 832**	**186 097**	**98,33%**

Source : Maghrebail

Sur la période juin 2021 – juin 2022, le résultat brut d'exploitation affiche une hausse de 98,33%, passant de 93,8 MMAD à 186,1 MMAD, porté principalement par la croissance de 66,94% du produit net bancaire à 230,1 MMAD et un relatif maintien des charges générales d'exploitation à 44,8 MMAD.

▪Charges générales d'exploitation semestrielles :

L'évolution des charges générales d'exploitation entre fin juin 2021 et fin juin 2022 se présente comme suit :

[21] 4 Il s'agit de pénalités réglées par le locataire en cas de retard de paiement.

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Charges de personnel	18 990	20 141	6,06%
Impôts et taxes	1395	1789	28,24%
Charges externes	20 373	20 579	1,01%
Autres charges générales d'exploitation	986	904	-8,32%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	2 411	1 376	-42,93%
Charges générales d'exploitation	**44 155**	**44 789**	**1,44%**

Source : Maghrebail

Les charges générales d'exploitation enregistrent une légère hausse de 1,44% sur le premier semestre 2022 par rapport au premier semestre 2021, passant ainsi de 44,2 MMAD à 44,8 MMMAD. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des charges de personnel à 20,1 MMMAD et des impôts et taxes à 1,8 MMAD en partie compensée par le recul de 42,93% des dotations aux amortissements sut les immobilisations corporelles et incorporelles à 1,4 MMAD.

Par ailleurs, les charges externes de la Société entre fin juin 2021 et fin juin 2022 se présentent comme suit :

Variation des charges externes entre fin juin 2021 et fin juin 2022

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Loyers de crédit-bail et de location	1 690	1 703	0,77%
Frais d'entretien et de réparation	3 853	4 089	6,13%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 259	7 236	-12,39%
Primes d'assurances	501	712	42,12%
Transports et déplacements	344	350	1,74%
Missions et réceptions	65	98	50,77%
Publicité, publications et relations publiques	133	113	-15,04%
Autres charges externes	5 528	6 279	13,59%
Total charges externes	**20 373**	**20 579**	**1,01%**

Source : Maghrebail

Les charges externes de Maghrebail se composent principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (composés principalement de la commission d'apport versée à Bank of Africa), des frais d'entretien et des autres charges externes.

La quasi-stabilité des charges externes à fin juin 2022 à 20,6 MMAD résulte principalement d'une baisse de 12,39% des rémunérations d'intermédiaire à 7,2 MMAD ayant permis d'atténuer la hausse (i) des autres charges externes (+13,59%. A 6,3 MMAD), (ii) des frais d'entretien et de réparation (+6,13% à 4,1 MMAD) et (iii) des primes d'assurances (+42,12% à 0,7 MMAD).

▪ Coefficient d'exploitation :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coefficient d'exploitation entre fin juin 2021 et fin juin 2022 :

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Charges générales d'exploitation	44 155	44 789	1,44%
Produit Net Bancaire	137 811	230 061	66,94%
Coefficient d'exploitation	**32,04%**	**19,47%**	**-12,57 pbs**

Source : Maghrebail

A fin juin 2022, le coefficient d'exploitation est descendu à 19,47%, soit une baisse de 12,57 pts induite par une faible augmentation des charges d'exploitation de 1,44% conjuguée à un rebond de 66,94% du produit net bancaire à 230,1 MMAD.

X.1.3. Résultat courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat courant entre fin juin 2021 et fin juin 2022 :

Variation du résultat courant entre le 1er semestre 2021 et le 1er semestre 2022 :

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Résultat brut d'exploitation	**93 832**	**186 098**	**98,33%**
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-37 616	-60 250	-60,17%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	14 628	-16 837	-215,09%
Résultat courant	**70 844**	**109 010**	**53,88%**

Source : Maghrebail

La hausse du résultat courant à fin juin 2022 résulte essentiellement du redressement de 98,33% du résultat brut d'exploitation. La hausse du résultat courant sur le semestre a été atténuée par (i) l'augmentation de 60,17% des dotations nettes des reprises sur provisions à 60,2 MMAD et (ii) un poste des autres dotations nettes des reprises négatif de -16,8 MMAD.

▪ Evolution du coût du risque

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du coût du risque entre fin juin 2021 et fin juin 2022 :

Variation du coût du risque entre le 1er semestre 2021 et le 1er semestre 2022

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance	**128 123**	**165 796**	**29,40%**
Dotations aux provisions pour créances en souffrance	109 375	116 192	6,23%
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	n/a
Autres dotations aux provisions	18 747	49 604	164,60%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	**105 134**	**88 710**	**-15,62%**
Reprises de provisions pour créances en souffrance	71 759	55 942	-22,04%
Récupérations sur créances amorties	0	0	n/a
Autres reprises de provisions	33 375	32 767	-1.82%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	**22 988**	**77 086**	**235,32%**
Coût net du risque (*)	**37 616**	**60 250**	**60,17%**

Source : Maghrebail
(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client

En juin 2022, le coût net du risque ressort en hausse de 60,17% par rapport au semestre précédent en raison de la combinaison des éléments suivants :

- à la croissance de 29,40% des dotations aux provisions sur créances en souffrance à 165,8 MMAD, en lien principalement avec la hausse de 164,6% des autres dotations aux provisions dont le montant a atteint 49,6 MMAD (vs. 18,7 MMAD à fin juin 2021)
- au recul de 15,62% des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties à 88,7 MMAD, impactées essentiellement par la diminution de 22,04% des reprises de provisions pour créances en souffrance.

▪ Résultat non-courant :

La variation du résultat non courant entre fin juin 2020 et fin juin 2021 se présente comme-suit :

Variation du résultat non courant entre le 1er semestre 2021 et le 1er semestre 2022

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Produits non courants	3 970	16	-99,60%
Charges non courantes	3 552	10 362	191,72%
Résultat non courant	**418**	**-10 346**	**-2575,12%**

Source : Maghrebail

Le résultat non courant recule à fin juin 2022 en raison de la hausse des charges non courantes (10,3 MMAD vs. 3,6 MMAD) et une baisse des produits non courant à 0,016 MMAD (vs. 4,0 MMAD au premier semestre 2021).

La hausse des charges non courantes résulte de la contribution de solidarité dont le montant est passé de 3,5 MMAD au 1er semestre 2021 à 10,4 MMAD au 1er semestre 2022.

Aussi, la composition de produits et charges non courantes se présente comme suit :

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Produits non courants	**3 970**	**16**	**-99,60%**
Reprise des TSC* prescrites	3 441	5	-99,85%
Mise en jeu de caution			
Divers	529	11	-97,92%
Charges non courantes	**3 552**	**10 362**	**191,72%**
Contribution solidarité	3 530	10 359	193,46%
Divers	22	3	-86,36%

Source : Maghrebail

** Taxes Services Communaux*

▪ Résultat net :

Variation du résultat net entre fin juin 2021 et fin juin 2022

En KMAD	30/06/2021	30/06/2022	Var %
Impôt sur les sociétés	**22 620**	**42 005**	**85,70%**
Résultat net	**48 641**	**56 661**	**16,49%**
Marge nette	***2,61%***	***2,89%***	**0,28 pbs**

Source : Maghrebail

L'impôt sur les sociétés est passé de 22,6 MMAD à fin juin 2021 à 42,0 MMAD à fin juin 2022 en lien avec l'amélioration du résultat imposable.

Le résultat net est passé de 48,6 MMAD à 56,7 MMAD entre les deux semestres étudiés. Dans le même sens, la marge nette progresse de 0,28 pts pour atteindre 2,89% à fin juin 2022 contre 2,61% à fin juin 2021.

XI. Analyse de la structure bilancielle et de la solvabilité semestrielles

XI.1. Etude de la structure de l'actif

Bilan actif semestriel

ACTIF (En KMAD)	2021	Part en %	S1 2022	Part en %	Var. 2021/s1 2022
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**129**	**0,00%**	**76**	**0,00%**	**-41,09%**
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**303**	**0,00%**	**312**	**0,00%**	**2,97%**
. A vue	303	**0,00%**	312	**0,00%**	2,97%
. A terme		-		-	
3. Créances sur la clientèle	**20 679**	**0,17%**	**23 278**	**0,20%**	**12,57%**
. Crédits à la consommation	232	**0,00%**	265	**0,00%**	14,22%
. Crédits à l'équipement		-		-	-
. Crédits immobiliers	2 269	**0,02%**	2 189	**0,02%**	-3,53%
. Autres crédits	18 178	**0,15%**	20 824	**0,18%**	14,56%
4. Autres actifs	**181 537**	**1,53%**	**183 382**	**1,55%**	**1,02%**
5. Titres d'investissement		-		-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		-		-	-
. Autres titres de créance		-		-	-
6. Titres de participation et emplois assimilés	**17 534**	**0,15%**	**17 534**	**0,15%**	**-**
7. Immobilisations données en crédit-bail et en location	**11 616 846**	**97,66%**	**11 533 321**	**97,75%**	**-0,72%**
8. Immobilisations incorporelles	**3 024**	**0,03%**	**2 984**	**0,03%**	**-1,32%**
9. Immobilisations corporelles	**55 326**	**0,47%**	**37 730**	**0,32%**	**-31,80%**
Total Actif	**11 895 378**	**100,00%**	**11 798 616**	**100,00%**	**-0,81%**

Source : Maghrebail

L'analyse semestrielle de la structure bilancielle de Maghrebail met en évidence une légère baisse de 0,81% du total bilan entre fin 2021 et fin juin 2022, passant de 11 895 MMAD à 11 799 MMAD.

L'évolution des principaux postes de l'actif bilan sur la période étudiée s'établit comme suit :

- Les immobilisations données en crédit-bail diminuent légèrement de 0,72% à 11 533 MMAD à fin juin 2022, pesant ainsi 97,75% de l'actif total de Maghrebail.
- Les créances sur la clientèle passent de 20,7 MMAD à fin 2021 à 23,3 MMAD à fin juin 2022. Leurs poids dans le total bilan est ainsi passé de 0,17% en 2021 à 0,20% au 1er semestre 2022. Ces créances sur la clientèle sont principalement constituées des « autres crédits » qui représentent 89,5% de ce poste à fin juin 2022 ;
- Les autres actifs s'établissent quant à eux à 183,4 MMAD à fin juin 2022 contre 181,5 MMAD en 2021. Leur part dans le total actif augmente ainsi de 1,53% fin 2021 à 1,55% à fin juin 2022. Le poste « Autres actifs » est principalement composé des débiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation ;
- Les immobilisations corporelles de Maghrebail diminuent sur la période étudiée, à 37,7 MMAD à fin juin 2022 soit 0,32% de l'actif total.

XI.1.1. Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations données en crédit-bail et en location diminuent de 0,72% à fin juin 2022 pour atteindre 11 533 MMAD. Ce poste représente à lui seul 97,66% du total bilan à fin 2021 et 97,75% du bilan à fin juin 2022 puisque les productions CBM et CBI constituent l'essentiel de l'activité de Maghrebail.

Ce poste est composé de :

- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Loyers courus à recevoir
- Loyers impayés sains
- Loyers impayés en souffrance

XI.2. Etude de la structure du passif

Bilan passif semestriel

PASSIF (En KMAD)	2021	Part en %	S1 2022	Part en %	Var. 2021/s1 2022
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**7 254 397**	**60,99%**	**6 905 173**	**58,53%**	**-4,81%**
. A vue	864 571	**7,27%**	1 126 321	**9,55%**	30,28%
. A terme	6 389 825	**53,72%**	5 778 853	**48,98%**	-9,56%
3. Dépôts de la clientèle	**102 796**	**0,86%**	**124 699**	**1,06%**	**21,31%**
. Autres comptes créditeurs	102 796	**0,86%**	124 699	**1,06%**	21,31%
4. Titres de créance émis	**3 017 021**	**25,36%**	**3 114 910**	**26,40%**	**3,24%**
. Titres de créance négociables	3 017 021	**25,36%**	3 114 910	**26,40%**	3,24%
. Emprunts obligataires		-		-	-
. Autres Titres de créance émis		-		-	-
5. Autres passifs	**366 281**	**3,08%**	**514 190**	**4,36%**	**40,38%**
6. Provisions pour risques et charges	**176 267**	**1,48%**	**173 575**	**1,47%**	**-1,53%**
7. Provisions réglementées		-		-	-
8. Réserves et primes liées au capital	**415 158**	**3,49%**	**415 158**	**3,52%**	-
9. Capital	**138 418**	**1,16%**	**138 418**	**1,17%**	-
10. Report à nouveau (+/-)	**325 989**	**2,74%**	**355 831**	**3,02%**	**9,15%**
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	**99 051**	**0,83%**	**56 661**	**0,48%**	**-42,80%**
Total Passif	**11 895 378**	**100,00%**	**11 798 616**	**100,00%**	**-0,81%**

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit voient leur poids dans le total du passif passer de 61,0% fin 2021 à 58,5% fin juin 2022, représentant ainsi le poste le plus important du passif.

Les dépôts de la clientèle de la Société, constitués essentiellement des dépôts de garanties sur opérations de crédit-bail servant à couvrir les risques en cas de non-solvabilité du client, affichent une hausse de 21,31% par rapport à fin 2021 pour s'établir à 124,7 MMAD.

Les titres de créance émis s'établissent quant à eux à 3 115 MMAD à fin juin 2022 contre 3 017 MMMAD fin 2021.

Le poste « Autres passifs », principalement composé des créditeurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation[22], enregistre une hausse de 40,4% sur la période étudiée et s'établit à 514,2 MMAD fin juin 2022 contre 366,3 MMAD à fin 2021.

Les provisions pour risques et charges atteignent 173,6 MMAD à la fin du 1er semestre 2022 contre 176,3 MMAD en 2021. Il s'agit d'une provision forfaitaire qui n'est affectée à aucun risque connu mais pour faire face à d'éventuels risques généraux. Le maintien des provisions pour risques et charges à un niveau élevé depuis fin

[22] Il s'agit des opérations de leasing consortiales en cours d'encaissement à savoir les factures encaissées par Maghrebail « chef de file » à reverser aux confrères

2020 s'explique par la constitution de provisions pour faire face au risque client induit par la crise sanitaire de la covid-19.

XI.2.1. Endettement

Endettement de Maghrebail

Dettes (En KMAD)	2021	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Comptes ordinaires créditeurs	864 571	1 126 321	30,28%
Emprunts financiers	6 389 825	5 778 853	-9,56%
Dettes envers les établissements de crédit	**7 254 396**	**6 905 174**	**-4,81%**
Titres de créances négociables	3 017 021	3 114 910	3,24%
Emprunts obligataires			n/a
Titres de créances émis	**3 017 021**	**3 114 910**	**3,24%**
Total	**10 271 417**	**10 020 084**	**-2,45%**

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent en « comptes ordinaires créditeurs » et en « emprunts financiers » :

- Le poste « comptes ordinaires créditeurs » croît de 864,6 MMAD fin 2021 à 1 126 MMAD à fin juin 2022;
- Le poste « emprunts financiers » régresse quant à lui de 9,56% pour descendre à 5 779 MMAD à fin juin 2022 contre 6 390 MMAD fin 2021,

Le premier semestre 2022 a ainsi connu une baisse de 4,81% des dettes envers les établissements de crédits au profit des titres de créances négociables dont l'encours a augmenté de 3,24% pour atteindre 3 115 MMAD (vs. 3 017 MMAD à fin 2021).

XI.2.2. Fonds propres

Fonds propres de Maghrebail

En KMAD	2021	S1 2022	Var.
Capital	138 418	138 418	0,00%
Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158	0,00%
Report à nouveau	325 989	355 831	9,15%
Résultat net	99 051	56 661	-42,80%
Total des fonds propres	**978 616**	**966 068**	**-1,28%**

Source : Maghrebail

A la fin du premier semestre 2022, les fonds propres s'établissent à 966,1 MMAD avec un résultat net semestriel de 56,7 MMAD. La stabilité des fonds propres tient à la hausse du report à nouveau suite à la non-distribution de l'intégralité du résultat net en dividende (69,2 MMAD en 2021).

XI.2.3. Ratios de solvabilité semestriel

Ratio de solvabilité Tier One

En M MAD	2021	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Ratio de solvabilité Tier One - (minimum exigible 9%)	**10,41%**	**10,73%**	**0,32 pt**

Source : Maghrebail

En juin 2022, Le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'établit à 10,73 % soit une hausse de 0,32 points par rapport à l'année 2021.

Le ratio Tier One présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de Bank Al-Maghrib.

Fonds propres Tier 1 = CET1 + AT1 = (Common Equity Tier 1) + (Additional Tier 1)

Les fonds propres T1 sont ensuite divisés par le risque pondéré des actifs détenus par l'établissement financier. Suite aux exigences de Bâle III succédant à la crise financière de 2008, le calcul du ratio Tier 1 s'est vu restreint à certaines catégories de fonds pouvant être inclus dans le calcul des fonds propres Tier 1.

Ceci dans le but de représenter de manière fidèle et véritable la capacité de l'établissement à absorber les chocs pouvant surgir du contexte économique et avoir un impact (pertes soudaines et imprévues) sur les actifs de l'établissement financier sans mettre en danger la solvabilité et la santé de ce dernier.

Ratio de solvabilité global

En M MAD	2021	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Ratio de solvabilité global - (minimum exigible 12%)	**15,36%**	**15,74%**	**0,38 pt**

Source : Maghrebail

En juin 2022, le ratio de solvabilité s'élève à 15,74% %, en hausse de 0,38 points par rapport à fin 2021.

XI.2.4. Effet de levier semestriel

Effet de levier

En M MAD	2021	S1 2022	Var.
Fonds propres (1)	979	966	-1,28%
Endettement Net (2)	10 271	10 020	-2,45%
Effet de levier = (2) / (1)	**10,50 x**	**10,37 x**	**-0,12 x**

Source : Maghrebail

L'effet de levier de la société s'établit à fin juin 2022 à 10,37x les fonds propres contre 10,50x les fonds propres en 2021.

XI.2.5. Ratio prudentiel semestriel

Ratio prudentiel à fin juin 2022

En M MAD	2021	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Encours BSF (1)	**3 017 021**	**3 114 910**	**3,24%**
Encours des créances envers la clientèle	20 679	23 278	12,57%
Immobilisations données en crédit-bail	11 616 846	11 533 321	-0,72%
Encours de créances (2)	**11 637 525**	**11 556 599**	**-0,70%**
Ratio prudentiel (1)/(2)	**25,92%**	**26,95%**	**1,03 pts**

Source : Maghrebail – Calculs sur base d'encours comptable

XI.3. Analyse du Hors Bilan semestriel

Analyse du hors bilan à fin juin 2022

En KMAD	2021	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Engagements donnés	**673 303**	**789 321**	**17,23%**
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	9 170	9 007	-1,78%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	664 133	780 315	17,49%
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	
5. Titres achetés à réméré	-	-	
6. Autres titres à livrer	-	-	
Engagements reçus	**1 148 900**	**1 211 781**	**5,47%**
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 148 900	1 211 781	5,47%
9. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-	
10. Titres vendus à réméré	-	-	
11. Autres titres à recevoir	-	-	

Source : Maghrebail

Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés s'établissent à 9,0 MMAD contre 9,2 MMAD fin 2021 ;

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se situent à 780,3 MMAD à fin juin 2022 contre 664,1 MMAD fin 2021.

Quant aux engagements reçus par Maghrebail, ils s'établissent à 1 211,8 MMAD à la fin du 1er semestre 2022 contre 1 148,9 MMAD à fin décembre 2021, soit une hausse de 5,47%.

XII. Tableau des flux de trésorerie semestriels

Tableau des flux de trésorerie

En KMAD	2021	S1 2022	Var. %
Produits d'exploitation bancaire perçus	4 195 716	2 045 656	-51,24%
Récupérations sur créances amorties			-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	4 574	1 859	-59,36%
Charges d'exploitation bancaire versées	390 480	206 121	-47,21%
Charges d'exploitation non bancaire versées	1 660	1 034	-37,71%
Charges générales d'exploitation versées	99 356	53 774	-45,88%
Impôts sur les résultats versés	76 658	42 005	-45,20%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**3 632 135**	**1 744 582**	**-51,97%**
Variation de :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés			-
Créances sur la clientèle	33 103	-2 598	-107,85%
Titres de transaction et de placement			-
Autres actifs	-14 463	-21 374	47,78%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-3 381 801	-1 569 346	-53,59%
Dont variation des créances en souffrance	-38 566	-127 139	229,67%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	624 804	-609 541	-197,56%
Dépôts de garantie / opérations de crédit-bail	5 692	21 903	284,80%
Titres de créance émis	-1 060 863	97 889	-109,23%
Autres passifs	-69 013	78 689	-214,02%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-3 862 542**	**-2 004 378**	**-48,11%**
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	**-230 407**	**-259 796**	**12,76%**
Produit des cessions d'immobilisations financières			-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			-
Acquisition d'immobilisations financières			-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 981	566	-85,78%
Intérêts perçus			-
Dividendes perçus	1 142		-100,00%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-2 840**	**-566**	**-80,07%**
Emission d'actions			-
Dividendes versés	41 525		-100,00%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**-41 525**	**0**	**-100,00%**
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**-274 772**	**-260 362**	**-5,24%**
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**-583 500**	**-858 272**	**47,09%**
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**-858 272**	**-1 118 634**	**30,34%**

Source : Maghrebail

Les activités d'exploitation génèrent un flux de trésorerie négatif de -259,8 MMAD sur le premier semestre 2022.

Les flux de trésorerie provenant du compte de produits et de charges sur une base semestrielle s'établissent à 1 745 MMAD soit légèrement moins que la moitié des flux générés sur une base annuelle.

Le solde des actifs et passifs d'exploitation reste négatif sur le semestre écoulé à – 2 004 MMAD contre – 3 863 MMAD sur tout l'exercice 2021. L'amélioration de ce flux de 1 858 MMAD sur le semestre résulte de la combinaison des éléments suivants :

- Des flux d'immobilisations données en crédit-bail de 1 569 MMAD sur le semestre contre 3 382 MMAD sur l'ensemble de l'exercice 2021 ;

- Un flux de dettes envers les établissements de crédit de -609 MMAD contre un flux positif de 624 MMAD à fin 2021 ;

- Un flux semestriel généré par les titres de créances émis de 98 MMAD contre un flux négatif de – 1 060 MMAD à fin 2021.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à 0,6 MMAD sur le semestre 2022, uniquement composés d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Au 1er semestre 2022, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont nuls car la société n'a pas encore distribué les dividendes à destination des actionnaires.

La trésorerie de clôture de Maghrebail demeure négative à fin juin 2022 à – 1 119 MMAD en raison d'une trésorerie négative à l'ouverture de – 858 MMAD et d'une variation nette de trésorerie sur le semestre de – 260 MMAD.

XIII. Analyse de la rentabilité semestrielle

XIII.1. Rentabilité financière semestrielle

Rentabilité financière de Maghrebail

En KMAD	2021	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Résultat net (1)	99 051	56 661	-42,80%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	879 565	909 407	3,39%
***Return On Equity (ROE)* = (1) / (2) (*)**	**11,26%**	**12,46%**	**1,20 pts**

Source : Maghrebail
(*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2022

Le ROE semestriel sur une base annualisée progresse de 1,20 pts pour atteindre 12,46% contre 11,26% à fin 2021. Cette hausse s'explique par le redressement du résultat net semestriel principalement grâce à la hausse du PNB et le maintien des charges d'exploitation.

XIII.2. Rentabilité des actifs semestrielle

Rentabilité des actifs

En KMAD	2021	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Résultat net (1)	99 051	56 661	-42,80%
Total actif (2)	11 895 378	11 798 616	-0,81%
ROA* = (1) / (2)	**0,83%**	**0,96%**	**0,13 pt**

Source : Maghrebail
(*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2022

En juin 2022, le ROA semestriel calculé sur une base annualisée a progressé de 0,13 pt à 0,96% contre 0,83% à fin décembre 2021. Cette évolution résulte d'un redressement du résultat net sur le semestre combiné à une érosion du total de l'actif de 0,81%.

XIV. Analyse du risque client sur le premier semestre 2022

L'exercice 2003 a connu l'entrée en vigueur de la circulaire N°19/G/2002 de Bank Al Maghrib, relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par des provisions. Ce changement de méthode a eu pour effet d'augmenter les provisions pour dépréciation des créances en souffrance de Maghrebail.

XIV.1. Charge de risque

Le tableau ci-après présente la charge de risque de Maghrebail entre 2021 et le 1er semestre 2022 :

En KMAD	2021	S1 2022	Var. 21 - S1 22
Dotations aux provisions pour créances en souffrance (3)	109 375	116 192	6,23%
Pertes sur créances irrécouvrables (4)	0	-	-
Immobilisations brutes données en crédit - bail (5)	12 973 045	12 944 004	-0,22%
Charge de risque* ((3) + (4)) / (5)	**0,84%**	**1,80%**	**0.96 pts**

Source : Maghrebail
(*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2022

XV. Indicateurs trimestriels : T3 2022

XV.1. Encours net comptable

En MMAD	T3 2021	T3 2022
Encours net comptable	***10 615***	***10 882***

Source : Maghrebail

L'encours net comptable ressort à 10 882 MMAD à fin septembre 2022, en hausse de 2,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Maghrebail maintient ainsi sa position d'acteur majeur dans le secteur du leasing au Maroc, avec une part de marché de 23,6%.

XV.2. Production

En %	T3 2021	T3 2022	jan-sept 2021	jan-sept 2022
Part production CBM	***73%***	***91%***	***80%***	***81%***
Part production CBI	***27%***	***9%***	***20%***	***19%***

Source : Maghrebail

Durant le 3ème trimestre de l'année 2022, Maghrebail a réalisé une production de 688 MMAD contre une production de 698 MMAD à la même période de l'année précédente.

Les trois premiers trimestres de 2021 ont totalisé une production de 2 147 MMAD soit une hausse de 7,47% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le crédit-bail mobilier ressort en hausse de 8,80% par rapport à fin septembre 2021 à 1 736 MMAD. Pour sa part, le crédit-bail immobilier s'est établi à 412 MMAD, en croissance de 2,20% par rapport à fin septembre 2021.

XV.3. Chiffre d'Affaires

En MMAD	T3 2021	T3 2022	jan-sept 2021	jan-sept 2022
Chiffre d'Affaires	***899***	***948***	***2 686***	***2 802***

Source : Maghrebail

Le chiffre d'affaires à fin septembre 2022 s'affiche à 2 802 MMAD hors taxes, en augmentation de 4,34% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Au 3ème trimestre 2022, il s'est chiffré à 948 MMAD contre 899 MMAD au 3ème trimestre 2021, soir une augmentation de 5,42%.

XV.4. Endettement global

Répartition de l'endettement global	T3 2021	T3 2022
Crédits bancaires	***67%***	***72%***
BSF	***33%***	***28%***

Source : Maghrebail

A fin septembre 2022, les dettes bancaires à moyen et long terme ont augmenté de 16,6% pour s'établir à 7 538 MMAD. Dans le même temps, l'encours des BSF a reculé de 7,4% à 2 923 MMAD.

Dans sa globalité, l'endettement au terme des neufs premiers mois de l'année 2022 s'est apprécié de 8,7% par rapport à la même période de l'année écoulée et ressort à 10 461 MMAD.

PARTIE VII. Perspectives

I. Orientations stratégiques de Maghrebail

Le plan stratégique 2020-2022 de Maghrebail se décline en 7 orientations majeures :

a) Rééquilibrage de la production par canal d'apport par type de client et par type de bien ;

Le levier principal permettant le rééquilibrage de la production par canal d'apport concerne l'implication pleine et complète du réseau Corporate BOA dans la commercialisation de l'offre crédit-bail.

Le rééquilibrage de la production par type de client s'appuie sur l'intensification du financement de la clientèle TPE & PROFESSIONS LIBERALES.

Les leviers de rééquilibrage de la production par type de bien sont (i) la multiplication des actions d'animation autour des nouveaux marchés (Médical, Informatique …), (ii) le développement de partenariat avec les fournisseurs de véhicules utilitaires et (iii) l'accroissement du financement des véhicules pour transport des personnes (autocar, bus, mini bus).

b) Développement d'une synergie efficiente avec Bank of Africa ;

Les axes de développement des synergies avec la banque sont (i) la capitalisation sur le rôle de la plateforme LeaseBox en tant qu'amplificateur de la productivité, (ii) l'efficacité et la proactivité des collaborateurs BOA au cours du processus de financement en leasing et (iii) le renforcement des actions d'accompagnement et animation auprès des agences et Centres d'affaires BOA.

c) Amélioration continue des Avantages Compétitifs Stratégiques :

- Investissement dans le Capital Humain
- Adaptation de l'organisation interne à la stratégie
- Développement de la transformation digitale
- Lancement des partenariats avec les fournisseurs
- Investissement dans la qualité et la sécurité des process
- Développement des outils de pilotage opérationnels et stratégiques

d) Renforcement de l'analyse préalable et de la gestion dynamique des risques ;

e) Rentabilisation des créances en souffrance ;

f) Diversification des sources de refinancement et amélioration de leur coût ;

g) Développement de nouveaux gisements de croissance :

- Synergie avec BMCE International pour le développement du leasing en devise
- Développement du financement numérisé destiné au client final et aux différents partenaires
- Elargissement des partenariats avec les fournisseurs de matériel et équipements : matériel médical, BTP, matériel roulant et production d'énergie
- Développement des professions libérales en partenariat avec la banque et les fournisseurs de matériel
- Accompagnement des investissements en efficacité énergétique.

IV.1. Programme d'investissement :

Le principal investissement en cours au sein de Maghrebail concerne des projets IT. Le budget d'investissement alloué aux projets IT s'élève à 2,7 MMAD en 2021 et 4,4 MMAD en 2022. Ces investissements concernent essentiellement la migration du système d'exploitation vers la nouvelle version qui s'est étendue entre les exercices 2021 et 2022.

II. Principales tendances, incertitudes ou activités ayant une influence sur l'activité de Maghrebail

A fin 2021, l'encours net comptable de l'ensemble du secteur du crédit-bail s'élève à 48 698 MMAD contre 48 517 MMAD en 2020 soit une diminution de 0,37%. L'encours net comptable du secteur est constitué à 61,46% de crédit-bail mobilier (soit un encours financier net de 31 078 MMAD), à 34,07% de crédit-bail immobilier (soit un encours financier net de 17 200 MMAD) et de 4,46% de créances en souffrance.

La production du secteur dans sa globalité a progressé de 28,9% par rapport à 2020 pour atteindre 14 798 MMAD contre 11 481 MMAD en 2020. Cette progression a été portée autant par la hausse de 36,0% de la production de crédit-bail immobilier pour atteindre 2 860 MMAD, que par la progression de 27,3% de la production de crédit-bail mobilier qui s'établit à 11 938 MMAD.

III. Réalisations de Maghrebail

Famille produit (En MMAD)	Prévisions établies en 2020 pour 2021	Réalisations 2021	Réalisation / Budget
Production	**3 000**	**3 397**	**113%**
PNB	**389,6**	**363,1**	**93%**
Dotations nettes de reprise de provisions des CES	**140**	**84**	**60%**
Résultat net	**88,44**	**99,06**	**112%**

Source : Rapport annuel 2020 de Maghrebail

Réalisations pour 2021 :

Les prévisions établies début 2021 dans un contexte particulier marqué par un niveau élevé d'incertitude lié à la crise du COVID-19 et une reprise timide de l'économie sur le plan national et international, MAGHREBAIL avait prévu une production de 3 milliards de dirhams pour l'ensemble de l'exercice 2021. En parallèle, le produit net bancaire était attendu à 389,6 MMAD pour un résultat net de88,44 MMAD. Maghrebail prévoyait également des dotations nettes de reprise de provisions des créances en souffrance à 140 MMAD en 2021.

Sur l'exercice 2021, la nouvelle production réalisée par MAGHREBAIL a dépassé les attentes pour atteindre 3 397 MMAD hors taxes, en hausse de 65% par rapport à 2020.

MAGHREBAIL ressort ainsi avec un encours net comptable de 11 617 MMAD et affiche une part de marché de 23,86%.

Le PNB s'est établi à 363,1 MMAD contre une prévision initiale de 389,6 MMAD et les dotations nettes de reprises de provisions des CES ont atteint 84,3 MMAD contre une estimation initiale de 140 MMAD.

S'agissant du Résultat net, il s'est établi en 2021 à 99,06 MMAD, un niveau supérieur à la prévision initiale de 88,44 MMAD.

IV. Prévisions actualisées en 2021 pour l'exercice 2022[23]

MAGHREBAIL prévoit une production de 3,8 milliards de dirhams au courant de l'exercice 2022.

En parallèle, l'enveloppe de refinancement à lever est estimée en 2022 à 4,3 milliards de dirhams.

Le produit net social est estimé à 385,2 millions de dirhams hors taxe affichant un chiffre d'affaires en hausse de 2,10 % à la clôture de l'exercice 2022.

Les dotations nettes de reprise de provisions des créances en souffrance sont estimées à 93 millions de dirhams en 2022.

[23] Source : RFA 2021 de Maghrebail

Le résultat net au 31 décembre 2022 devrait s'établir à 108,5 millions de dirhams, en augmentation de +9,6 % par rapport à l'exercice 2021.

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, les prévisions établies pour l'exercice 2022 sont toujours d'actualité et n'ont pas été revues.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS

I. Impact de la conjoncture internationale au cours de l'exercice 2022

L'exercice 2022 a été marqué par des perturbations géopolitiques et macroéconomiques en lien avec le déclenchement du conflit russo-ukrainien en février 2022, ayant impactés de manière importante les coûts de l'énergie et des intrants en général, avec des répercussions sur l'activité et les marges des entreprises ainsi que la consommation des ménages.

Le Maroc a également fait face en 2022 à des conditions climatiques difficiles. Ces différents éléments peuvent entrainer les impacts suivants :

- Impact sur la croissance économique : révision à la baisse à la fois du PIB agricole en raison de la faible pluviométrie et du PIB non agricole en raison du ralentissement de la demande étrangère adressée au Maroc et notamment le ralentissement chez nos principaux partenaires économiques de l'Union européenne ;
- Impact sur le taux d'inflation : augmentation générale des prix due à la hausse des coûts de l'énergie, des transports et des produits importés (notamment les intrants pour entreprises industrielles) ;
- Impact sur les taux : hausse du taux directeur afin de maîtriser l'inflation, ce qui va engendrer une hausse au niveau des taux d'intérêt et obligataires.
- Impact sur les entreprises : baisse de la solvabilité des entreprises due à la perturbation du commerce international, hausse des taux d'intérêt et des prix des intrants, ce qui entraine un ralentissement au niveau de la chaine de production ainsi qu'une difficulté à transmettre le surcoût à l'acheteur final. En plus, les problèmes spécifiques liés à la perturbation des marchés de destination et capacité à trouver des marchés de substitution font réduire les marges.

Sauf dégradation de ce contexte, et de par le positionnement spécifique de la société et son secteur, Maghrebail devrait poursuivre sa croissance.

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent Document de Référence, Maghrebail ne connaît pas de de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

I. Risque client

Maghrebail a mis en place en amont des systèmes de connaissance et de cotation des clients qui permettent de maîtriser le risque :

- Meilleure évaluation du risque de crédit par le département risque préalablement au comité de crédit ;
- Dispositif de notation des clients et des transactions ;
- Décision collégiale du comité de crédit ;
- Respect des limites par secteur d'activité et par types de matérielles mises en place par le conseil d'administration ;
- Reportings de risque de crédit avec expositions par nature de bien, segment client, etc ;
- Examen des taux de sinistralité ;
- Examen des ratios de division des risques.

Par ailleurs, la mise en place de l'outil scoring pour les TPE est en cours de développement en commun avec Bank of Africa.

Maghrebail ne dispose pas de stress test permettant de tester le niveau de résistance de l'entreprise, suite à un retournement de la conjoncture et la détérioration de la qualité de la contrepartie.

II. Risque de marché

Le ratio de solvabilité, baptisé ratio « Mc Donough » et introduit par les accords de Bâle II, prend en compte d'autres catégories de risques autres que le risque de crédit, à savoir le risque de marché et le risque opérationnel.

Le risque de marché désigne le risque de perte ou de dévaluation sur les positions prises par la Société suite à des variations des prix (cours, taux) sur le marché. Ce risque s'applique aux instruments suivants : produits de taux (obligations, dérivés de taux), actions, change, matières premières.

Le risque sur produits de taux et actions se mesure sur la base du "portefeuille de trading", c'est-à-dire des positions détenues par la banque pour son propre compte dans un objectif de gain à court terme, par opposition aux activités "normales" de financement et d'investissement. En revanche, le capital requis pour la couverture des positions en change et matières premières s'applique sur la totalité de ces positions.

En 2021, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'établit à 15,36%, en deçà du ratio de solvabilité réglementaire qui s'établit à 12%.Ce ratio de solvabilité a atteint 15,74% à fin juin 2022.

III. Risque opérationnel

Maghrebail, en tant qu'établissement de crédit, est exposé à un risque opérationnel. En effet, le dispositif Bâle II a défini le risque opérationnel comme celui de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée, etc.), du personnel (erreur, malveillance ou fraude) et des systèmes internes (panne informatique) ou externes (inondation, incendie, etc.). Cette définition inclut également le risque juridique.

Afin de maîtriser ce risque, Maghrebail est dotée d'un dispositif de contrôle interne solide. En effet, la Société dispose d'un comité d'Audit et de Contrôle Interne ayant pour rôle de minimiser les risques financiers, opérationnels ou de non-conformité de la Société, et accroître la qualité de l'information financière publiée. Ainsi, l'ensemble du système de contrôle interne de Maghrebail est conforme à la directive de Bank Al Maghrib.

Suite à la pandémie du COVID-19 qui a affecté le monde de l'entreprise au Royaume, Maghrebail a pu déployer avec succès son Plan de Continuité d'Activité lui permettant ainsi de se conformer avec les directives nationales en termes de sécurité sanitaire.

Également, la Société a su mettre en œuvre son Plan de Continuité Informatique détaillé plus haut afin d'assurer la pérennité de l'activité.

IV. Risque d'évolution des taux d'intérêts

A l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, Maghrebail est exposée au risque de variation du TMIC (taux maximum des intérêts conventionnels). En effet, ce taux plafonne les taux de sorties de Maghrebail et donc conditionne sa marge. Toutefois, celle-ci est moins exposée à des variations à la baisse du TMIC vu que ses taux de sortie sont bien en dessous du TMIC maximum.

Par ailleurs, une baisse de ce taux favorise le remboursement par anticipation qui permet aux clients de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Le remboursement par anticipation est, par ailleurs, à l'origine d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie et d'un décalage dans l'adossement des emplois et des ressources. Il convient cependant de noter que la pratique du remboursement anticipé reste mineure puisqu'elle suppose des frais supplémentaires qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

Pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, ledit taux a été fixé à 13,09%.

V. Risque d'adossement des emplois aux ressources

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossement de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en termes de durée. Maghrebail répond à cette exigence en diversifiant ses sources de financement (recours aux BSF, aux obligations, aux concours bancaires, etc.).

De plus, Maghrebail maintien une veille active des conditions de marché afin d'améliorer sa marge d'intermédiation.

VI. Risque concurrentiel

Le secteur du crédit-bail au Maroc connaît actuellement un mouvement de concentration, donnant ainsi naissance à des groupes spécialisés, disposant d'une taille critique et bénéficiant d'une position de leader. Ainsi, en 2009, les sociétés Chaabi leasing et Maroc leasing ont fusionné, constituant un groupe de référence dans le secteur du crédit-bail au Maroc avec une part de marché agrégée en 2021 de 24,2% en termes de production, occupant ainsi la seconde place après Wafabail qui détient 25,3% de parts de marché et devant Maghrebail avec 22,9% de parts de marché.

Sur le segment du crédit-bail mobilier, Maghrebail détient la troisième place en 2021 avec 22,1% de parts de marché derrière Wafabail leader sur le marché avec 24,9% et Maroc leasing avec 23,3% de part de marché en termes de production.

Sur le segment du crédit-bail immobilier, en 2021, Maghrebail occupe la troisième place en termes de production avec 26,6% de parts de marché, derrière Maroc leasing (28,0% de la production) et Maroc Leasing (27,0% de la production).

Face à cette concentration du secteur du Crédit-bail Immobilier au Maroc et à ce risque de perte de « leadership », Maghrebail a entrepris de renforcer son positionnement et son activité via une stratégie commerciale orientée « client » et « service » profitant de son profil de précurseur sur le segment immobilier notamment. Cette stratégie vise à préserver la position de la société voir à gagner davantage de parts de marchés sur le segment du crédit-bail mobilier et immobilier.

VII. Risque réglementaire

Maghrebail, en tant que société de financement intervenant sur les segments du crédit-bail immobilier et mobilier est soumise à la réglementation en vigueur instaurée par Bank Al Maghrib, notamment par rapport au respect des normes prudentielles.

Compte tenu de l'évolution constante du secteur du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc et de la conjoncture économique nationale et internationale, les autorités de Bank Al Maghrib peuvent envisager un durcissement de la réglementation en vigueur, pouvant ainsi influencer la stratégie et le mode de fonctionnement de l'ensemble des opérateurs. Ce durcissement de la réglementation pourrait intervenir afin de protéger et davantage structurer le secteur du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc.

Face à un tel risque réglementaire, qui affecterait l'ensemble des opérateurs nationaux, Maghrebail, s'engagerait à mettre en œuvre les mesures nécessaires et suffisantes pour respecter les nouveaux critères imposés tout en

limitant les éventuels impacts négatifs sur la rentabilité et la profitabilité de l'entreprise et en maintenant sa position sur le marché du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc.

VIII. Risque de liquidité

Au regard de la variété des profils des clients et de leurs diverses expositions opérationnelles, surtout en temps d'incertitudes liées à la situation sanitaire et son impact économique, la clientèle de Maghrebail présente un risque de liquidité quant à sa capacité à honorer ses engagements à leurs échéances.

Ce risque est en partie pallié au niveau de la gestion financière avec une politique de provisionnement prudente mais cela n'écarte en aucun cas le risque de liquidité.

IX. Risque d'illiquidité

De par sa présence prépondérante sur le segment immobilier, Maghrebail présente le risque d'illiquidité des biens immobiliers récupérés suite à la rupture de contrats de crédit-bail. Il est à noter, cependant, que Maghrebail en tant que société de financement n'a pas vocation à détenir des actifs immobiliers et cherche constamment des solutions pour sa clientèle en difficulté et en situation de cessation de paiement.

PARTIE XII. Annexes

I. Statuts

https://www.maghrebail.ma/publication/2022/STATUTS%20MABGHREBAIL.pdf

II. Rapport financier annuel

2021 : https://www.maghrebail.ma/publication/2022/Maghrebail_RA_2021.pdf

2020 : https://www.maghrebail.ma/publication/2021/RAPPORT%20FINANCIER%20ANNUEL%202020.pdf

2019 : https://www.maghrebail.ma/publication/2019/RAPPORT%20ANNUEL%202019.pdf

III. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2021 : https://www.maghrebail.ma/publication/2022/Rapport%20Sp%C3%A9cial%20des%20CAC%202021.pdf

2020 : https://www.maghrebail.ma/publication/2021/Rapport%20Special%202020.pdf

2019 : https://www.maghrebail.ma/publication/2019/Rapport%20sp%C3%A9cial%202019.pdf

IV. Rapports généraux des commissaires aux comptes

2021 : https://www.maghrebail.ma/publication/2022/Rapport%20Sp%C3%A9cial%20des%20CAC%202021.pdf

2020 :https://www.maghrebail.ma/publication/2021/Rapport%20Commissaires%20Aux%20Comptes%202020.pdf

2019 :https://www.maghrebail.ma/publication/2019/Rapport%20des%20comissaires%20aux%20comptes%202019.pdf

V. Communication financière

2022 :

https://www.maghrebail.ma/publication/2022/COMMUNIQUE%201%20ER%20TRIEMESTRE%202022.pdf

https://www.maghrebail.ma/publication/2022/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202022.pdf

https://www.maghrebail.ma/publication/2022/RESULTAT%20FINANCIER%20JUIN%202022.pdf

https://www.maghrebail.ma/publication/2022/COMMUNIQUE%20T3%202022.pdf

2021 :

https://www.maghrebail.ma/publication/2021/COMMUNIQUE%203EME%20TRIMESTRE%202021.pdf

https://www.maghrebail.ma/publication/2021/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202021.PDF

https://www.maghrebail.ma/publication/2021/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202021.pdf

2020 :

https://www.maghrebail.ma/publication/2020/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202020.pdf

https://www.maghrebail.ma/publication/2020/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202020.pdf

https://www.maghrebail.ma/publication/2020/COMMUNIQUE%203EME%20TRIMESTRE%202020.pdf

https://www.maghrebail.ma/publication/2020/COMMUNIQUE%204EME%20TRIMESTRE%202020.pdf

2019 :

https://www.maghrebail.ma/publication/2019/COMMUNIQUE%204EME%20TRIMESTRE%202019.pdf

https://www.maghrebail.ma/publication/2019/COMMUNIQUE%204EME%20TRIMESTRE%202019.pdf

https://www.maghrebail.ma/publication/2019/LES%20RESULTATS%20AU%2030%20JUIN%202019.pdf